

GROUPE DMS DOCUMENT DE RÉFÉRENCE EXERCICE 2003

En application de son règlement COB 95-01, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 2 juin 2004 sous le numéro R04-103.

Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement, effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

"L'autorité des marchés financiers attire l'attention du public sur :

- La réserve pour désaccord formulée par les Commissaires aux comptes dans leur rapport sur l'examen des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2003 (cf rapport présenté au § 4.4.) et portant sur la comptabilisation des 748K€ d'actifs d'impôts différés correspondant à des déficits reportables;

- Les observations formulées par les Commissaires aux comptes dans leur rapport établi en application de l'article L. 225-235 du Code du commerce : "les procédures décrites par le Président dans son rapport ont été pour partie mises en place au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003. En conséquence, nous vous précisons que notre approche d'audit a privilégié l'obtention d'éléments probants à partir de contrôles substantifs étendus."

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Chers actionnaires,

Le Groupe DMS a décidé, il y a quelques années, de faire le pari de la haute technologie digitale. C'est en étroite collaboration avec le CEA/Leti que se sont "montés" les 2 projets ambitieux du Lexxos et du Paladio. Sept années plus tard, après - il est vrai - des retards dus à la complexité de ces innovations, DMS présente sur le marché deux produits qui doivent permettre d'assurer un bel avenir de croissance.

En effet, ces nouveaux appareillages, outre l'avance technologique qu'ils proposent, ouvrent la voie des pays à fort potentiel : USA, Japon, Europe du Nord ... A l'horizon de trois ans, le potentiel du marché de DMS aura été multiplié par 5 grâce à l'ouverture géographique et l'arrivée sur le segment du haut de gamme. De quoi soutenir une croissance digne d'une société innovante !

Après une année 2002 décevante par le retard de nos nouveaux appareils, le pari était de retrouver l'équilibre en 2003 en rendant une meilleure adéquation entre le marché et la disponibilité de nos produits. Les problèmes de SRAS en Asie (première zone export à l'époque) et de guerre au Moyen Orient nous ont rendu la tâche un peu plus difficile. Néanmoins, l'objectif a été quasiment atteint avec un résultat proche de l'équilibre.

Durant cette période, nous avons restructuré l'entreprise par une baisse drastique des charges d'exploitation, un plan de licenciement de 20 personnes et une amélioration des marges ! Sur le plan financier, nous avons su réduire notre dette de 26 % en seulement une année.

Nous démarrons donc l'année 2004 sur des bases totalement nouvelles :

- Des charges d'exploitation et de personnel réduites
- Une amélioration des marges
- Un dollar en meilleure forme
- La disponibilité du Lexxos et du Paladio, désormais référencés un peu partout dans le monde.

L'année 2004 s'annonce donc comme le début d'un retournement en termes de ventes et probablement de valorisation de l'entreprise. La croissance devrait revenir en 2004 avec un CA prévu en augmentation de 10 à 18%. Mais ce sont surtout les perspectives qui sont très prometteuses avec l'arrivée de nos technologies sur les principaux marchés qui représentent plus de 60% du marché mondial ! A partir de 2005, nous anticipons donc une forte accélération de la croissance due à ce phénomène naturel d'arrivée sur de nouveaux marchés.

D'autre part, nos technologies innovantes intéressent des partenaires potentiels très puissants. Des discussions sont en cours pour des accords qui viendraient en plus des possibilités naturelles de croissance.

Les marchés de l'ostéoporose et de la radiologie digitale étant notoirement très prometteurs, c'est avec une grande sérénité et une certaine impatience que nous nous préparons à quelques belles années de croissance.

Antoine RABASTE
Président Directeur Général

SOMMAIRE

MESSAGE DU PRÉSIDENT	2
SOMMAIRE	3
TABLEAU DE CONCORDANCE	4
1 : RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET ATTESTATIONS	6
1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	6
1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	6
1.3 NOM, ADRESSE ET QUALIFICATION DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	6
1.4 ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	7
1.5 RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION FINANCIERE	8
2 : RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRA	9
2.1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE	9
2.2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL	13
2.3 ENGAGEMENT DES ACTIONNAIRES DIRIGEANTS	17
2.4 CONTRAT DE LIQUIDITE ET DE TENUE DE MARCHE	17
2.5 NANTISSEMENT DES ACTIONS ET DES ACTIFS DE LA SOCIETE MERE ET DE SES FILIALES	17
2.6 EVOLUTION BOURSIERE	19
2.7 DIVIDENDES	20
3 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ, L'EVOLUTION RECENTE, LES PERSPECTIVES D'AVENIR	21
3.1 HISTORIQUE ET EVOLUTION DE LA STRUCTURE DU GROUPE PENDANT LES DEUX DERNIERES ANNEES	21
3.2 DESCRIPTION DES PRINCIPALES ACTIVITES	27
3.3 DESCRIPTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'ENVIRONNEMENT SOCIAL	46
3.4 ANALYSE DES RISQUES DE L'EMETTEUR	49
3.5 EVOLUTION RECENTE	52
3.6 PERSPECTIVES D'AVENIR	52
3.7 BUSINESS PLAN	53
3.8 FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES	55
4 : PATRIMOINE RESULTATS DU GROUPE DMS POUR L'EXERCICE 2003	
4.1 BILAN ET COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2003	56
4.2 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	60
4. NOTES COMPELENTAIRES AUX ANNEXES	81
4.4 RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	82
4.5 COMPTES SOCIAUX DE LA SA DMS AU 31 DECEMBRE 2003	85
4.6 ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX	88
4.7 RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUEL	91
4.8 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	93
4.9 TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES	98
4.10 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE SUR LA GESTION DU GROUPE	99
4.11 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE	118
4.12 PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	120
4.13 RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE 2003	128
4.14 PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	132
5 : ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
5.1 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	137
5.2 INTERETS DES DIRIGEANTS	138
5.3 MENTION DES SCHEMAS D'INTERESSEMENT DU PERSONNEL	138
ANNEXES	
COMMUNIQUEES FINANCIERS	

TABLEAU DE CONCORDANCE

avec les principales rubriques de l'instruction d'application du Règlement 95-01 de la Commission des Opérations de Bourse.

SECTION	RUBRIQUE	PAGE
	<u>ATTESTATION DES RESPONSABLES</u>	
	Attestation du Responsable	6
	Attestation des contrôleurs légaux des comptes	7
	<u>RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL</u>	
	Renseignements de caractère Général concernant le capital	
	Particularités	10
	Capital autorisé non émis	14
	Capital potentiel	16
	Tableau d'évolution du capital	13
	Marché des titres	
	Tableau d'évolution des cours et volumes	18
	Dividendes	19
	<u>CAPITAL ET DROIT DE VOTE</u>	
	Répartition actuelle du capital et des droits de vote	15
	Evolution de l'actionnariat	15
	Pactes d'actionnaire	17
	<u>ACTIVITE DU GROUPE</u>	
	Organisation du groupe	20 à 24
	Chiffres clés du groupe	25
	Informations chiffrées sectorielles	76
	Marchés et positionnement concurrentiel	26 à 39
	Politique d'investissement et de R&D	40
	<u>ANALYSE DES RISQUES DU GROUPE</u>	
	Risques de marché	48
	Risques liés à l'activité	48
	Risques juridiques	49
	Risques industriels et liés à l'environnement	50
	Assurances et couvertures des risques	50
	<u>PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS</u>	

Comptes consolidés et annexes	53 à 80
Engagements hors bilan	74
Honoraires des commissaires aux comptes	77
Comptes sociaux et annexes	85 à 90
 <u>GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</u>	
Composition et fonctionnement des organes d'administration de direction	138
Dirigeants mandataires sociaux	132
Conventions réglementées	93 à 97 116
 <u>EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES</u>	
Evolution récente	52
Perspective	52

1 : RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET ATTESTATIONS

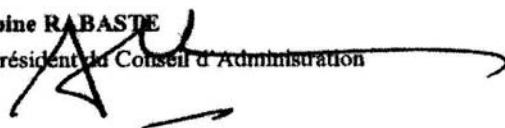
1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Antoine RABASTE, Président du Conseil d'Administration

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

« A ma connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe DMS. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Antoine RABASTE
Le Président du Conseil d'Administration



2.06.04

1.3 NOM, ADRESSE ET QUALIFICATION DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

Commissaires aux Comptes titulaires

M. Alain CAMOIN

adresse : 13 rue Marceau - 34000 MONTPELLIER

Nommé le 30 juin 2000 pour un mandat de 6 exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

PricewaterhouseCoopers Entreprises

Représentés par M. Luc DESCHAMPS

adresse : 650, rue Henri Becquerel - 34000 MONTPELLIER

Nommé le 24 mars 1998 pour un mandat de 6 exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Commissaires aux Comptes suppléants

M. Claude CAZES

adresse : Quartier Rabelais Le Thélème – 550, rue Léon Blum - 34000 MONTPELLIER

Nommé le 30 juin 2000 pour un mandat de 6 exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

M. Gilbert ROCHET

adresse : 650, rue Henri Becquerel - 34000 MONTPELLIER

Nommé le 24 mars 1998 pour un mandat de 6 exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

1.4 ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Avis des commissaires aux comptes sur le document de référence

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société DMS S.A., et en application du règlement COB n° 95-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'administration. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier, le cas échéant, les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. S'agissant de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré, cette lecture a pris en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrée.

Les comptes annuels pour les exercices clos les 31 décembre 2001, 2002 et 2003 arrêtés par le Conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2001 arrêtés par le Conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve. Une observation sur la correction d'impôt différé sur les profits internes sur stocks antérieurement constatés a été formulée.

Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2002 arrêtés par le Conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve. Une observation sur les principes retenus en matière d'impôt différé a été formulée.

Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 arrêtés par le Conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France. Les réserves suivantes pour désaccord sur l'application des règles et principes comptables énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable dans son règlement n° 99-02 ont été formulées :

- La société a constaté un actif d'impôt différé de 748 milliers d'euros correspondant aux déficits fiscaux reportables, estimant probable leur imputation sur des bénéfices futurs. Nous estimons que la comptabilisation de cet actif est contraire aux principes énoncés par le Comité de la réglementation comptable dans son règlement pour les motifs suivants :
 - Le groupe a supporté une perte tant au cours de l'exercice 2002 qu'au cours de l'exercice 2003, qui ne résulte pas de circonstances exceptionnelles, et ce, malgré la prise en compte d'un abandon de créance de 710 milliers d'euros en 2003.
 - Le plan d'activité 2004 et 2005 présente des résultats bénéficiaires. Toutefois, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations peuvent différer, parfois de manière significative, d'autant que la société commercialise des produits en phase de démarrage sur un marché de haute technologie. Par conséquent, et à défaut d'avoir obtenu des preuves tangibles et convaincantes de l'existence de bénéfices exceptionnels attendus, nous estimons que les capitaux propres consolidés d'ouverture sont surévalués de 611 milliers d'euros ; et qu'au titre de l'exercice, le résultat net consolidé est surévalué de 137 milliers d'euros.
- La société a constaté l'enregistrement d'avoirs sur factures émises en 2002 en diminution du résultat d'exploitation pour 392 milliers d'euros, et en diminution du résultat exceptionnel pour 340 milliers d'euros. En l'absence de définition du résultat courant et

du résultat exceptionnel précisée en annexe, et afin d'obtenir un traitement homogène de l'information en conformité avec les recommandations de l'AMF, nous estimons que le résultat d'exploitation, imputable aux activités ordinaires, est surévalué de 340 milliers d'euros, et que le résultat exceptionnel est sous-évalué de 340 milliers d'euros.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Les autres informations présentées appellent de notre part l'observation suivante : les informations prévisionnelles données dans le présent document proviennent d'un plan d'affaires établi par la société. Les hypothèses de chiffre d'affaires retenues ne sont pas appuyées sur des éléments suffisamment probants pour que nous puissions émettre un avis.

Fait à Montpellier, le 28 mai 2004.

Les commissaires aux comptes

Membre de la Compagnie
Régionale de Montpellier

Alain CAMOIN

Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

PricewaterhouseCoopers Entreprises
Luc DESCHAMPS

NB :

Le présent document de référence inclut par ailleurs :

- Le rapport général sur les comptes annuels et le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2003 des commissaires aux comptes (respectivement chapitres 4.6 et 4.3 du présent document de référence) comportant la justification des appréciations des commissaires aux comptes établie en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce ;
- Le rapport des commissaires aux comptes (chapitre 4.10 du présent document de référence), établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société DMS SA décrivant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

1.5 RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION FINANCIERE

Antoine RABASTE

Président Directeur Général

Parc d'activité de la Méditerranée

District de Montpellier

34470 PEROLS

Tél. : 04.67.50.49.00

Fax : 04.67.50.49.09.

2 : RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

2.1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE

2.1.1 DENOMINATION SOCIALE ET SIEGE SOCIAL

DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS - DMS
Parc de la Méditerranée
District de Montpellier
34470 PEROLS

2.1.2 : FORME JURIDIQUE DE L'EMETTEUR ; LEGISLATION DE L'EMETTEUR ; INDICATIONS DES PRINCIPAUX TEXTES REGLEMENTAIRES QUI LUI SONT APPLICABLES :

Société Anonyme à conseil d'administration régie par les dispositions des articles L225-1 à L225-257, L242-1 à L242-30 du Code de Commerce (Livre deuxième "des sociétés commerciales et des GIE") et des articles D 58 à D 201 du décret N°67-236 du 23 mars 1967 (sociétés commerciales)

2.1.3 DATE DE CREATION : 21 JANVIER 1993

2.1.4 DUREE

La durée de la société est fixée à quatre vingt dix neuf années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Durée : du 26 janvier 1993 au 25 janvier 2092

2.1.5 OBJET SOCIAL (ARTICLE 2 DES STATUTS)

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- toute activité de services, commerciale et financière, industrielle et technique, notamment et en partie, dans le domaine des applications de mesures physiques et de diagnostic médical,
- la mise en place, la réalisation, le contrôle de structures financières, commerciales, industrielles et techniques, pour son propre compte et/ou pour le compte d'autrui, ainsi que l'administration comptable, commerciale et financière, industrielle et technique de toute entreprise,
- la participation directe ou indirecte à toute opération pouvant se rattacher à l'objet social précité, à la création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscriptions ou d'achats de titres ou de droits sociaux, de fusions, d'alliances, d'associations en participation et par tout autre moyen et sous toute autre forme utilisée en France et à l'étranger, ainsi que la prise de participation, par tout moyen, direct ou indirect, dans toute activité de services, commerciales et financières, industrielles et techniques,
- et plus généralement, toutes les opérations de services, commerciale et financière, industrielle et technique ainsi que toute opération immobilière et mobilière se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité, ou à tout objet similaire, connexe ou susceptible d'en faciliter la réalisation, et ce, en tout pays.

2.1.6 REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Montpellier B 389 873 142 Code APE : 331 A

2.1.7 EXERCICE SOCIAL

Depuis 2000, chaque exercice social a une durée d'une année civile : du 1er janvier au 31 décembre.

2.1.8 CLAUSES STATUTAIRES PARTICULIERES

2.1.8.1 Répartition statutaire des bénéfices : néant

2.1.8.2 Assemblées Générales (modes de convocation, conditions d'admission, conditions d'exercice du droit de vote)

Lors de l'assemblée du 24.06.2002, les statuts ont été mis en harmonie avec la loi du 15 mai 2001 et modifiés comme suit :

Article 23 - Assemblées d'Actionnaires

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de Commerce, notamment par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant au moins 5 % du capital social ou, s'agissant d'une assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les réunions se tiennent, soit au siège social, soit en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Les propriétaires d'actions au porteur doivent, pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux assemblées, déposer un certificat établi par l'intermédiaire teneur de leur compte constatant l'indisponibilité des titres jusqu'à la date de la réunion, au lieu indiqué dans ladite convocation, cinq jours au moins avant la date fixée pour l'assemblée. Les propriétaires d'actions nominatives doivent, pour participer ou se faire représenter aux assemblées, avoir leurs actions inscrites à leur compte sur les registres de la société, cinq jours au moins avant la date de la réunion de l'assemblée.

Tout actionnaire peut donner pouvoir à un autre actionnaire ou à son conjoint en vue d'être représenté à une assemblée. Il peut également voter par correspondance conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par un vice-président ou un administrateur spécialement délégué à cet effet par le président. A défaut l'assemblée élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction.

Le bureau de l'assemblée désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les procès-verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées conformément à la loi.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur.

2.1.8.3 Existence de droits de vote multiples - conditions d'acquisition : date de l'assemblée générale qui a décidé la mise en place du droit de vote double et date de l'entrée en vigueur de cette décision.

⇒ Article 14 des statuts :

Chaque membre de l'assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation, sous réserve des dispositions légales ou statutaires pouvant restreindre l'exercice de ce droit.

Un droit de vote double est toutefois accordé aux titulaires d'actions nominatives entièrement libérées lorsque ces actions sont inscrites depuis quatre ans au moins au nom d'un même actionnaire. Il est également conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles ce dernier bénéficiait déjà de ce droit.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi.

Toutes les actions, tant anciennes que nouvelles, pourvu qu'elles soient du même type et du même capital nominal libéré d'un même montant, sont entièrement assimilées à partir du moment où elles portent même jouissance; dans les répartitions éventuelles de bénéfices comme au cas de remboursement total ou partiel de leur capital nominal, elles reçoivent alors le même montant net, l'ensemble des taxes et impôts auxquels elles peuvent être soumises étant réparti uniformément entre elles.

⇒ La date de l'assemblée générale qui a décidé la mise en place du droit de vote double est l'assemblée générale mixte en date du 30 avril 1998.

⇒ La date de l'entrée en vigueur de cette décision est le 19 mai 1998.

2.1.8.4 Autres (achat de ses propres actions, titres au porteur identifiables ...)

2.1.8.4.1 Achat par la société de ses propres actions

Les modalités du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée mixte du 29 juin 2001 avaient autorisé la société à opérer en bourse sur ses propres actions en vue de régulariser leur marché dans les conditions et selon les modalités fixées par les articles L225-209 0 L225-16 du Code du Commerce ont été renouvelés lors de l'assemblée du 24 juin 2002. Il n'existe plus à ce jour de contrat de liquidité en vigueur.

Le prix maximum de ces actions a été fixé à 80 Euros et le prix minimum de vente à 5 Euros par action.

Le nombre maximum de ses actions que la société pourra détenir est fixé à 0,5 % du nombre de titres représentant le capital social. Outre le contrat d'animation, la société n'a procédé à aucun rachat de titres à ce jour.

Une nouvelle résolution concernant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration pour le rachat des actions de DMS sera proposée à l'Assemblée Générale du 28 juin 2004.

2.1.8.4.2 Titres aux porteurs identifiables (TIP) (article L228-2 du Code de Commerce)

La société est autorisée à demander à tout moment auprès de l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées d'actionnaires.

La société est en outre en droit de demander dans les conditions fixées par le Code de Commerce l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

2.1.9 *FRANCHISSEMENT DE SEUIL (ARTICLE 13 DES STATUTS)*

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir plus de 5%, de 10%, de 20%, de 33,33%, de 50%, ou de 66,66% du capital ou des droits de vote de la société, devra se conformer aux dispositions légales et plus particulièrement devra en informer immédiatement la société par lettre recommandée avec avis de réception.

En cas de non-respect de cette obligation, les dispositions prévues par ledit article s'appliqueront.

2.1.10 *CONSULTATION DES DOCUMENTS SOCIAUX*

Les statuts, procès-verbaux et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la société.

2.2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL

2.2.1 CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élève à 6.757.410 Euros, divisé en 2.252.470 actions de 3 Euros nominal, entièrement libérées.

2.2.1.1 Evolution du capital de DMS

Date	Nature	Nominal	Montant de l'opération (Francs)	Primes	Nombre de titres émis	Nombre cumulé de titres	Montant cumulé du capital social
21.01.93	Création	100 F	5.000	-	5.000	5.000	500.000 F
Mars 98	Incorporation de réserves	100 F	6.900.000	-	69.000	74.000	7.400.000 F
Mars 98	Absorption d'actions de MEDILINK	100 F	1.960.000	4.064	19.600	93.600	9.360.000 F
Avril 98	Division par 20 du nominal	5 F	-	-	1.778.400	1.872.000	9.360.000 F
Mai 98	Introduction au Nouveau Marché	5 F	1.850.000	40.700.000	370.000	2.242.000	11.210.000 F
Décembre 2001	Levées d'options de souscription	5 F	37.350		7.470	2.249.470	11.247.350 F
Décembre 2001	Augmentation de capital par incorporation de réserves		33.019.318		0	2.249.470	44.266.668 F
Décembre 2001	Conversion du capital en Euros	3 €			0	2.249.470	6.748.410 €
Décembre 2002	Levée d'option de souscription	3 €	9.000	12.930	3.000	2.252.470	6.757.410 €

Conseil d'administration du 31 décembre 2001:

- Le capital a été augmenté d'une somme de 33.019.317,78 Francs prélevée sur la réserve intitulée prime d'émission, portant ce dernier à la somme de 44.266.667,78 Francs.
- Le capital ainsi augmenté a été converti en Euros soit 6.748.410 Euros divisés en 2.249.470 actions de 3 Euros valeur nominale.

Cessions d'actions au marché :

Date	Appartenant à	Nombre d'actions	Nombre total d'actions	% du capital
13.05.98 (à l'introduction)	Antoine RABASTE	120.000	2 242 000	5.4 %
13.05.98 (à l'introduction)	Jean-Luc DUMAS	65.000	2 242 000	2.9 %
22.05.98	Antoine RABASTE	45.705	2 242 000	2.0 %
22.05.98	Jean-Luc DUMAS	23.550	2 242 000	1.1 %
25.05.98	Antoine RABASTE	32.717	2 242 000	1.5 %
25.05.98	Jean-Luc DUMAS	22.180	2 242 000	1.0 %
26.05.98	Antoine RABASTE	14.483	2 242 000	0.6 %
26.05.98	Jean-Luc DUMAS	9.819	2 242 000	0.4 %
Du 01.01.02 au 24.05.02	Antoine RABASTE	150.957	2.249.470	6.7 %
Du 01.01.02 au 24.05.02	Jean-Luc DUMAS	27.744	2.249.470	1.2 %
Du 26.05 02 au 31.12.03	Antoine RABASTE	5.579	2.252.470	0,2 %
Du 26.05 02 au 31.12.03	Jean Luc DUMAS	61.118	2.252.470	2,7 %

Donations indirectes aux salariés

a) Cession à titre gratuit :

Entre le 21 juillet et le 7 octobre 1999, M. Rabaste a cédé à titre gratuit 8.053 actions et M. Dumas 4.387 actions, soit au total 12.440 actions.

b) Attribution de Stock Options :

L'assemblée générale des actionnaires a autorisé le Conseil d'Administration à consentir au maximum 300.000 options de souscription et d'achat en faveur des salariés de la société DMS et des filiales. Le conseil d'administration a procédé par deux fois à l'attribution de stock options :

- Premier plan en 2000 :

Le conseil d'administration du 29 Août 2000 a procédé à l'attribution de 36 470 options d'achat d'actions.

Au 31 Décembre 2001, 7.470 options de souscription ont été levées sur le nombre d'options attribuées de 36.470 donnant droit à 7.470 actions. Le capital social a été augmenté de 37.350 Francs correspondants aux 7.470 actions relatives aux options de souscriptions exercées.

Au 24 Décembre 2002, 3.000 options de souscription ont été levées donnant droit à 3.000 actions. Le capital a été augmenté de 9.000 euros.

Aucune levée d'action n'a été exercée en 2003

- Deuxième plan en 2003 :

Le conseil d'administration du 17 mars 2003 a procédé à l'attribution de 56.000 options d'achat d'actions. Aucune levée d'action n'a été exercée en 2003.

2.2.1.2 Evolution de l'actionariat de DMS au 31 décembre 2003

Identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2003 plus de 5%, de 10%, de 20%, de 33,33 %, de 50 % ou de 66,66 % du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

Capital :

Plus de 5% : néant

Plus de 10% : néant

Plus de 20% : Monsieur Jean-Luc DUMAS

Plus de 33,33% : Monsieur Antoine RABASTE

Plus de 50% : néant

Plus des 66,66% : néant

Droits de vote :

Plus de 5% : néant

Plus de 10% : néant

Plus de 20% : Monsieur Jean-Luc DUMAS

Plus de 33,33% : Monsieur Antoine RABASTE

Plus de 50% : néant

Plus des 66,66% : néant

2.2.1.3 Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2003

ACTIONNAIRES	NOMBRE D' ACTIONS	% DU CAPITAL	Nombre de droits de vote	% DU DROIT DE VOTE
RABASTE Antoine	806.851*	35,821 %	1.192.033	38,826%
DUMAS Jean-Luc	417.462*	18,534 %	834.924	27,194%
JOBIN Marc	16.800	0,746%	33.600	1,094%
DUMAS Olivier	280	0,012 %	560	0,018%
MANOLAGAS Christina	700	0,031 %	1.400	0,046%
BRUNEL Nathalie	280	0,012 %	560	0,018%
ACTIONS AUTO-DETENUES PAR LA SOCIETE DMS	4.730	0,210 %	ACTIONS EXCLUES DU DROIT DE VOTE	ACTIONS EXCLUES DU DROIT DE VOTE
PUBLIC	1.003.607	44,556 %	1.003.607	32,689%
SALARIES :	1.760	0,078%	3.520	0,115%
- DONATIONS				
- STOCKS OPTIONS EXERCEES				
INCORPORATION AU CAPITAL	0	0 %	0	0%
31.12..2003				
TOTAL	2.252.470	100,00 %	3.070.204	100,00%

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis au moins 4 ans, au nom du même actionnaire.

* dont 18.332 titres au nominatif pur nantis pour chacun des dirigeants.

2.2.2 CAPITAL POTENTIEL

Informations sur les options de souscription et options d'achat d'actions :

Personnes concernées

Un plan d'options de souscription et d'achat d'actions a été décidé par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 30 juin 2000. Il porte sur l'émission de 300 000 options au maximum.

Aucune option n'a été consentie aux dirigeants de la société réunis au sein de la direction générale sur lesquels porte également l'information sur leurs rémunérations.

92.470 options d'achat d'actions ont été attribuées à ce jour à 47 membres du personnel, aucune ne l'a été aux dirigeants de la société.

Renseignements à fournir

Les renseignements sont regroupés dans le tableau suivant :

Plan n° 1	
Date d'Assemblée	30 juin 2000
Date du Conseil d'Administration	29 août 2000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	36.470
- dont : nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les membres du comité de direction	0
- dont : nombre de dirigeants concernés	0
Point de départ d'exercice des options	29 août 2000
Date d'expiration	29 août 2004
Prix de souscription	7,31 euros par actions
Modalités d'exercice lorsque le plan comporte plusieurs tranches	
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2003	10 470

Plan n° 2	
Date d'Assemblée	30 juin 2000
Date du Conseil d'Administration	17 mars 2003
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	56.000
- dont : nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les membres du comité de direction	0
- dont : nombre de dirigeants concernés	0
Point de départ d'exercice des options	18 mars 2003
Date d'expiration	17 mars 2007
Prix de souscription	3 euros par actions
Modalités d'exercice lorsque le plan comporte plusieurs tranches	
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2003	0

2.2.3 PACTE D'ACTIONNAIRES : NEANT

2.2.4 ACTION DE CONCERT : NEANT

2.3 ENGAGEMENT DES ACTIONNAIRES DIRIGEANTS

Conformément aux dispositions des articles 3.1.10 et 3.1.11 des règles de fonctionnement du Nouveau Marché, les actionnaires dirigeants de la société se sont engagés à conserver pendant une durée minimale de trois ans à compter de l'introduction, 80% des actions de la société DMS qu'ils détiendront au jour de l'introduction, soit 1.335.568 actions. Cet engagement a pris fin le 19 décembre 2000, voir le bulletin du nouveau marché n° 2000 – 1105 émis par Euronext Paris SA le même jour.

2.4 CONTRAT DE LIQUIDITE ET DE TENUE DE MARCHE

La société DMS a conclu avec la société de Bourse Gilbert DUPONT et les dirigeants actuels un contrat de liquidité ayant pour objet l'optimisation de l'activité du titre DMS sur le Nouveau Marché. Ce contrat a pris fin en février 2003.

La répartition de ce contrat était la suivante :

Société DMS	45 %
Dirigeants	30 %
Gilbert DUPONT	25 %

Total	100 %

Les opérations réalisées depuis le 31 décembre 2000 sur le titre DMS ont été les suivantes :

Opérations	Total	Quote-part DMS
<u>Titres détenus au</u> <u>31/12/1999</u>	10 557	4 751
Achats de titres	21 949	9 877
Ventes de titres	- 27 445	- 12 350
<u>Titres détenus au</u> <u>31/12/2000</u>	5 061	2 277
Achats de titres	26 076	11 734
Ventes de titres	- 23 152	- 10 418
<u>Titres détenus au</u> <u>31/12/2001</u>	7 985	3 593
Achats de titres	17 176	7 729
Ventes de titres	-15 038	6 767
<u>Titres détenus au</u> <u>31/12/2002</u>	10 123	4 555
Achats de titres	388	175
Ventes de titres	0	0
<u>Titres détenus au</u> <u>28/02/2003</u>	10 511	4 730

Les autres informations concernant ces titres sont données dans l'annexe des comptes consolidés à la note 4.2.3.1.7.

2.5 NANTISSEMENT DES ACTIONS ET DES ACTIFS DE LA SOCIETE MERE ET DE SES FILIALES

Nantissement du fonds de commerce de la société DMS au profit des banques ayant souscrit au prêt bancaire de 4 580 milliers d'euros.

Nantissement des actions APELEM au profit des banques ayant souscrit au prêt bancaire de 4 580 milliers d'euros.

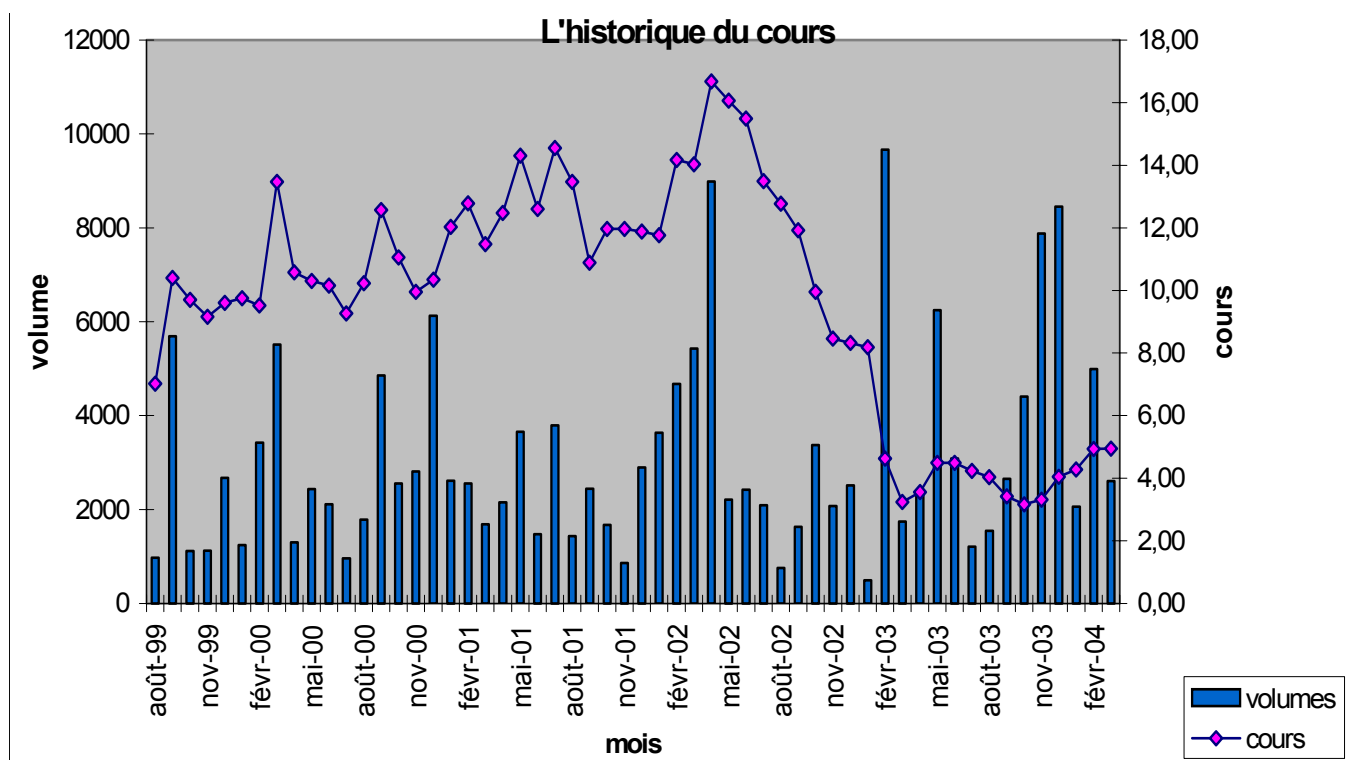
2.6 EVOLUTION BOURSIERE

Evolution du titre de janvier 2000 à mars 2004 :

Cours en Euros	Cours moyen	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Moyenne des échanges
Janvier 2000	9.75	10.25	9.00	1 242
Février 2000	9.52	10.10	8.50	3 427
Mars 2000	13.47	15.00	10.45	5 510
Avril 2000	10.58	12.40	10.00	1 298
Mai 2000	10.30	10.84	9.38	2 432
Juin 2000	10.15	10.51	9.37	2 110
Juillet 2000	9.26	9.85	9.00	960
Août 2000	10.23	11.90	8.5	1 785
Septembre 2000	12.57	13.70	10.50	4 857
Octobre 2000	11.05	12.10	9.60	2 554
Novembre 2000	9.95	11.10	9.00	2 807
Décembre 2000	10.34	11.20	8.70	6 128
Moyenne année 2000	10.60			2 926
Janvier 2001	12.03	13.39	10.50	2 615
Février 2001	12.78	13.40	11.84	2 553
Mars 2001	11.48	12.25	10.40	1 686
Avril 2001	12.47	13.39	11.35	2 154
Mai 2001	14.30	15.25	12.70	3 654
Juin 2001	12.60	13.51	11.49	1 472
Juillet 2001	14.55	16.40	12.50	3 789
Août 2001	13.47	14.80	12.50	1 434
Septembre 2001	10.88	14.48	9.15	2 443
Octobre 2001	11.96	13.50	10.31	1 673
Novembre 2001	11.96	12.53	11.10	863
Décembre 2001	11.88	12.75	11.00	2 891
Moyenne année 2001	12.53			2 269
Janvier 2002	12.60	14.35	10.50	3 637
Février 2002	14.22	15.30	13.00	4 670
Mars 2002	14.05	15.00	13.00	5 429
Avril 2002	16.71	18.00	15.01	8 985
Mai 2002	16.07	17.25	14.81	2 206
Juin 2002	15.49	16.25	14.20	2 419
Juillet 2002	13.49	15.11	12.20	2 092
Août 2002	12.77	13.50	12.25	757
Septembre 2002	11.92	13.49	8.80	1 632
Octobre 2002	9.95	11.88	8.06	3 373
Novembre 2002	8.46	9.45	8.07	2 078
Décembre 2002	8.32	8.70	7.55	2 516
Moyenne année 2002	12.76			3 316
Janvier 2003	8.18	9.57	7.51	496
Février 2003	4.63	8.10	3.45	9 662
Mars 2003	3.24	4.37	2.76	1 746
Avril 2003	3.46	3.96	2.76	2 299
Mai 2003	4.49	6.16	4.01	6 246
Juin 2003	4.39	5.48	4.00	3 088
Juillet 2003	4.23	4.75	4.00	1 208
Août 2003	4.03	4.20	3.69	1 547
Septembre 2003	3.42	3.64	3.21	2 563
Octobre 2003	3.17	3.59	3.01	4 405
Novembre 2003	3.31	4.05	2.90	7 875
Décembre 2003	4.05	5.12	3.25	8 452
Moyenne année 2003	4.22			4 132
Janvier 2004	4.28	4.50	4.05	2 058
Février 2004	4.93	5.45	4.65	4 990
Mars 2004	4.94	5.39	4.40	2 608

Sources : Euronext
Mode de cotation en continu depuis le 27 juin 2001.

Pour les informations actionnaires, l'adresse du site Internet de la Société :
<http://www.dms.com>



2.7 DIVIDENDES

Il n'a été distribué aucun dividende au titre des 3 derniers exercices.

La société n'a pas l'intention de distribuer de dividendes au cours des prochains exercices.

Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'Etat à l'issue d'un délai de 5 ans.

3 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ, L'EVOLUTION RECENTE, LES PERSPECTIVES D'AVENIR

DMS conçoit, produit et commercialise des appareils d'imagerie médicale notamment destinés au diagnostic de l'ostéoporose. Le groupe intervient sur un marché encore récent mais en forte croissance et sur lequel n'est actuellement présent qu'un nombre limité d'intervenants.

Le groupe développe sa stratégie autour de quatre axes :

- une collaboration étroite avec les meilleurs organismes français de recherche, mondialement reconnus pour leur excellence dans le domaine de l'imagerie : depuis l'exercice 2000, le partenaire quasi-exclusif du Groupe DMS étant le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA)/ LETI ;
- une conception des produits associant étroitement les équipes marketing, recherche & développement, et fondée sur les besoins des utilisateurs ;
- une présence mondiale au travers d'un réseau de distributeurs : le groupe est ainsi représenté dans plus de quarante pays ;
- une politique de sous-traitance en production et en engineering.

Les produits de DMS touchent non seulement le marché des hôpitaux, cliniques et radiologues, mais aussi celui des médecins spécialistes concernés par ces appareils de diagnostic (rhumatologues, orthopédistes, gynécologues...), voire celui des généralistes. A terme, les spécialistes principalement visés par DMS sont les radiologues.

3.1 HISTORIQUE ET EVOLUTION DE LA STRUCTURE DU GROUPE PENDANT LES DEUX DERNIERES ANNEES

3.1.1 HISTORIQUE

Diagnostic Medical Systems (DMS) et sa filiale Medilink ont été créées en 1993 par Antoine Rabaste et Jean-Luc Dumas, deux cadres de la société Graseby, filiale du groupe Cambridge Electronic Industries. Après une expérience réussie dans la distribution médicale aux Etats-Unis, Antoine Rabaste exerçait depuis 1988 les fonctions de directeur commercial chez Graseby, société de conception, fabrication et commercialisation d'appareils Doppler. Les actionnaires de Graseby ayant décidé fin 1992 d'arrêter l'activité de la société, Antoine Rabaste crée ses propres structures et, de 1993 à 1995, développe avec succès une activité Doppler, ainsi que l'importation d'échographes. Cette activité, bien gérée, s'avère profitable.

Pendant cette période, Antoine Rabaste s'attache à nouer des contacts avec des organismes de recherche. Ces liens déboucheront en 1996 sur l'acquisition auprès du Laboratoire d'Imagerie Paramétrique (LIP) du Centre National pour la Recherche Scientifique (CNRS) d'une technologie de mesure de densité de l'os au moyen d'ultrasons. Dans un premier temps, la société DMS ne conçoit qu'autour de ce brevet. Puis, pour élargir sa gamme de produits, elle développe également la technologie des rayons X et décide, afin de compléter sa gamme, de s'associer avec le CEA/LETI afin de développer un appareil de haute technologie. La société DMS détient alors une gamme très complète d'appareils de diagnostic de l'ostéoporose, tout en continuant à développer la gamme Doppler.

3.1.2 LA SOCIETE APELEM

3.1.2.1 Présentation

Apelem est une société française basée à Nîmes (40 Km de Montpellier), créée il y a 25 ans.

Son activité principale consiste à concevoir, développer et distribuer des appareils de radiographie, de fluoroscopie, d'angiographie et de coronographie. La gamme de produits s'étend des appareils mobiles aux salles télécommandées ou conventionnelles de radiographie.

Le produit phare pour les années à venir est issu d'une collaboration avec le CEA/LETI : le Paladio. Il s'agit d'un capteur numérique qui remplace les films conventionnels. Il est unique par ses performances et son coût.

Apelem dispose de 2 filiales dont l'activité est exclusivement basée sur les échanges commerciaux, en Russie (30% des parts) et en Espagne (51%) ; ainsi que d'un réseau de distributeurs spécialisés dans la radiologie à travers le monde.

3.1.2.2 Convention d'acquisition

DMS a acheté APELEM 7.774.900 euros (prise de participation), le 7 septembre 1999.

DMS a réglé au comptant 1 692 184 euros et a réalisé deux emprunts de 1 143 368 euros, un avec la BNP et l'autre avec le Crédit Lyonnais. Les 3 811 225 euros restants étaient au 31 décembre 1999 en dettes.

Une première échéance de 914 694 euros a été réglée au 7 septembre 2000, une seconde de 1 219 592 euros le 14 décembre 2001. Enfin 1 676 940 euros ont été versés le 7 septembre 2002.

DMS a été obligé de renforcer sa structure financière en réalisant 4 nouveaux emprunts de 1.145.000 euros chacun auprès du Crédit Agricole du Gard, du Crédit Agricole du Midi, de la Banque Populaire du Midi et de la SODLER (Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon) afin de refinancer cette acquisition.

3.1.2.3 APELEM : Informations chiffrées

En KEuros	1999	2000	2001	2002	2003
Chiffre d'affaires	11 367	14 674	17 326	15 828	13 858
Résultat d'exploitation	(252)	(393)	626	(248)	102
Résultat Net	(380)	357	404	(384)	364

3.1.3 LES SYNERGIES ENTRE DMS ET APELEM

APELEM et DMS sont deux sociétés qui opèrent dans le domaine de la radiologie et plus particulièrement dans celui de l'imagerie médicale. Les synergies entre les deux sociétés sont importantes et s'établissent à plusieurs niveaux :

- Commercial France :

Les deux sociétés sont présentes en France avec un réseau de distribution aujourd'hui commun : 6 agences régionales et une dizaine de distributeurs. La mise en commun des réseaux a permis au Groupe de disposer d'un réseau de vente direct et indirect important en France, permettant à chacune des deux sociétés d'envisager une croissance significative de son CA sur le territoire national. L'effet de gamme permet au groupe de proposer l'équipement complet d'un service de radiologie aux radiologues libéraux ainsi que dans les services de radiologie des centres hospitaliers.

L'effet de groupe (premier groupe 100 % français dans la radiologie) permet une reconnaissance forte à l'échelle du privé mais aussi de l'hospitalier.

- Commercial Export :

DMS dispose de 7 responsables commerciaux et de 2 spécialistes d'application assurant le suivi des installations. APELEM dispose d'une équipe de 6 personnes pour le commercial et le traitement des appels d'offre. Le partage des informations en matière de réseaux de distribution et l'effet de gamme optimisent la présence par pays et donc la couverture géographique de chaque société. L'étude d'ouverture de filiales dans des pays comme la RFA reste réaliste. Le développement des filiales déjà existantes est un objectif à court terme. De plus, le groupe peut donner une solution plus complète à de nombreux appels d'offre financés par la France (protocoles) et pour lesquels le matériel d'origine française est prioritaire.

- Marketing :

DMS dispose aujourd'hui d'une communication de groupe lui permettant de mieux cibler les utilisateurs finaux (radiologues et services hospitaliers) mais également de se présenter en tant que premier fabricant français de matériel de radiologie. Ainsi, l'ensemble des documentations commerciales des sociétés DMS et APELEM a été repensé afin de répondre aux mêmes codes graphiques et aux mêmes exigences de qualité.

Une présence commune aux congrès et salons mondiaux de radiologie est systématiquement planifiée et met en valeur le savoir-faire du Groupe et son avance technologique.

De manière générale, toutes les opérations de marketing et de communication (salons, mailings, soirées de présentation, campagnes publicitaires...) sont organisées en commun, générant ainsi des économies d'échelle qui permettent de développer les actions de manière qualitative, mais également d'en multiplier le nombre.

- Recherche et développement :

Les deux sociétés disposent d'un fort capital humain et technologique en matière de recherche et développement. Les compétences en matière d'asservissement au niveau mécanique, de maîtrise des rayons X, de transmission de données, de reconnaissance de forme... permettent au groupe de se hisser au niveau des plus grands et de prendre de l'avance grâce au développement de produits réellement innovants.

Les deux sociétés ont mis en place depuis plusieurs années un partenariat avec le CEA/LETI, collaboration qui devrait encore se développer dans l'avenir. Le CEA/LETI est l'un

des plus grands laboratoires mondiaux sur le traitement de l'image et la technologie des rayons X.

La mise en commun des savoir-faire en matière de développement logiciel génère un apport essentiel en ce qui concerne l'efficacité et la rapidité de certains programmes. Cette avance est significative pour APELEM avec le PALADIO et pour DMS avec le LEXXOS. Les nouvelles options prises en partenariat avec le CEA sur le projet LEXXOS donnent à cette avancée technologique en ostéodensitométrie une longueur d'avance sur ses concurrents.

En résumé, la complémentarité des deux sociétés est optimale au niveau de la mise en commun des compétences informatiques et électroniques.

Production/Mécanique :

Les deux sociétés contractent, dans certains cas, avec les mêmes sous-traitants et ont des potentialités de regroupement visant à des économies d'échelle et un meilleur pouvoir de négociation afin de baisser les coûts de production.

Dans la logique d'un rapprochement des services Achats et Méthodes, une première phase d'harmonisation des codifications a été initiée en 2003 et sera finalisée à la fin du premier semestre 2004. La mise en commun des pratiques Achats et Méthodes sera dans un second temps fédérée par la démarche qualité globale.

Qualité/Service :

La qualité est un enjeu majeur du prochain millénaire. Les sociétés DMS et APELEM sont ainsi qualifiées ISO 9001 version 2000 et ISO 13485 version 96 (spécifique aux dispositifs médicaux) depuis juillet 2003.

Positionnement :

Le Groupe DMS dispose d'une avance technologique en matière d'imagerie ultrasonore, de détecteur et de traitement de l'asservissement des rayons X et du diffusé pour l'ostéodensitométrie. Cette avance est factuelle sur tous les grands concurrents mondiaux.

Apelem, en tant que filiale de DMS, dispose d'une réelle opportunité de croissance avec ses produits actuels. Cette évolution passe par un marketing affiné et une présence internationale plus forte. D'autre part, son nouveau produit, le Paladio, constitue une réelle opportunité en termes de positionnement de prix, performances et timing. La taille du marché du PALADIO est reconnue comme étant significative.

En conclusion, quel que soit le domaine abordé dans le fonctionnement des deux sociétés : commercial, production, développement ... la synergie et la complémentarité des compétences sont excellentes.

Les marchés respectifs s'adressent dans les deux cas, majoritairement aux radiologues et sont tous les deux fortement porteurs : l'ostéodensitométrie pour le diagnostic de l'ostéoporose, maladie du XXI^{ème} siècle et l'imagerie numérisée, clé de voûte de la radiologie d'aujourd'hui.

La proximité géographique et la parfaite entente entre les dirigeants constituent, de surcroît, les facteurs fédérateurs de la réussite de ce groupe opérant dans le domaine hautement technologique de l'imagerie médicale.

3.1.4 ORGANIGRAMME

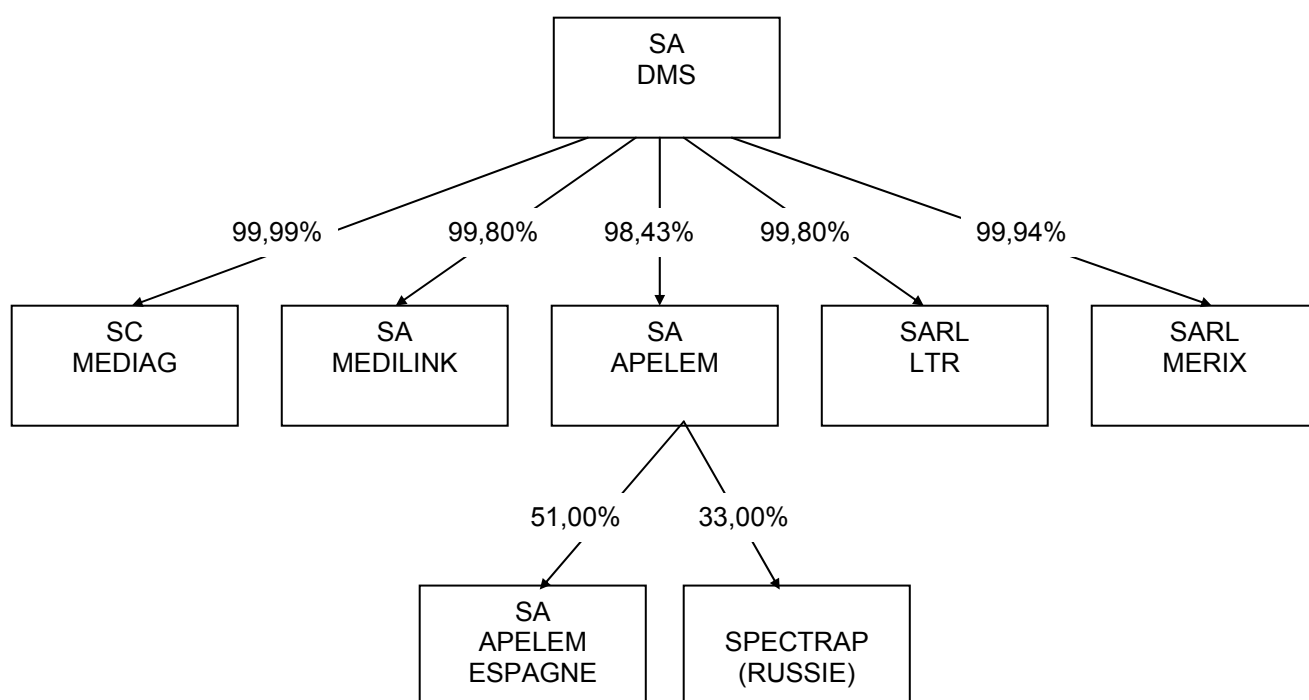
La société DMS a été créée le 26 janvier 1993 et sa filiale Medilink le 26 octobre 1992.

Par acte sous seing privé du 10 mars 1998, les actionnaires de la société MEDILINK ont fait apport à la société DMS de la totalité des actions composant le capital social de MEDILINK. Cet apport a été approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de DMS le 24 mars 1998.

Les deux sociétés sont complémentaires dans la distribution de la gamme de produits.

En septembre 1999, DMS a racheté 100% du capital de D.C.L., société détenant à 99.7% la société APELEM. En 2000, la société D.C.L. a fait l'objet d'une fusion absorption par la société APELEM. Au cours du même exercice, la société DMS a fait l'acquisition des sociétés LTR et MERIX.

Organigramme du Groupe DMS au 31 décembre 2003



La SC Mediag est une société civile appartenant à DMS. Elle gère les locaux de DMS et MEDILINK.

La SA DMS et la S.A MEDILINK produisent des dopplers et des ostéodensitomètres.

La SA APELEM produit des appareils de radiologie.

Ces quatre entités avec SA APELEM Espagne, représentent le Groupe DMS.

SPECTRAP est une participation du groupe. Son activité est exclusivement commerciale.

Au sein du groupe, il existe des conventions :

Entre DMS et Medilink : refacturation réciproque sur la mise à disposition de personnel, Medilink a versé des sommes à comptes courants chez DMS, rémunérées à 5%/an.

Entre DMS et Apelem : DMS procède au marketing, à la commercialisation et à la distribution de tous les produits Apelem.

3.1.5 CHIFFRES CLES

Eléments du compte de résultat au 31 décembre 2003

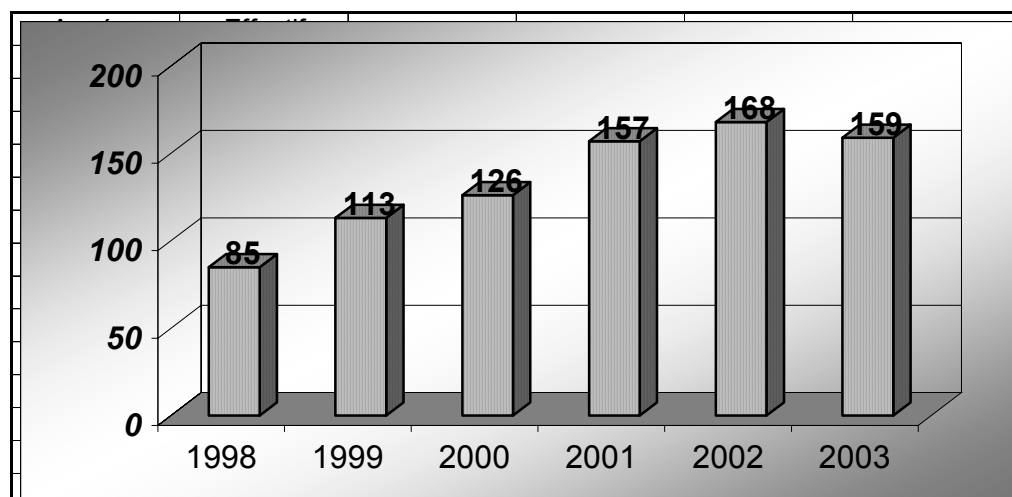
Evolution 2002/2003 en Millions d'Euros		
	2002	2003
CA	26.8	23.3
Résultat d'Exploitation	-2.6	-0.07
Résultat Net (avant survaleurs)	-2.4	0

Eléments bilanciels au 31 décembre 2003 :

K Euros	2001	2002	2003
Dettes Financières Nettes	2 706	6 810	5 519
Capitaux propres *	12 500	9 741	8 717
Taux d'endettement (Gearing)	21.6%	69,9%	63,3%

* y compris intérêts minoritaires et avances conditionnés

Evolution de l'effectif de 1998 à 2003 :



3.2 DESCRIPTION DES PRINCIPALES ACTIVITES

3.2.1. PRESENTATION DE L'OSTEOPOROSE

3.2.1.1. L'ostéoporose

L'os est un organe dynamique, soumis à un processus continu de résorption et de reconstitution. L'ostéoporose est un état caractérisé par un déséquilibre de ce processus lorsque la résorption excède la reconstitution. La masse et la densité osseuses s'en trouvent diminuées, avec pour conséquence un risque accru de fracture.

L'ostéoporose est une maladie qui se développe silencieusement et frappe plutôt les femmes après la ménopause. Selon la National Osteoporosis Foundation aux Etats-Unis, 250 millions de personnes dans le monde et 25 millions aux Etats-Unis, dont 80 % de femmes, souffriraient d'ostéoporose. Rien qu'aux Etats-Unis, cette maladie serait la cause de plus de 1,3 millions de fractures par an, dont les coûts directs en soins médicaux et indirects en perte de productivité pourraient être évalués à 13 milliards de dollars par an (source Lunar Corporation).

3.2.1.2. Les traitements contre l'ostéoporose

Jusqu'à une période récente, l'ostéoporose était considérée comme une conséquence inévitable et incurable du vieillissement. Dans les pays économiquement développés, le vieillissement généralisé de la population et l'attention portée à la santé des femmes ont toutefois conduit la recherche médicale à développer des traitements contre l'ostéoporose. En septembre 1995, la Food and Drug Administration (FDA) américaine a approuvé le médicament Fosamax, des laboratoires Merck, contre l'ostéoporose établie chez les femmes ménopausées. Ce médicament, aujourd'hui autorisé dans plus de quarante pays et consommé par plus de 2 millions de personnes dans le monde, est également en cours d'approbation comme traitement préventif.

Il existe par ailleurs plus de 350 études cliniques en cours sur le sujet et une trentaine de médicaments sont en phase II et III d'homologation ou en cours d'approbation. La phase II correspond aux premiers tests sur des patients afin de préciser les tolérances et les éventuels effets secondaires des médicaments. La phase III correspond quant à elle aux essais thérapeutiques finaux. Merck, et Procter and Gamble commercialisent déjà des traitements. Akzo, Sanofi, Johnson & Johnson, Glaxo, Yamanouchi, Hoffmann La Roche sont tous en passe d'avoir un ou plusieurs produits traitant des problèmes d'ostéoporose.

3.2.1.3. Les diagnostics de l'ostéoporose et les technologies d'ostéodensitométrie

La disponibilité récente sur le marché de traitements curatifs et l'arrivée prochaine de traitements préventifs vont multiplier les besoins en diagnostics de dépistage et de suivi des résultats des traitements. Il s'agit d'évaluer la densité osseuse et la rigidité de la micro-architecture de l'os.

Les technologies se divisent en deux familles, les rayons x et les ultrasons, ces derniers n'ayant fait leur apparition commercialement que depuis le début des années quatre-vingt-dix. Parmi ces deux technologies, on distingue deux types d'appareillage :

- les ostéodensitomètres multisites ou " corps entier ", qui sont basés exclusivement sur la technologie des rayons x. Ils peuvent mesurer la densité de n'importe quel os du corps humain selon le calibre choisi.
 - les ostéodensitomètres monosites ou périphériques, qui peuvent être à rayons x ou ultrasons.
- Ils ne mesurent quant à eux que la densité des os du pied, de l'avant bras ou de la main.

La performance d'un ostéodensitomètre est caractérisée par:

- la pertinence de sa mesure, comparée à ce que l'on pourrait obtenir par le biais de la RMN (Résonance Magnétique Nucléaire, technologie très coûteuse et qui a surtout d'autres usages);
- la reproductibilité des mesures;
- la sensibilité du point de vue du diagnostic, c'est à dire la capacité à bien discerner les individus normaux de ceux atteints d'ostéoporose.

La technologie par rayons x

Différents moyens d'analyse non invasive de la masse osseuse ont été mis au point depuis les années 60. Tous ces appareils étaient jusqu'au début des années 90 fondés sur l'utilisation des rayons x ou rayons y. Ils ont permis ainsi d'aller au-delà des interprétations subjectives qui pouvaient être effectuées à partir des radiographies classiques, en apportant des mesures quantitatives précises sur la masse osseuse. Les techniques employées consistent à évaluer le taux d'absorption des photons (émis par une source rayons x ou y) qui interagissent avec la matière rencontrée. Les niveaux d'énergie les plus intéressants en matière d'absorption photonique sont bas (entre 30 et 140 keV) contrairement à la radiologie classique qui, elle, en "photographiant", cherche à donner une image et non une mesure quantitative précise.

Les sources rayons x ont aujourd'hui remplacé les sources radio-isotopiques radioactives qui ont pu être utilisées dans le passé mais qui étaient très coûteuses. La dernière-née et la plus avancée des technologies faisant appel aux émissions par rayons x est appelée DXA (Dual X-ray absorptiometry). Elle est basée sur le fait que les atténuations photoniques sont différentes selon les niveaux d'énergie employés et selon que le tissu traversé est osseux ou mou. Dès lors, une émission photonique "double", c'est-à-dire avec deux niveaux d'énergie différents, va permettre de distinguer les tissus osseux des tissus mous de façon extrêmement précise. L'utilisation d'un algorithme judicieux apporte donc, par recombinaison des données, une meilleure analyse du tissu osseux seul.

Enfin, tout récemment, sont apparues les technologies DXA Fan-beam qui scannent le patient avec une sorte de rideau de rayons x et non plus seulement avec un faisceau simple et étroit qui, lui, doit balayer la zone visée en longueur et en largeur (le Pencil-beam). Le temps de mesure s'en trouve donc amélioré notablement et devient dans la plupart des cas inférieur à la minute. Néanmoins, cette technologie comporte des désavantages : une reproductibilité peu supérieure ou inférieure au pencil beam, une dose ionisante émise très importante et un coût élevé.

La technologie par ultrasons

Mesurer la densité de l'os est bien entendu fondamental pour l'étude de sa solidité, mais malgré leur corrélation logique, il ne faut pas perdre de vue que l'objectif véritable recherché lors de l'élaboration d'un diagnostic sur l'ostéoporose est de mesurer l'état de solidité de l'os et non sa densité. Et c'est sur ce point que la technologie des rayons x pourrait avoir atteint son seuil d'efficacité. En effet elle ne permet pas une observation de la micro-architecture de l'os, révélatrice de sa rigidité et aussi déterminante pour sa solidité que sa densité. L'os, en effet, n'est pas plein, et deux cubes de même taille, constitués de la même matière et avec des densités identiques ne résisteront pas forcément de la même façon aux chocs selon la répartition interne des masses (i.e. selon la répartition des pleins et des vides à l'intérieur des cubes).

La technologie des rayons x ne pourra pénétrer plus avant dans la définition de la micro-architecture osseuse qu'en irradiant fortement l'os, au-delà des seuils acceptables par l'organisme humain. Cette irradiation, même légère, peut de plus être contre-indiquée chez certains sujets et surtout être culturellement mal acceptée par certains pays comme le Japon et la Corée.

Précisons toutefois que les émissions de rayons x des ostéodensitomètres sont dix fois moins puissantes que celles des appareils de radiologie classique. Ces derniers "photographient" les parties internes du corps humain, alors que les ostéodensitomètres reconstruisent l'image de l'os et "cartographient" sa densité. Ils ne nécessitent pas de personnel manipulateur formé à la radioactivité du fait du faible effet ionisant.

Les ostéodensitomètres à ultrasons présentent l'avantage d'être moins coûteux, et sont aisément transportables. Ils ne requièrent pas, bien entendu, de personnel manipulateur formé à la radioactivité, puisqu'ils ne présentent aucun danger vis à vis de l'organisme. La plupart des matériels utilisent la technologie d'atténuation du signal ultrasonique et mesurent ce qui est communément appelé la BUA (Broadband Ultrasound Attenuation) ainsi que la vitesse de propagation du signal (Speed Of Sound). Les

plus performants (ceux qui fournissent une reconstruction de l'image de l'os) nécessitent cependant d'immerger la partie du corps à mesurer : ils ne permettent donc pas d'effectuer des mesures directes sur les sites à risque élevé de fracture comme le bassin ou la colonne vertébrale mais opèrent sur le calcaneum (talon), qui présente toutefois les mêmes caractéristiques physiologiques de par son appartenance au type des os " trabéculaires " (os spongieux avec microcavités). Des études médicales récentes ont montré que bien qu'étant rarement le siège d'une fracture, le calcaneum est un excellent prédicteur de la fracture du col du fémur.

Enfin la technologie de la réflexion ultrasonore, mise au point et brevetée en 1996 par le CNRS, et dont DMS détient la licence exclusive, apporte de nouveaux éléments dans l'étude de la micro-architecture osseuse. Ils ont ainsi créé et déposé un nouveau paramètre utile au diagnostic osseux: la BUB (Broadband Ultrasound Backscattered). Cette nouvelle technologie pourrait parvenir ainsi à dépasser la technologie des rayons x en efficacité de diagnostic dans le domaine des appareils monosites. Aujourd'hui, DMS est la seule société dans le monde à proposer un ostéodensitomètre à ultrasons capable de fournir une mesure de la réflexion ultrasonore sur l'os. Les études cliniques menées en 1998 et 1999 notamment aux USA ont confirmé la supériorité de notre technologie sur toute l'offre des appareils au niveau mondial.

En 2005, (les efforts importants consacrés en 2003 au développement de nouveaux logiciels du Lexxos ont retardé le calendrier de sortie du nouvel appareil à ultrasons) une nouvelle technologie devrait être commercialisée. Elle réunira tous les avantages demandés par les praticiens, portabilité, rapidité, sans eau, tout en bénéficiant d'un prix de revient industriel beaucoup plus faible que l'UBIS 5000.

3.2.2 LES DIFFERENTES TECHNIQUES DE L'IMAGERIE DIAGNOSTIQUE :

L'imagerie médicale passe dans le domaine médical et à titre non interventionnel, par l'utilisation des propriétés des rayonnements radioactifs ou radioélectriques pour observer certaines parties internes du corps humain.

Elle est articulée autour de plusieurs techniques, sommairement présentées comme suit :

- Les **rayons x**, sur lesquels repose la radiologie conventionnelle, sont une technique banalisée et la plus répandue. L'angiographie en est une application au système vasculaire, de même que la mammographie en est une pour le diagnostic des cancers du sein, et le numérique, pour l'osseux, le pulmonaire et la gastroentérologie. Le rayon X demeure la technique dominante.
- La **scanographie** (ou **scanner**) est un procédé qui permet l'étude anatomique du corps humain, en effectuant des coupes transversales du corps à partir d'une source de rayon X.
- L'**échographie**, qui repose sur la réflexion des ultrasons, est utilisée en gynécologie et cardiologie, ainsi que pour les viscères.
- L'**Imagerie par Résonance Magnétique (IRM)** permet, grâce à l'utilisation de rayons ionisants et aux progrès de l'informatique et de la numérisation, de donner une carte anatomique et chimique avec transparence osseuse et de détecter ainsi les tumeurs ;
- La **médecine nucléaire** est une technique de diagnostic permettant d'obtenir des images d'un organe après injection au patient d'un produit radioactif se fixant dans l'organe analysé et d'en étudier la fonctionnalité dans le temps. La mise en œuvre de cette technique nécessite un détecteur de rayonnement associé à un système mécanique (« gamma-caméra »), qui tourne autour du patient, ainsi qu'un ordinateur qui reconstruit une image de l'organe à partir des signaux transmis par la gamma-caméra.

3.2.3 L'OFFRE DE DMS

Autour de son produit phare utilisant la technologie avancée des ultrasons, DMS a construit une gamme complète d'ostéodensitomètres. Depuis 1999, elle possède également une offre complète d'appareils de radiologie conçus et fabriqués par la filiale Apelem. Ainsi, le groupe peut répondre de manière exhaustive aux besoins nouveaux des radiologues dans l'évolution de leur plateau technique.

3.2.3.1. Les ostéodensitomètres à ultrasons

L'UBIS 5000

C'est un appareil monosite (opérant sur un seul site, en l'occurrence le calcaneum, i.e. l'os du talon) qui a été mis sur le marché en septembre 96 et janvier 98. C'est le plus performant des matériels ultrasonores du marché : il est le premier à donner une image numérique de l'os et à fournir des renseignements nouveaux (BUB : Broadband Ultrasound Backscattered) sur la micro-architecture osseuse (pour l'UBIS 5000) grâce à la technologie brevetée par le CNRS.

Les appareils concurrents ne permettent pas la reconstruction de l'image de l'os et ne disposent pas de l'algorithme de recherche automatique qui permet à partir de l'image de l'os de déterminer la région d'intérêt du calcaneum: la région d'atténuation minimum à l'intérieur de la tubérosité postérieure. Celle-ci est primordiale pour le diagnostic, car elle seule est vraiment discriminante et indicatrice du risque de fracture sur le squelette, et en particulier sur le fémur et les vertèbres. Ces appareils, en ne disposant pas d'image ou d'algorithme de recherche, donnent donc de mauvais résultats en terme de fiabilité et de précision des mesures : en poussant la situation à l'extrême, une même personne n'obtiendra pas deux résultats identiques à un quart d'heure d'intervalle entre deux mesures, pour peu qu'elle ait modifié la position de son pied à l'intérieur de l'appareil. Le prix Yves Rocard de la meilleure technologie de sciences physiques a été décerné à UBIS.

Dès 2005, un nouvel ultrason mono site avec image, sortira des chaînes de production de DMS.

L'Osteospace

C'est également un appareil monosite opérant sur le calcaneum. Il a été mis sur le marché en janvier 98 mais utilise la technologie du GIP et de Matra-Marconi Espace. Cette dernière doit être considérée comme la deuxième technologie mondiale : elle ne reconstruit pas l'image de l'os, mais elle détermine tout de même la région d'intérêt principal du calcaneum par le biais d'un repérage anatomique laser.

3.2.3.2. Les ostéodensitomètres à rayons x

Le Challenger

C'est un appareil multisites DXA, qui effectue, par un balayage rayons x selon la méthode du pencil beam, une série de mesures de la densité osseuse sur différents sites : la colonne vertébrale, les hanches ou les os de l'avant-bras. Il reconstruit une image numérique de l'os et cartographie ainsi sa densité, tout en déterminant la région d'intérêt principal. Il a été mis sur le marché à la fin de l'année 97. La technologie rayons x employée est classique mais l'ergonomie et les fonctions d'utilisation sont attractives.

Cet appareil est plutôt destiné au radiologue : il lui permet d'établir une mesure densitométrique des os, nécessaire à ses confrères pour établir un diagnostic sur l'état du squelette du patient.

L'Osteoview

C'est un appareil monosite DXA qui balaye avec des rayons x les os de l'avant-bras (radius et cubitus). Il reconstruit une image numérique de l'os et cartographie ainsi sa densité tout en déterminant la région d'intérêt principal. Il a été mis sur le marché fin 97. La technologie rayons x employée est identique à celle du Challenger.

Cet appareil est plus à même que le Challenger d'intéresser les spécialistes qui doivent établir des premiers diagnostics osseux, tels que les rhumatologues, orthopédistes, gynécologues, pédiatres et endocrinologues.

Le Chronos

C'est un nouvel appareil multisite DEXA, utilisant la technologie Pencil Beam, dans la lignée du Challenger, mais muni d'un nouveau détecteur CdTe assurant une précision et une reproductibilité optimale. Le Chronos est commercialisé depuis le 2^{ème} trimestre 2001.

3.2.3.3 Le matériel de radiologie

Le système de numérisation Flash

Le système de numérisation Flash permet l'acquisition d'images en temps réel (scopie, graphie et angiographie) et élimine toute manipulation de cassettes. Disponible avec les tables télécommandées, basculantes et d'angiographie APELEM, le Flash peut aussi être installé sur des tables déjà existantes. Grâce aux informations claires affichées sur le moniteur et à la facilité d'utilisation du système, le Flash devient le nouveau standard en système d'imagerie numérisée. Il a une excellente qualité d'image grâce à l'utilisation de la caméra TV APELEM CRM 92 ou la caméra CCD haute résolution.

Utilisé avec une table télécommandée possédant le mode suivi du bolus ou pas à pas, le Flash s'avère être un complément indispensable.

La Baccara

La table télécommandée BACCARA a été conçue pour satisfaire les praticiens les plus exigeants en imagerie médicale. Ses atouts sont multiples : compacité, convivialité et ergonomie des commandes, sélecteur de nouvelle génération à grille escamotable... et beaucoup d'autres avantages qui font de BACCARA un statif universel en radiologie conventionnelle et numérisée. BACCARA dispose dans sa version traditionnelle d'un sélecteur (pour cassettes 18x24 à 36x43 cm) qui autorise des diagnostics précis et sûrs (divisions en 1/2/3/4 et 5 sur les grands formats de cassette). L'innovation la plus importante est que cet appareil peut être complété par Flash et Paladio.

En plus des examens classiques, tels que gastro-intestinaux, urologie, pulmonaires, hystérogaphie, myélographie, lymphographie, radiographie du squelette, tomographie, BACCARA permet aussi les explorations en angiographie, angiographie périphérique (stepping), phlébographie, procédures interventionnelles vasculaires et non vasculaires. En mode numérisé, BACCARA ne se contente plus d'être la table la plus performante d'Europe, un logiciel sophistiqué extrait pour vous l'information essentielle au diagnostic.

Arceaux Chirurgicaux « APX HF II » et « APX HF III »

Les Arceaux Chirurgicaux « APX HF II » et « APX HF III » sont des amplis mobiles pour utilisation en bloc opératoire. Ils sont équipés de composants de haute technologie et comprennent en outre : le contrôle par micro-processeur, un générateur haute fréquence (3.3kW pour APX HF-II, et 5kW pour APX HF-III) et un amplificateur de brillance haute résolution (version 16 cm en mono, 17 cm en bi-champ, ou version 23cm en tri-champ) qui donnent une superbe qualité d'image avec une résolution optimale. Intégrée au chariot porte moniteurs, une gamme étendue de mémoires d'images numériques offre les fonctions de stockage, traitement et lecture. La capacité de stockage des images est de 1.2.5.10 ou 200 images sur une matrice de 644x544x12 bits selon la version choisie.

Ces versions permettent de couvrir les applications suivantes : Chirurgie générale, Orthopédie, Pédiatrie, Chirurgie abdominale et Neurochirurgie, Cardiologie : implantations de Pacemakers et Défibrillateurs, Urologie en association avec un Lithotripteur, Traumatologie, Endoscopie, Soins intensifs, Radiologie interventionnelle.

3.2.3.4. Les autres produits : les Doppler

DMS est présent depuis de longues années sur le marché des appareils d'analyse sanguine avec effet Doppler. Ceux-ci permettent d'obtenir un diagnostic vasculaire complet en analysant en particulier la vélocimétrie sanguine. La notoriété de DMS dans le domaine est un atout solide pour la vente du dernier-né de sa gamme : l'Explorer. C'est un Doppler transcârien bilatéral et multivoies, c'est à dire capable d'analyser la vascularisation des deux hémisphères cérébraux et ce jusqu'à huit profondeurs différentes. Ce nouvel appareil est doté d'une technologie innovante qui le positionne comme l'un des produits les plus performants dans ce domaine. Il est destiné à un marché plus limité que celui des ostéodensitomètres, mais sur lequel DMS entend conserver une part significative des ventes. Les utilisateurs finaux sont les angéologues, cardiologues, neurologues, chirurgiens et anesthésistes.

Cette technologie a été sélectionnée par le CNES pour équiper un module de la station spatiale internationale.

3.2.3.5. Les nouveaux produits

Le LEXXOS

DMS a déjà fait preuve d'une réactivité hors du commun en concevant et réalisant rapidement une gamme cohérente et pertinente d'ostéodensitomètres à rayons x et à ultrasons capable de répondre de manière percutante à une partie des besoins du corps médical en matière de diagnostic osseux sur l'ostéoporose.

Le groupe ne souhaite pas s'arrêter en si bon chemin. Il poursuit activement ses recherches afin d'étoffer et de renforcer sa gamme pour être rapidement présent sur le marché avec 100 % de l'offre. En effet, la gamme sur laquelle DMS évoluait en 1999 répondait à environ 20 % de la demande mondiale : appareils monosites à ultrasons et appareils à rayons X d'entrée de gamme (technologie pencil beam). Le plus gros du marché résidant dans le moyen et haut de gamme en rayons X, il était nécessaire de se positionner sur ce segment avec une offre adaptée. Lors de l'introduction au Nouveau Marché, il avait été décidé de développer, en partenariat avec le CEA, une technologie équivalente ou légèrement supérieure à l'offre des 2 principaux concurrents : la technologie Fan Beam.

En cours de développement, une opportunité de réaliser un véritable saut technologique a été mise à jour. Conscient qu'un retard important de mise sur le marché serait induit dans le cas du choix d'explorer cette voie, la direction de DMS n'a pas hésité à s'y engager. C'est donc une innovation technologique majeure que DMS, en collaboration avec le CEA, a réalisée. Cette technologie, d'un coût de l'ordre de 25 millions de francs, donne jour à une nouvelle gamme d'appareils. Elle répond à un marché moyen et haut de gamme d'un milliard de francs (Bone Densitometers analysis from « Global Industry analyst inc »), sur lequel DMS n'opérait pas jusqu'à présent, et dont seulement 2 sociétés, Lunar et Hologic, se partagent le chiffre d'affaires.

Fondé sur l'idée du "diagnostic éclair", possible grâce à son innovation principale, le "Digital Flash Beam®", Le Lexxos se caractérise par une numérisation de l'image en deux dimensions (l'état de l'art actuel n'offrant qu'une technique par balayage), une division jusqu'à 40 fois du temps d'examen et une faible ionisation. De plus, avec pour la première fois une résolution d'image de type quasi-radiologique, Lexxos ouvre de nouvelles perspectives aux utilisateurs, en rajoutant la notion de qualification de l'os au diagnostic de l'ostéoporose. Le tableau suivant résume bien l'avance technologique du Lexxos sur l'Etat de l'art actuel :

	Etat de l'art avant le Lexxos	Nouvelle Technologie DMS
Positionnement du patient	1 minute	5 secondes
Résolution de l'image	Bonne	Très Bonne / Radiologique
Dose de rayons X	Moyenne	Faible
Rapidité de l'examen	15 secondes	1,5 seconde

Source : DMS

Les difficultés survenues dans le courant du développement et notamment les retards enregistrés en 2002 sont inhérents à la complexité de la technologie et à son caractère totalement innovants.

En 2003, les ventes de Lexxos représentaient 11 % des ventes du groupe, contre 9 % en 2002.

Le PALADIO :

Le Paladio est un capteur modulaire articulé autour d'une multcaméra CCD haute résolution (4096 x4096 pixels) et d'un scintillateur breveté et optimisé pour une meilleure DQE (Efficacité Quantique de Détection). La chaîne image Paladio autorise une visualisation dynamique immédiate et un transfert des données vers un reprographe, une station de visualisation, un réseau d'imagerie, une base de données, etc.... Ses applications se situent dans la radiologie, la fluoroscopie, la tomographie et l'angiographie. Ce produit répond à une demande réelle et son avantage est d'être compatible avec les tables de radiologie existantes.

En effet, l'introduction des capteurs numériques permet d'envisager de nouvelles perspectives dans le domaine de l'imagerie diagnostique médicale, car elle présente d'indéniables avantages par rapport à la technique traditionnelle film / écran :

économie de coût et de temps : cette technologie permet de se dispenser de l'achat de films radiologiques, des frais d'une chambre noire et de la manipulation des cassettes et du traitement des films ;

meilleure qualité de l'image assurant une plus grande fiabilité de diagnostic (taille du pixel / matrice).

De plus, cette technologie offre des possibilités «d'upgrading» de milliers de salles de radiologie, ou mieux, suscitera le remplacement d'une grande partie de ces dernières.

Le coût d'introduction de la technologie utilisée pour PALADIO est sensiblement moins élevé que pour les autres technologies utilisées en matière de capteur numérique par des concurrents du Groupe DMS, notamment par rapport au "Silicium Amorphe" (qui est un détecteur à base de silicium actif), et cela pour des possibilités identiques de performances. Les possibilités d'upgrading et de service apparaissent également supérieures.

D'autre part, le Paladio présente un avantage technologique de taille par rapport à tous ses concurrents. Il est le seul à proposer la **scopie** en temps réel. Il est donc possible de visualiser des images en mouvement alors que ses concurrents présentent une image gelée.

Le lexos a commercialement été lancé dans la fin de l'année 2001. La commercialisation du Paladio s'est opérée en début d'année 2002. Cependant, les premiers produits commercialisés ont accumulé des difficultés techniques, entraînant d'importants surcoûts liés au lancement. Aujourd'hui, les deux produits phare de DMS sont pleinement opérationnels et commercialisables et comme nous l'anticipions, les ventes de Lexxos et de Paladio ont connu une accélération dès le premier trimestre 2003.

En 2003, les ventes de Baccara Paladio représentaient 7% du chiffre d'affaire du groupe, contre 1 % en 2002.

3.2.3.6 Produit en cours de recherche-développement :

- Le projet MODATOS : Subventionné par le Ministère de la Recherche et de l'Industrie à hauteur de 152 450 Euros, ce projet concerne l'amélioration du diagnostic de l'ostéoporose grâce à l'étude de nouveaux paramètres morphométriques et qualitatifs (architecture et solidité osseuse). Il est mené en collaboration avec le CEA/Leti, le CHU de Nîmes, L'université de Lille II et l'INSA.
- Le projet Diran : également subventionné par le Ministère de la Recherche et de l'Industrie à hauteur de 141 000 Euros, et mené en étroite collaboration avec le CEA/Leti, l'Université de Grenoble I, et la société Medasys Digital Systems. Il s'appuie sur l'utilisation de la radiologie bi-énergie dans le cadre de la radiologie pulmonaire et tend à l'amélioration du diagnostic radiologique.

Ces deux derniers projets s'inscrivent dans le cadre des futures évolutions Lexxos et Paladio.

3.2.4 MARCHE ET CONCURRENCE

3.2.4.1 Le marché du Doppler

Le vélocimètre Doppler est utilisé pour dépister et diagnostiquer les maladies cardio-vasculaires. Jusqu'à présent, il était couramment utilisé dans sa forme "stand alone" par les cardiologues, angiologues et neurologues. Depuis le milieu des années 80, cette modalité "stand alone" a été progressivement embarquée sur les échographes, donnant naissance à l'Echodoppler puis au Doppler couleur et 3D.

Au début des années 90, une relance du marché s'est produite suite à l'arrivée d'une nouvelle application : le Doppler transcrânien. Ce dernier permet depuis 1995 le développement d'une nouvelle application du Doppler "stand alone": le monitoring. Il s'agit d'utiliser l'appareil comme un moniteur des artères intracrâniennes, en particulier dans les cas de vasospasme dans les hémorragies méningées, ou dans le comptage d'embolies durant des opérations de chirurgie à cœur ouvert ou telles que l'endartériectomie. Un Doppler a ainsi été développé, l'EXPLORER, dans un nouveau marché du monitoring en pleine croissance : il est notamment équipé d'un système unique de comptage d'embolies utilisant la technologie des ondelettes. Le marché est entré dans une nouvelle phase de développement suite aux innovations récentes et il est estimé à environ 200 MF. Les principaux concurrents sont: DWL, EME NICOLLET (Allemagne), et RIMED (Israël).

Les performances remarquables de l'EXPLORER devraient permettre à DMS de retrouver des niveaux d'activité satisfaisants. De plus le marché US constitue une réelle opportunité de voir décoller le CA de cet appareil.

3.2.4.2. L'ostéoporose: un marché en fort développement

Plusieurs facteurs concourent au développement du marché de l'ostéodensitométrie :

- l'accroissement de la population âgée, qui est sujette à cette détérioration des tissus osseux qu'est l'ostéoporose,
- l'attention portée à la santé des femmes, et ce depuis le suivi de la future mère jusqu'aux problèmes de vieillissement débutant à la ménopause (concept de "Woman's Health" et de centre dédiés à la femme)
- l'accélération de la mise sur le marché de médicaments efficaces dans le traitement et la prévention de l'ostéoporose, et de moyens de diagnostic.
- Une prise de conscience de plus en plus marquée des problèmes liés à l'ostéoporose.

Le marché des ostéodensitomètres à rayons x et à ultrasons se décompose en fait en deux secteurs qui ne s'adressent pas à la même clientèle:

- les matériels à rayons x qui sont capables d'analyser le corps entier ou du moins n'importe quel os du corps humain selon le calibrage choisi. Ils sont plutôt destinés aux hôpitaux, cliniques et radiologues. Leur coût est en effet plus élevé et donc ils nécessitent un nombre minimum de patients susceptibles d'être atteints d'ostéoporose pour être intéressants et rentables.
- les matériels à ultrasons et à rayons x périphériques qui n'analysent que les os de l'avant bras ou du pied. Ils sont de manipulation moins technique et meilleur marché (15.000 à 30.000 Euros) et s'adressent à une gamme d'utilisateurs plus large comprenant les rhumatologues, orthopédistes, gynécologues, pédiatres, endocrinologues et médecins généralistes. Les matériels à ultrasons de première génération, en raison de leur manque de précision dans la recherche de la région d'intérêt principal, ne sont utilisables que pour le dépistage. En revanche les matériels développés par DMS permettront également à ces praticiens d'effectuer eux-mêmes les mesures des résultats des traitements administrés à leurs patients.

Comme nous venons de le voir les utilisateurs d'ostéodensitomètres sont:

- les hôpitaux et cliniques qui demandent des appareils haut de gamme pour leurs patients ou pour les études cliniques qui sont réalisées en leur sein.
- les radiologues qui souhaitent disposer d'ostéodensitomètres multisites en sus de leurs appareils classiques et coûteux de radiologie. Précisons bien à nouveau que les radiographies (" photographiques " et donc à forte intensité) du squelette sont reconnues comme non pertinentes pour calculer la densité osseuse : il faut un ostéodensitomètre pour réaliser un diagnostic fiable sur une prédiction ou un suivi d'ostéoporose.
- les rhumatologues, orthopédistes, gynécologues, pédiatres et endocrinologues, voire les généralistes américains (les family practice doctors) qui en raison de leur spécialité sont amenés à rencontrer et examiner des patients et patientes susceptibles de connaître des problèmes osseux. Ces spécialistes s'orientent aujourd'hui vers les appareils périphériques de dépistage.

L'une des clefs du développement de l'ostéodensitométrie est bien entendu le niveau de remboursement par les organismes sociaux dans les différents pays et ce tant en matière de traitement qu'au niveau du diagnostic. L'exemple frappant est la Grèce qui, du fait d'un remboursement complet, doit être considérée comme un gros consommateur d'ostéodensitomètres. L'état de la réglementation dans le monde est d'ailleurs développé au paragraphe 3.4.4.

Il faut enfin bien rappeler que le monde médical est seulement en train de commencer à s'intéresser au diagnostic ostéoporeux, dans la foulée des grands laboratoires pharmaceutiques qui se penchent sur cette maladie du XXIème siècle.

3.2.4.3 L'état de la réglementation

En Europe, l'état de la réglementation en matière de remboursement du diagnostic ostéoporeux est actuellement le suivant:

Pays	Réglementation	Pays	Réglementation	Pays	Réglementation
Allemagne	Oui	Grèce	Oui	Portugal	Non
Autriche	Partiel	Hongrie	Non	Roumanie	Non
Belgique	En discussion	Irlande	Non	Royaume-Uni	Partiel
Bulgarie	Non	Italie	Partiel	Slovaquie	Oui
Danemark	Partiel	Liban	Partiel	Suède	Partiel
Espagne	Non	Norvège	Non	Suisse	Oui
Finlande	Oui	Pays-Bas	Oui	Tchéquie	Oui
France	Non	Pologne	Non	Turquie	Partiel

Source: Osteoporosis International (European Foundation for Osteoporosis and the National Osteoporosis Foundation)

On peut donc remarquer que de nombreux pays ont accordé le remboursement des analyses ostéodensitométriques. Pour que l'ordonnance soit remboursée, certains d'entre eux demandent que les patients vérifient certains critères : facteurs de risques importants, déformation des vertèbres, antécédents de fractures à répétition. D'autres, comme l'Allemagne, permettent une analyse par an et par patient. Dans d'autres pays, le remboursement est partiel ou dépend des régions, comme au Royaume-Uni.

Malgré l'intérêt démontré du diagnostic ostéodensitométrique et l'économie future que pourrait générer un dépistage plus systématique, certains pays, comme la France, préfèrent, pour des raisons budgétaires à court terme, ne pas rembourser ce type d'analyses. Cependant la sortie prévue de plusieurs médicaments traitant l'ostéoporose devrait faire évoluer la question. Une fois la preuve apportée de l'efficacité de plusieurs traitements, les autorités ne devraient plus voir d'objections au remboursement d'un diagnostic qui permettra de réaliser des économies substantielles. De plus, la Mutuelle Générale a d'ores et déjà proposé le premier remboursement fin 2001, acte généralement précurseur d'un remboursement plus généralisé de la part des autres mutuelles. Le remboursement par la Sécurité sociale est aussi envisagé plus sérieusement par les

autorités de tutelles. Il est plausible de le voir se mettre en place, la décision finale restant bien entendu du ressort de la CNAM.

Enfin l'Australie, le Canada (depuis 1994), la Chine, l'ensemble de l'Amérique Latine et le Japon ont aujourd'hui une politique claire de remboursement complet des diagnostics ostéodensitométriques. Aux Etats-Unis, la FDA autorise le principal traitement, Fosamax, et les ostéodensitomètres à rayons x. Les examens sont remboursés par la plupart des assurances médicales, ainsi que par Medicare et Medicaid à hauteur de 121 dollars pour les examens sur site (hanche ou colonne vertébrale) et 75 dollars pour les examens périphériques (calcaneum ou avant-bras) depuis le 1/1/98. Rappelons que la FDA a autorisé depuis l'été 1998 les appareils à ultrasons. Depuis cette date, plus de 1000 appareils ont déjà été vendus. L'arrivée de l'UBIS est fortement attendue. Nos perspectives aux USA sont donc excellentes.

Avec l'autorisation de vente de l'Osteospace aux Etats-Unis obtenue en mars 2004, Le Groupe DMS se positionne aujourd'hui comme la seule société au niveau mondial à proposer une gamme complète d'ostéodensitomètres à ultrasons aux Etats-Unis. Cette complémentarité devrait permettre de répondre à la demande du "mass market" américain et pourrait ouvrir de nouvelles perspectives de croissance.

3.2.4.4 La concurrence

Les trois principaux concurrents de DMS sont des sociétés américaines cotées au NASDAQ. Lunar et Hologic, les deux plus importantes par le volume d'activité, se partagent respectivement 46 % et 40 % du marché mondial des ostéodensitomètres multisites (Bone Densitometers analysis from « Global Industry analyst inc. »). La troisième, Norland Medical Systems, fabricant et distributeur de matériel d'ostéodensitométrie, est de taille plus modeste. Tous trois conçoivent, produisent et commercialisent une gamme d'ostéodensitomètres classiques à rayons x ou à ultrasons et du matériel d'imagerie orthopédique.

Ostéodensitométrie : Parts de marché DMS :

	2002	2003 (estimé)
Ultrasons	17%	15 %
Rayons X entrée de gamme	16 %	16 %
Rayons X moyen et haut de gamme	2%	4 %
Total	10 %	10 %

Sources : internes.

La baisse de part de marché sur les ultrasons s'explique par une tendance générale à la baisse du marché mondial. Les estimations sont à la hausse pour 2004 avec la sortie annoncée du nouvel ostéodensitomètre à ultrasons DMS, mais également grâce à une augmentation de la production pour couvrir les marchés asiatiques et américains.

La part de marché de DMS sur le segment de l'entrée de gamme rayon X s'explique par une augmentation de la demande au niveau mondial, avec le développement au niveau des "front line " et des médecins généralistes. Cette tendance s'est d'ailleurs vérifiée avec le rachat de Norland par Coopers, et la sortie simultanée de deux nouveaux appareils "entrée de gamme" chez Hologic et Lunar. Afin de répondre à cette nouvelle tendance et pour maintenir sa part de marché, DMS a lancé l'Optima Series, un complément logiciel à sa gamme existante, et compte sur l'arrivée d'un appareil moyen de gamme pour décliner davantage sa gamme et être plus compétitif sur l'entrée de gamme en 2004.

Lunar

Le volume d'activité de l'entreprise est réalisé à environ 65 % en Amérique du Nord.

L'ostéodensitométrie représente plus de 80 % du CA (Lunar): la technologie à rayons x développée par Lunar a accéléré au début des années quatre-vingt-dix le remplacement du matériel à ondes radioactives (76 % du CA). Les ostéodensitomètres à ultrasons (gamme Achilles) ne représentent qu'un chiffre d'affaires inférieur à 10 %.

La société Lunar a été rachetée par le Groupe General Electrics en 2001.

Hologic

Très présente sur le marché nord-américain (66 % du CA), l'entreprise a su profiter de la croissance du marché pour consolider sa position de leader avec près de 100 M\$ de CA de ventes d'ostéodensitomètres.

Norland Medical Systems

Des trois concurrents de DMS, Norland Medical Systems est celui dont le volume d'activité est le plus faible. Cette société ne dispose d'aucune technologie de pointe et n'a pas d'offre sur le marché moyen et haut de gamme. Le département d'ostéodensitométrie de Norland Medical Systems a été racheté par Coopers Surgical en 2001.

La concurrence vue comme une opportunité

Le nombre d'intervenants sur le marché de l'ostéodensitométrie est donc limité, et DMS est courtisé depuis quelque temps par de nombreux distributeurs de tous pays. Attirés par la gamme complète d'ostéodensitomètres de DMS, ils sont désireux de pouvoir enfin offrir à leurs clients l'ostéodensitométrie qui leur faisait jusqu'alors défaut et qui amenait parfois ces derniers à aller frapper à la porte de leurs rares confrères disposant de l'exclusivité sur les ventes des produits Hologic, Lunar ou Norland. Il y a incontestablement une opportunité superbe pour DMS de profiter d'un marché d'offre, où les taux d'équipement en ostéodensitomètres ont encore des marges importantes de progression.

3.2.4.5 Le marché de la radiologie

3.2.4.5.1 Description et tendance

Il se situe principalement dans les pays développés, USA, Europe et Japon.

Le marché mondial de la radiographie à rayons X est estimé en revenus à environ 5 milliards de dollars. Le marché sur lequel évolueront le Paladio et ses dérivés est donc colossal. L'évolution annuelle prévue est de l'ordre de 5% (Frost & Sullivan).

Dans les autres parties du monde, l'aide des pays développés et des organismes internationaux est importante : protocoles français, financement de la banque mondiale, du FMI. Apelem a travaillé et travaille encore sur ce type de financement qui rapporte de très gros contrats avec des pays qui ont des besoins et peu de sources de financement.

Le numérique : le marché de la radiologie a été fortement dynamisé depuis le milieu des années 90 par l'innovation technologique du numérique et la percée des nouveaux capteurs. Le phénomène de substitution, encore insignifiant il y a quelques années, devrait désormais nettement se renforcer. La radiologie numérique permet, par rapport aux rayons X conventionnels, d'éliminer le film classique tout en solutionnant les problèmes de manipulation, d'archivage et de stockage d'images. Elle permet non seulement de réduire les coûts et de gagner du temps, mais aussi de donner une meilleure résolution d'image en réduisant les doses nocives de rayons X.

Au niveau mondial, près d'une vingtaine de sociétés développent des systèmes numériques de radiologie (DXR). La plupart des programmes se situent au niveau des phases de prototype ou d'essais cliniques.

Deux technologies émergent : les panneaux plats (GE, Canon, Siemens, Toshiba, Trixell) et les solutions type écran-optique CCD (Apelem, Swissray, Wuestec).

L'avantage d'Apelem et de son capteur Paladio réside dans sa proposition de scopie disponible immédiatement (seule proposition mondiale) et dans la fiabilité des composants utilisés.

On estime que le numérique connaîtra dans les prochaines années une forte croissance, amplifiée par la baisse des coûts d'accès. Les projections de vente d'équipements DXR font référence à des ordres de grandeur de 2 à 3 milliards de dollars.

3.2.4.5.2 Les acteurs et la structure du marché

Il y a deux types de structures intervenant sur ce marché :

- les grands opérateurs : GE, HP, Philips, Fisher, Picker, Hitachi. Ces grandes structures ont une stratégie d'offre globale sur tous les marchés du monde. Leur principal souci est une offre d'appareils très haut de gamme et très chers : Scanner, IRM, Echographie et désormais écrans radiologiques du type DXR.
- Les petits ou moyens opérateurs : Apelem, Villa, Mecal, Trophy, ATS, Swissray... Ces sociétés sont en général spécialisées dans du matériel classique de radiologie : table télécommandée, générateurs, arceaux... Il existe une réelle opportunité pour elles car les niches existent et il est possible de concurrencer correctement les grands sur ce type de produit. Il est néanmoins vital pour elles de se munir rapidement d'une offre de système DXR qui, à court terme, constituera le plus fort de la demande.
- En France et dans tous les pays développés, la demande consistera dans les années à venir à remplacer les tables existantes par de la numérisation. Plusieurs possibilités s'offrent aux radiologues : remplacer la table, s'équiper d'un système dédié (par exemple pour le poumon, qui représente une grosse partie des actes) ou de faire évoluer sa table (upgrade) en montant une plaque digitale grand champ.
- A l'étranger, de belles perspectives résident dans l'équipement de pays en manque de technologies classiques : tables télécommandées, arceaux, générateurs. La Chine, la Russie, l'Amérique du sud en sont les principaux. Dans les pays à plus forts potentiels, la demande se portant principalement vers les systèmes DXR, les actions d'Apelem seront exclusivement tournées vers ce produit et ses dérivés. De belles perspectives s'offrent déjà aux USA ou des contacts sérieux ont été établis.

3.2.5. COMMERCIALISATION

3.2.5.1 La distribution en France

Les synergies évidentes avec les appareils Apelem ont permis, en 1999, de regrouper les forces en présence et de constituer ainsi un seul réseau en France, proposant la gamme DMS et Apelem.

La demande en France pour les appareils d'ostéodensitométrie, résidant quasi uniquement dans des appareils moyen et haut de gamme, limite pour le moment les possibilités dans ce domaine. L'arrêt de la commercialisation des appareils d'échographie, à la fin de l'année 1999, a conduit naturellement la force de vente DMS à se concentrer sur les appareils de radiologie.

Afin de rapidement conquérir des parts du marché des radiologues en France, DMS est entrée dans une politique de croissance externe en rachetant des revendeurs dans les principales régions. Les radiologues ont, dans leur acte d'achat, un souci important de proximité pour des raisons évidentes de maintenance. Une vingtaine de petites sociétés répondant à ces critères sont implantées partout en France. Elles réalisent en général 60 % de leur CA en maintenance et le reste en vente d'équipement. Quelques-unes sont réputées et très profitables. C'est à celles-là que DMS a décidé de proposer des partenariats commerciaux. Ces sociétés constituent la meilleure entrée pour vendre des gros équipements.

En 2000, DMS a procédé à deux acquisitions de ce type : MERIX, localisée en région parisienne et LTR en Provence-Côte d'Azur, les deux régions les plus fortes de France en terme de potentiel. Dans les deux cas, ces sociétés vendaient de l'équipement concurrent de DMS. Dès leur reprise, leur offre s'est bien sûr portée sur la gamme DMS. Le reste de la France est couvert en direct par notre réseau de commerciaux salariés et de techniciens de maintenance.

Cette force ainsi constituée est un atout majeur et l'introduction du Paladio et de la nouvelle gamme d'ostéodensitomètres moyen et haut de gamme en bénéficie déjà. Malheureusement, le retard de commercialisation du Paladio et, à moindre titre, du Lexxos en France n'a pas permis à la force de vente de s'exprimer comme elle le pouvait; Dans le dernier trimestre 2003, les ventes du Paladio ont commencé à devenir plus significatives, démontrant ainsi l'intérêt des praticiens pour ce nouveau système unique sur le marché. Cet effet positif devrait se faire ressentir de plus en plus clairement tout au long de l'exercice 2004 avec un chiffre d'affaires France en progression.

Quelques renseignements sur l'acquisition de MERIX et LTR :

1- La société DMS a acquis 100% du capital et des droits de vote de la société MERIX, le 27 avril 2000 ; soit 5000 actions moyennant le prix de 365 877 euros payé comme suit :

- 213 429 euros ont été payés le 27/04/2000

Le solde, soit 152 449 euros, est rémunéré au taux de 5% l'an depuis le 27/04/2000 et jusqu'au 30/09/2000, lesdits intérêts venant majorer le prix de cession des 5000 actions.

- Sur le solde du prix, soit 152 449 euros : 76 224 euros ont été réglés le 31/12/2000
76 224 euros ont été réglés le 30/09/2001.

La société MERIX est une SARL au capital 90 000 euros divisé en 5000 parts sociales de 16 euros. Son siège social est à 77800 Quincy Voisin ZA de la Bonne rencontre – 2 voie Gallo Romaine. Son activité est la vente, la location, l'installation et la maintenance de matériel médical.

2- La société DMS a acquis 100% du capital et des droits de vote de la société L.T.R., le 24/03/2000 ; soit 510 parts sociales moyennant le prix de 365 877 euros payé comme suit :

- 213 429 euros ont été réglés le 24/03/2000
- 50 827 euros ont été réglés le 31/12/2000
- Sur le solde du prix soit 101 623 euros : 50 811 euros ont été réglés le 31/12/2001
50 812 euros ont été réglés le 10/01/2003.

La société LTR est une S.A.R.L. au capital de 8 160 euros divisé en 510 parts sociales de 16 euros valeur nominale chacune. Elle a été créée en mars 1988. Sa durée est de 30 ans du 30/03/1988 au 29/03/2018. Son siège social est à 06410 Biot - 395 Route de la Mer. Son activité est la vente, l'installation, le service après-vente de matériel de radiologie et d'imagerie médicale.

Outre les échéances, l'impact du rachat des sociétés LTR et Merix sur les comptes consolidés de DMS au 31/12/01 est négligeable, aucun coût de restructuration n'ayant été engagé.

Les chiffres d'affaires des sociétés LTR et Merix représentent respectivement 1.5% et 1% du chiffre d'affaires total de DMS au 31 Décembre 2003.

3.2.5.2 La distribution à l'export

Présent dans une quarantaine de pays via des distributeurs exclusifs, le Groupe DMS a aujourd'hui une réputation mondiale. Dans le cadre du rachat d'Apelem, le groupe a bénéficié de deux filiales en Espagne et en Russie et a confié la distribution de toute sa gamme à ces structures. Les échanges entre les 2 réseaux (DMS et Apelem) ont déjà permis d'optimiser la couverture géographique pour chacune des gammes d'appareils.

L'équipe export est maintenant composée d'une douzaine de collaborateurs qui se préparent à accueillir les nouvelles gammes de produits. Chacun d'eux a une responsabilité géographique : Europe, Asie et reste du monde. D'autre part, une équipe d'ingénieurs d'application supporte le réseau commercial avec comme mission de :

- Former les distributeurs à l'utilisation des appareils,
- Dispenser des informations cliniques aux utilisateurs ainsi qu'aux forces de vente des distributeurs,
- Aider à l'installation et à la prise en main des machines.

Le marché nord américain constitue à terme un objectif commercial important à l'export. Des discussions sont en cours avec des grandes sociétés de la radiologie pour la commercialisation du Lexxos et du Paladio aux Etats-Unis.

3.2.6 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

L'avance technologique de DMS par rapport à ses concurrents est considérable dans le domaine des ultrasons et devrait le rester pour plusieurs années. L'UBIS est le seul appareil ultrasonore à recréer l'image quasi-complète de l'os et à pouvoir repérer la zone d'intérêt clinique.

En 2003, le Groupe DMS a investi environ 4,7% de son chiffre d'affaires dans la R & D, soit environ 1.1 millions d'Euros, contre 5,4% en 2002, ventilés de la façon suivante :

En milliers d'Euros	2001	2002	2003
Masse salariale imputée à la R&D	731	926	866
Achats, fournitures, matériels et documentations	49	90	35
Déplacements, participations à des conférences scientifiques	86	16	15
Frais de projets	20		
Etudes et recherches extérieures	408	295	197
Redevances sur brevets et licences	147	127	
Autres charges	29		
TOTAL	1.470	1.454	1.113

L'excellence de la technologie de l'UBIS est attestée par les références suivantes :

- sélectionnée par l'ANVAR comme la meilleure technologie en 1997,
- prix Yves Rocard du Ministère de la Recherche pour la meilleure technologie de sciences physiques en 1997,
- sélectionnée par le Centre Spatial Européen pour équiper la station Mir pour l'étude de la déminéralisation osseuse des astronautes,
- choisie par le journal " l'Expansion " (22/1/1998) comme suffisamment éloquente pour justifier de faire figurer DMS au palmarès de ses " dix champions français de la planète high-tech ".

Le partenariat avec le CEA/LETI a été intensifié : Le CEA/Leti est le chef de file dans la direction des projets MODATOS et Diran.

3.2.6.1 La collaboration avec les instituts de recherche

La puissance de recherche et développement de DMS réside notamment dans ses contrats de collaboration avec de très grandes équipes.

- Centre National pour la Recherche Scientifique (CNRS) : l'ostéodensitomètre de pointe UBIS a pu être conçu grâce à l'acquisition en novembre 1996 de la technologie des ultrasons élaborée par le Laboratoire d'Imagerie Paramétrique (LIP) du CNRS. Cette recherche a bénéficié d'une aide à l'innovation accordée par l'ANVAR pour la mise au point d'un prototype et la technologie a été brevetée en juin 96 pour 10 ans dans les principaux pays industrialisés. La licence a été concédée par le CNRS à DMS pour une durée de 10 ans.
- GIP Ultrasons : le groupe est très proche de l'équipe du Professeur Pourcelot du Centre Hospitalier Universitaire de Tours. Spécialiste mondial des ultrasons, ce dernier dirige en particulier le GIP Ultrasons qui s'occupe tout particulièrement des études cliniques sur les conséquences de l'état d'apesanteur sur l'organisme humain.
- Le Laboratoire d'Electronique de Technologie et d'Instrumentation (LETI) du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) : L'un des plus importants laboratoires européens de recherche appliquée en électronique. L'expérience et le savoir-faire du Leti en matière d'imagerie médicale sont reconnus au niveau mondial.

DMS a contracté un accord de développement technologique pour le Lexxos et le Paladio qui lui permet aujourd'hui d'être à la pointe en matière de détecteurs/sources rayons x. Cette collaboration se poursuit aujourd'hui grâce aux projets Modatos et Diran pour une durée de deux ans. La politique du groupe est de poursuivre ce partenariat avec le CEA au delà de ces deux années.

3.2.6.2 Le développement des produits

Privilégiant le travail d'équipe, DMS conçoit ses nouveaux produits de manière collégiale. L'équipe marketing recueille les besoins des utilisateurs à un niveau international et crée des centres pilotes dans une dizaine d'hôpitaux dans le monde. En amont des projets sont menées des analyses technologiques concurrentes, afin de privilégier les solutions les plus innovantes. Un soin particulier est apporté aux exigences d'ergonomie, d'hygiène et de design des matériels. L'équipe recherche et développement demeure en veille technologique permanente et sélectionne les technologies les plus adéquates. L'efficacité de cette équipe, outre sa pertinence et son savoir-faire, repose sur :

- sa motivation,
- son niveau de formation élevé (doctorats ou grandes écoles d'ingénieurs),
- ses accords de collaboration décrits ci-dessus,
- ses relations avec l'ANVAR.

L'intégralité des logiciels contenus dans les appareils est développée en interne. C'est sur eux que s'investissent en grande partie les 29 chercheurs de l'équipe R&D : ils sont un maillon essentiel dont le savoir-faire est soigneusement préservé et développé au sein de DMS. A tous les stades des projets, des panels permanents d'utilisateurs sont consultés afin d'apporter une critique constructive. En phase finale, cinq à sept " beta-sites " par projet, répartis dans le monde entier, valident le produit et servent de référence.

Dans les comptes, les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont constatés, à l'exception des dépenses externes de conception et de recherche portant sur les nouveaux appareils.

3.2.7. PRODUCTION

3.2.7.1 La politique de sous-traitance

La production de machines fait appel à la sous-traitance pour la fabrication des sous-ensembles qui sont assemblés, étalonnés et testés en final en interne chez DMS par les 74 personnes du service production.

La production de machines consiste principalement en l'assemblage de composants électroniques, mécaniques et plastiques. Le recours à la sous-traitance de production de ces composants répond à une stratégie clairement définie qui recherche:

- l'efficacité au travers des compétences des sous-traitants,
- la souplesse quant aux quantités à produire,
- le contrôle des coûts et des marges brutes dès l'amont,
- la qualité maximale avec les normes ISO des sous-traitants.

La présence d'IBM dans la région de Montpellier a drainé un nombre important de sous-traitants électroniques de grande qualité. Cette situation génère une concurrence salutaire pour les industriels et deux mois maximum sont nécessaires pour remplacer n'importe lequel des sous-traitants. De ce fait, DMS ne déplore aucune dépendance vis à vis de ses sous-traitants. Elle s'attache néanmoins à développer des partenariats solides avec ses sous-traitants qu'elle choisit en fonction des critères suivants :

- profil technique : normes ISO requises pour les fournisseurs des composants essentiels, fiabilité,
- flexibilité : DMS tâche de travailler avec des sociétés capables de répondre rapidement à des changements de quantités qui peuvent être importants.

Ce recours à la sous-traitance permet au Groupe DMS de garder une parfaite maîtrise de sa croissance, sans courir le risque d'immobiliser du matériel de production rapidement obsolète, et sans avoir à gérer les habituels inconvénients d'une activité de production (salariés, retards d'approvisionnement, de fabrication, etc.)

La durée de fabrication des produits est de l'ordre de deux mois.

DMS travaille avec plus de 150 sous-traitants dans des domaines variés : électronique, mécanique, cinématique, design, marketing,... Sauf cas particulier de développements conjoints, DMS n'a pas de contrat spécifique.

3.2.7.2 La qualité et l'organisation interne

La qualité est évidemment une fonction essentielle pour l'activité de DMS. La cellule qualité, composée de 4 personnes doit assurer dans les locaux de DMS le contrôle qualité de toutes les machines livrées par les sous-traitants. Toute une série de tests est effectuée sur l'ensemble des pièces fournies, puis sur le produit définitivement assemblé.

La certification ISO 9002, suite logique d'un processus engagé dix-huit mois plus tôt, a été obtenue durant l'exercice 99. La norme ISO 9001 version 2000 a été obtenue en juillet 2003, en même temps que la norme ISO 13485 et son extension CMDCAS ouvrant les portes du marché Canadien. La délivrance du « GMP » (Good Manufacturing Practice), indispensable aux autorisations FDA a été obtenue en janvier 2001.

Dans le cadre de l'optimisation en interne, un système de réseau intranet a été mis en place ainsi que la mise à disposition d'internet pour la majorité du personnel.

3.2.7.3 Le social

Imposer notre groupe en tant que leader par la technologie nécessite une politique sociale en adéquation. A cet effet, DMS a mis en place un certain nombre d'actions :

- . Dons d'actions par les actionnaires majoritaires.
- . Mise en place de plans de stock options pour tous les salariés (voir 2.2.2 CAPITAL POTENTIEL).
- . Signature d'un accord sur la diminution du temps de travail dans le cadre de la loi sur les 35 heures.

. Création d'un comité d'entreprise.

3.2.7.4 Les autorisations de mise sur le marché

Dans le monde entier, la fameuse Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) est nécessaire pour qu'un produit à caractère médical puisse être vendu. Cependant il convient d'opérer des différenciations extrêmement importantes. Si l'AMM d'un médicament est longue, coûteuse et nécessite des études cliniques importantes, il n'en est pas de même en ce qui concerne le matériel médical, qui lui, doit essentiellement répondre à des exigences de non-nocivité. De plus si ce dernier n'est pas à caractère invasif, c'est-à-dire qu'il ne produit pas de lésions internes légères lorsque l'on s'en sert, les démarches sont allégées et ce d'autant plus que la technologie utilisée est déjà employée sur du matériel autorisé à la vente. En particulier, pour DMS, les sources et capteurs rayons x employés sont reconnus par la communauté scientifique et n'ont donc pas besoin d'être validés mais seulement d'être référencés par les autorités autorisant la mise sur le marché des appareils de diagnostic médical. C'est uniquement la technologie à base d'ultrasons qui nécessite une attention particulière dans la réalisation et l'instruction des dossiers d'AMM.

Précisons maintenant l'état actuel des autorisations sur les produits du groupe. Tous les produits ont déjà obtenu le marquage CE médical qui permet de vendre dans tous les pays d'Europe. En ce qui concerne le plus gros marché mondial, les **Etats Unis**, deux types d'autorisation coexistent :

- le 510 K pour les appareils pour lesquels une assimilation substantielle à une autre technologie est possible,
- la PMA (premarket approval) pour les appareils pour lesquels une assimilation substantielle à une autre technologie n'est pas possible.

Voyons la situation des produits qui pourront être vendus aux USA :

- L'Explorer CVS a obtenu l'autorisation 510K en juin 2000.
- L'Ubis 5000 a obtenu l'autorisation en juillet 2001.
- LA BACCARA, le système FLASH, l'APX ont également obtenu l'autorisation 510K en mars 2001.
- L'autorisation pour l'Osteospace a été obtenue en mars 2004.

En ce qui concerne les 2 nouvelles technologies, Lexxos et Paladio, qui ont toutes les deux un avenir commercial important aux USA, elles sont assujetties à la procédure 510 K, donc la plus légère. De par notre expérience et l'anticipation de ces obtentions, il est raisonnable de prévoir des durées AMM qui ne dépasseront pas 6 mois à compter de la date d'application.

Dans le reste du monde, une des trois certifications ci-dessus permet en général d'obtenir une approbation quasi-immédiate, ou tout du moins avec des procédures extrêmement réduites. DMS dispose ainsi d'une autorisation de mise sur le marché dans plus de 40 pays à travers le monde.

3.2.8 MARKETING ET COMMUNICATION

Face aux impératifs imposés par la croissance de DMS, le service marketing et communication du Groupe avait été renforcé en 2001. La sortie des nouveaux appareils (Lexxos et Paladio) engendrait la nécessité d'intensifier le marketing direct par le biais de mailings, de télé-marketing, de campagnes d'information, mais également d'entériner l'image de la société en tant qu'acteur majeur de l'industrie de haute technologie en imagerie médicale.

Le marketing est une fonction déterminante pour une société à fort potentiel. Pour DMS, il se décline notamment aux niveaux suivants :

- le marketing direct en France : mailing, télé-marketing, lettre d'information...
- les panels d'utilisateurs : il s'agit d'organiser à Montpellier ou à Paris une réunion de spécialistes visant à vérifier la satisfaction clientèle sur les produits existants, ainsi que le cahier des charges des appareils en développement et éventuellement de définir les nouveaux besoins.
- les campagnes intensives avec proposition de reprise à bas prix d'appareils existants, invitations à des congrès et symposiums et offres à prix spécial pour la fin d'année ou pour les fins de stocks.
- les soirées de présentation : suite à un mailing suivi de relances téléphoniques, des médecins spécialistes sont conviés à des démonstrations de produits. Deux types de soirées sont ainsi organisés : une présentation simple avec un commercial et un ingénieur d'application ou une soirée à thème avec la présence d'un conférencier s'exprimant sur des sujets techniques ou cliniques tels que « l'ostéodensitométrie et les ultrasons » ou « l'apport de la BUB dans le diagnostic ostéoporeux ».
- le marketing international avec des campagnes de publicité dans des magazines spécialisés (International Hospital Equipment, Osteoporosis International, Bone, Medical Imaging...)

3.2.8.1 La participation aux salons spécialisés

Afin de mieux répondre aux attentes de ses clients, DMS a inauguré en 2003 une toute nouvelle formule de participation aux grands salons internationaux. Au-delà de l'aspect produit, transmis à travers de nouveaux stands axés sur la technologie digitale, le Groupe DMS a mis en valeur la communication et la concertation avec les utilisateurs en proposant des moments d'échange par le biais de soirées de présentation axées sur le dialogue. Cette nouvelle formule a été appliquée avec succès aux grands événements de la radiologie : JFR (Paris), MEDICA (Düsseldorf), ECR (Vienne)...

3.2.8.2 La visibilité dans la presse spécialisée

DMS est fréquemment cité dans la presse spécialisée.

Quelques références:

- Etats-Unis : Medical Imaging,
- Union Européenne : Le Quotidien du Médecin, Ärzte Zeitung,
- Japon : The Japanese Journal of Total Care.

Une action presse importante se fait par le biais de l'ACTIM: DMS a fait l'objet d'articles dans plus de 35 pays.

3.3 DESCRIPTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'ENVIRONNEMENT SOCIAL

L'activité Ressources Humaines au sein du groupe pour l'année 2002 et le premier semestre 2003 a été orientée par des choix d'optimisation et d'amélioration de l'existant (unité économique et sociale ; délégation unique du personnel ; document unique sur les risques professionnels ; optimisation des services comptables et financiers, nouvelle GPAO).

Le plan de sauvegarde de l'emploi enclenché sur le dernier trimestre 2003 a réorienté les stratégies des ressources humaines du groupe.

Un plan de réorganisation a été impulsé par la Direction du groupe afin d'optimiser au mieux tous les services du groupe (qu'ils soient touchés ou non par la réduction d'effectifs). Cette réorganisation a été le moyen de redynamiser certains services et de confirmer les actions positives engagées dès 2002. Il était important de transformer par un acte dynamique et positif la passe délicate que traversait le groupe.

Une refonte de l'organigramme et de nouvelles stratégies et méthodes de travail ont été engagés. Un plan de formation d'importance a été mis en place concernant un nombre important de salariés.

L'année 2004 poursuivra le plan de formation engagé sur 2003 avec des formations sur la production, ainsi que des séminaires orientés « une Direction porteuse de projets » pour clore la démarche de réorganisation.

3.3.1 MOYENS HUMAINS

3.3.1.1 L'équipe dirigeante

Antoine RABASTE,

Né le 25 mars 1960, diplômé d'expert en management de l'ESG Paris (Ecole Supérieure de Gestion).

Deux années d'expérience aux USA en qualité de :

- assistant marketing chez Shiley, filiale du groupe Pfizer (Irvine, Californie), fabricant de systèmes cardiopulmonaires et de circulation extracorporelle;
- responsable de la création d'une filiale pour la société d'import/export EFB, basée à New York et Boston.

Enfin, M. RABASTE a occupé les postes de chef de produit puis de directeur commercial France et Export de 1988 à 1993 chez Graseby DMS.

Jean-Luc DUMAS,

Né le 06 juillet 1961, diplômé de management international de l'ESDE Paris (Ecole Supérieure des Dirigeants d'Entreprise).

Quatre années d'expérience chez un fabricant de mobilier de bureau, puis chez l'un des leaders mondiaux de l'hématologie (ABX): développement des grands comptes et encadrement des forces de vente.

M. DUMAS a occupé les postes de responsable export puis de directeur export chez Graseby DMS.

3.3.1.2 Les effectifs

Evolution des effectifs

	Au 31/12/01	Au 31/12/02	Au 31/12/03	Au 30/04/04
Direction	3	4	4	4
Commercial France	18	12	10	6
Export	18	21	20	14
Service Technique (SAV)	18	26	27	22
Production / achats / stocks-expéditions	50	52	47	42
Finance (RH, contrôle de gestion, comptabilité, trésorerie)	6	8	8	6
R & D, Informatique, Bureau d'Etudes	31	32	31	25
Qualité / Marketing / Administratif	13	13	12	10
Total	157	168	159	129

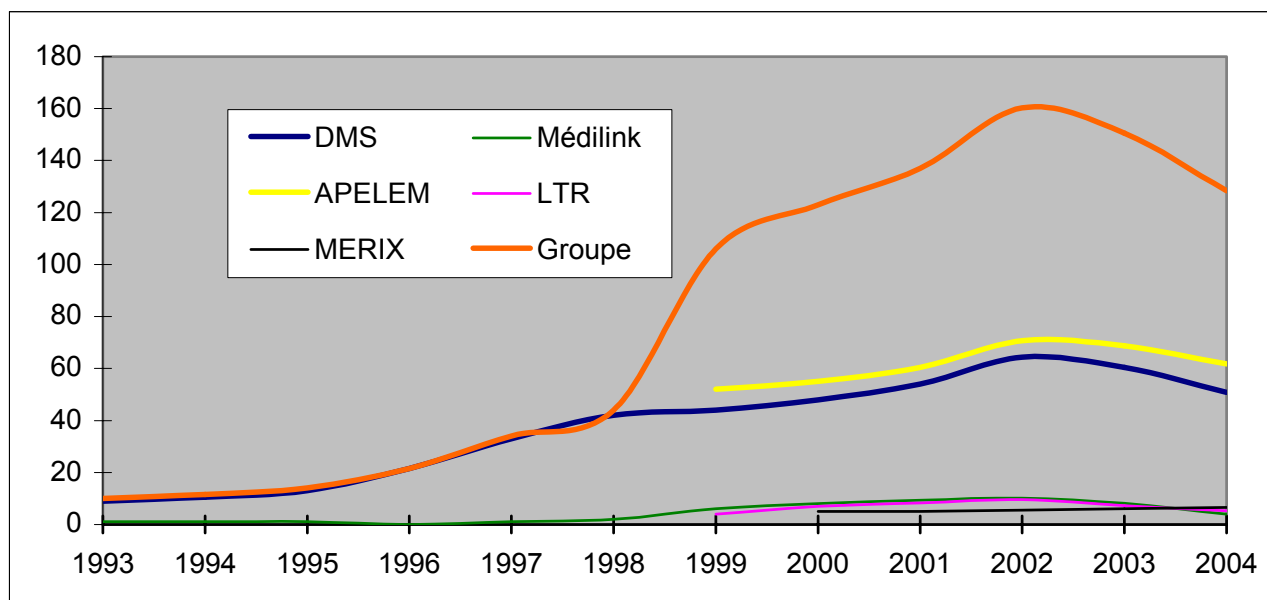
Effectif moyen sur l'exercice 2001 : 136 personnes
 Effectif moyen sur l'exercice 2002 : 160.3 personnes
 Effectif moyen sur l'exercice 2003 : 150.6 personnes
 Effectif moyen sur l'exercice 2004: 128.4 personnes (au 30/04/04).

Répartition effectifs par site :

Société	Au 30/04/02	Au 30/04/2003	Au 30/04/2004
DMS	63	62	52
APELEM	68	70	61
MEDILINK	12	9	4
LTR	10	7	7
MERIX	5	7	5
TOTAL	158	155	129

Répartition par qualification au 30/04/2004 :

	Dirigeants	Cadres	Employés	Total
femmes	0	8	25	33
hommes	2	36	58	96
total	2	44	83	129



Courbe dévolution des effectifs du Groupe :

3.3.1.3 La formation

Budget consacré à la formation externe pour les sociétés DMS et APELEM :

Euros	2001	2002	Prévisionnel 2003
DMS	20 114	24 898	24 600
APELEM	21 286	23 052	24 672
Total	41 400	47 950	49 332

Formations initiées en 2003 :

- Formations internes et externes (services méthodes, achats, stocks, production et SAV) permettant de finaliser le projet de mise en place d'un système GPAO,
- Dans le cadre de l'optimisation des compétences des personnel du service R & D ostéodensitométrie : mise en place de formations internes et externes spécifiques sur les évolutions des nouvelles technologies pour tous les salariés du service.
- Conduite de projets (*toute la R&D*)
- Formations transversales : « Amélioration continue des produits » (SAV, R&D, Export, Achats, qualité)
- Formations en langues dans le but d'un développement de la polyvalence production/SAV

3.3.2 LOCAUX

Depuis janvier 1998, DMS s'est installé dans de nouveaux locaux d'une superficie totale de 1400 m², Parc de la Méditerranée à Montpellier (proche de l'aéroport et de la mer), construits à son intention et représentant 600 m² de bureaux et 800 m² de surface technique et logistique. En 1999, un agrandissement a été effectué comme il était prévu : environ 800m² supplémentaires ont été réalisés afin d'accueillir l'industrialisation et la fabrication des nouveaux produits. Le coût total de ces investissements a été de 1.239 K€, financé par crédit-bail immobilier. DMS et sa filiale MEDILINK payent un loyer annuel de 131 K€ à la Société Civile MEDIAG dans laquelle est logé le crédit-bail. Cette Société Civile appartient à la société DMS. Apelem, basée à Nîmes, opère ses activités dans des locaux dont elle a la propriété, très similaires à ceux de DMS et d'une superficie de 2000 m².

A terme, un regroupement des deux structures est envisagé dans le même bâtiment.

3.4 ANALYSE DES RISQUES DE L'EMETTEUR

3.4.1 RISQUES DE MARCHE

3.4.1.1 Risques de change

DMS facture ses clients étrangers soit en Euros, soit en dollars. 3 % du CA total de la société s'effectue en dollars, seul 1% des créances de la société sont en dollars. Le risque de change est donc négligeable.

3.4.1.2 Risques de taux

Le bilan du Groupe DMS présente une dette financière à taux fixe et à taux variable.

Les emprunts auprès des établissements de crédit s'élèvent à 4 641 K Euros au 31/12/2003, dont :

- 1.004 K Euros correspondant au capital restant dû de l'emprunt contracté par la société DMS pour l'acquisition de la branche APELEM. Cet emprunt est à échéance moins de 5 ans et son TEG est de 5,75% fixe.
- 1.360 K Euros correspondant à la partie fixe du capital restant dû de l'emprunt de 4.580 Keuros contracté fin 2002 par la société DMS pour le renforcement de sa structure financière. Cet emprunt est à échéance moins de 5 ans et son TEG est de 5.91% fixe.
- 2.277 K euros correspondant à la partie variable du capital restant dû de l'emprunt de 4.580 Keuros contracté fin 2002 par la société DMS. Cette partie de l'emprunt est à échéance moins de 5 ans et son taux est de Euribor 3 mois + 1.75%.

3.4.1.3 Risques de liquidité

Les échéances des emprunts souscrits sont suffisamment longues (échéance fin 2007) pour permettre au groupe DMS de les rembourser dès lors que l'activité sur la période de remboursement se maintiendra.

Il n'existe pas de covenants bancaires particuliers hormis l'obligation de rembourser 50% du solde en cas d'augmentation de capital supérieure à 9 000 000 €.

Le Groupe doit aussi honorer une dette au CEA de 609 milliers d'euros et des avances conditionnées d'un montant de 1 634 milliers d'euros. Ces avances ont fait l'objet d'un report de 2 ans à hauteur de 1 460 milliers d'euros dont le premier remboursement interviendra en septembre 2005.

Concernant les possibilités d'accès au crédit bancaire, le groupe dispose de :

- 1 150 milliers d'euros de découvert
- 7 500 milliers d'euros de possibilité de mobilisation Dailly ou de MCNE.

3.4.1.4 Risques action

Au 31/12/2003, le groupe DMS détenait à la suite de la résiliation de son contrat de liquidité 4 730 actions propres comptabilisées au cours de 4 € par action soit 19 k€.

3.4.1.5 Risques commerciaux

Les risques de l'arrivée de nouveaux concurrents sont très faibles car la barrière technologique est très élevée. DMS pense que les technologies qui seront bientôt proposées sont au contraire un risque pour ses concurrents.

3.4.1.6 Risques fournisseurs

La technopole de Montpellier est suffisamment importante pour pouvoir permettre à DMS de remplacer un sous-traitant défaillant en moins de trois mois.

Rappelons également que des normes ISO sont requises pour les fournisseurs des composants essentiels.

3.4.1.7 Risques clients

Le Groupe DMS est en relation avec environ 80 distributeurs dans le monde entier. DMS observe une politique prudente envers ses clients distributeurs et n'expédie ses appareils dans les pays aux monnaies « exotiques » qu'après réception du paiement ou d'une lettre de crédit irrévocable et confirmée. Enfin, le groupe DMS possède une assurance COFACE sur certains de ces clients.

Par ailleurs, aucun des distributeurs de DMS, ni aucun client du DMS ne génère un pourcentage de chiffre d'affaires supérieur à 5% du chiffre d'affaires de la société. DMS n'est donc dépendant d'aucun de ses distributeurs, mais apporte une importance capitale à la construction de partenariats solides.

3.4.1.8 Risques de baisse des prix et d'arrivée de nouveaux concurrents

L'activité de DMS est fondée sur des appareils de diagnostic médical par imagerie de haute précision. L'évolution des produits de la gamme actuelle et le développement permanent de nouveaux appareils doivent permettre à la société de maintenir ses prix et de conserver ses marges.

3.4.1.9 Risque de perte de compétitivité

La baisse du dollar réduit fortement la compétitivité du groupe DMS. En effet, le groupe DMS facturait en euros pour maîtriser son risque de change, le groupe DMS est obligé d'ajuster ses prix de vente en euros en fonction des prix en dollars de la concurrence.

En période d'appréciation de l'euro, comme en 2003, le groupe DMS a dû baisser ses prix moyens de vente afin de maintenir ses parts de marché.

3.4.2 RISQUES JURIDIQUES

3.4.2.1 Réglementation particulière

L'activité de DMS peut dépendre d'autorisations légales, réglementaires ou administratives de mise sur le marché de ses appareils, ainsi que des procédures d'homologation de ses nouveaux produits.

Rappelons toutefois que l'activité de DMS porte sur le diagnostic, de plus, non invasif, c'est à dire n'impliquant pas de lésion de l'organisme. Les procédures sont par conséquent relativement légères et ne peuvent en aucun cas être comparées à celles qui donnent l'autorisation de mise sur le marché des médicaments.

Enfin les technologies sources/capteurs de rayons X employées par DMS sont déjà reconnues au niveau mondial et pour certains nouveaux appareils, seront issues d'industriels dont la réputation dans le domaine technologique n'est plus à faire, tel que le CEA (Commissariat à l'Energie Atomique).

3.4.2.2 Propriété intellectuelle – marques et brevets

Les marques déposées et utilisées par le Groupe DMS ont été déposées internationalement.

Le groupe dispose d'un contrat de licence exclusive de brevet et de savoir-faire avec le CNRS et le CEA/Leti. Le brevet du CNRS concerne l'évaluation et la caractérisation des propriétés de l'os. L'expérience du CNRS en matière de dépôt de brevet est par ailleurs bien reconnue. Les brevets CEA ont été mis au point en collaboration avec DMS et déposés et entretenus par le CEA à qui ils appartiennent.

3.4.3 RISQUES INDUSTRIELS ET LIES A L'ENVIRONNEMENT

Les appareils sont conformes aux normes en vigueur en la matière. Le groupe DMS répond au standard ISO 9001 version 2000 et ISO 13 485 version 1996 (norme complémentaire spécifique aux dispositifs médicaux) depuis juin 2003 suite à un audit de l'organisme notifié GMED. Rappelons également que les ostéodensitomètres à rayons X ne sont pas des appareils de radiologie classique : leur émission ionisante de rayons X est ainsi environ dix fois plus faible.

3.4.4 RISQUES TECHNOLOGIQUES

Le Groupe DMS dispose aujourd'hui de plusieurs technologies utilisées dans le domaine de l'ostéodensitométrie et de la radiologie : les rayons X et les ultrasons. Les innovations majeures développées en collaboration avec le CEA/LETI le mettent théoriquement à l'abri de ce type de risques. Les dirigeants de la société n'ont pas connaissance de l'existence de techniques émergentes susceptibles de concurrencer économiquement ces technologies.

3.4.5 ASSURANCE – COUVERTURE DES RISQUES EVENTUELS SUSCEPTIBLES D'ETRE ENCOURUS PAR L'EMETTEUR

Il n'y a pas de couverture de change en place à ce jour, le risque étant jugé négligeable

Il n'existe pas de couverture du risque de taux au 31 décembre 2003.

DMS a souscrit auprès d'AXA des polices d'assurance pour couvrir les risques industriels liés à son activité :

- Multirisque à concurrence d'un montant total de 3.527 Keuros pour une cotisation annuelle de 34 Keuros,
- responsabilité civile pour une cotisation annuelle de 13 Keuros,
- assurance véhicules du parc automobile des commerciaux et techniciens France pour 14 Keuros,
- Santé mission Internationale pour l'ensemble du personnel pouvant voyager (commerciaux et techniciens) pour une cotisation annuelle de 4 Keuros
- Assurance Coface pour 7 Keuros

Par contre le groupe DMS n'a pas d'assurance contre pertes d'exploitation. Le groupe disposant de deux sites, en cas de sinistre important sur un site, le second peut prendre provisoirement en charge l'exploitation du premier.

3.4.6 AUTRES RISQUES PARTICULIERS

Risque dirigeant : Antoine RABASTE a su s'entourer de professionnels compétents et efficaces. Le principal collaborateur est un actionnaire important de la société. Enfin le personnel et tout particulièrement l'encadrement, sera incité à devenir actionnaire, ce qui renforcera la cohésion des équipes et leur implication dans le plan de développement de l'entreprise.

3.5 EVOLUTION RECENTE

3.5.1 LEXXOS

Déjà opérationnel dans plusieurs centres français, le Lexxos a été installé en version multisite au premier trimestre 2002 chez les plus grandes références dans leurs pays respectifs : France, Royaume-Uni, Belgique, Suisse, Inde, Brésil, pays de l'Est. Certaines de ces affaires ont été remportées à la faveur des 2 concurrents américains.

Le lancement de la version « corps entier » (version haut de gamme) ayant pris beaucoup de retard sur 2002, des commandes prévues en 2002 ont été annulées ou décalées.

En 2003, la R&D a travaillé sur la consolidation des logiciels. A fin 2003, la situation de développement du Lexxos est normalisée.

En 2003, les ventes de Lexxos représentaient 11 % des ventes du groupe, contre 9 % en 2002.

3.5.2 PALADIO

Après deux installations cliniques fin 2002, le lancement commercial du Paladio peut réellement débuter en France comme à l'étranger. Les premières ventes significatives ont été enregistrées en 2003. En particulier, cinq commandes ont été prises sur la France en 2003 et une commande de deux PALADIO en Russie a été remportée.

La présentation du Paladio lors du congrès européen de la radiologie a suscité un vif intérêt qui renforce les perspectives d'avenir sur ce produit.

En 2003, les ventes de Baccara Paladio représentaient 7% du chiffre d'affaire du groupe, contre 1 % en 2002.

3.6 PERSPECTIVES D'AVENIR

L'année 2004 s'annonce comme une année de retournement, grâce à de nombreux facteurs positifs tangibles :

- baisse des charges de l'ordre de 3,5 M€ par rapport à 2002 avec un point mort ramené à 24 M€.
- lancement prometteur du PALADIO™ avec un doublement possible des ventes en 2004
- véritable lancement commercial du LEXXOS™ via les centres de références.
- Redressement et réorganisation de la France portée par la demande en Paladio et lexxos
- CA prévu en 2004 compris entre 25 et 27 millions d'euros
- Résultat net prévu en 2004 entre 0,5 et 1 millions d'euros.

Le projet stratégique du groupe sur 3 ans s'articule autour de 4 axes :

1. La pénétration du marché américain dès l'année 2005. Ce marché représente environ 50 % du marché mondial de la radiologie et de l'ostéodensitométrie. Des discussions sont en cours pour la représentation commerciale sur place. Cette présence augmente de manière significative le marché potentiel pour le groupe.
2. La pénétration du marché japonais dès 2006. Ce marché est le deuxième marché mondial dans le domaine de l'ostéodensitométrie.
3. La pénétration de plus en plus importante du marché haut de gamme et donc du marché hospitalier grâce aux nouvelles technologies de DMS. Cela passe par le renforcement de nos positions dans tous les pays du monde et notamment les pays développés.
4. Le développement d'un nouveau projet d'envergure en collaboration avec le CEA et l'ANVAR, qui répond au marché très au de gamme de la radiologie.

Le potentiel de croissance est de ce fait très important car le groupe DMS ne travaille en 2003 que sur une petite part de son marché potentiel et c'est devant cet élément factuel que s'appuie la forte croissance attendue dans les 3 prochaines années.

3.7 BUSINESS PLAN

3.7.1 COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

Milliers d'Euros	2004	2005
Chiffre d'affaires	27 290	34 613
Achats et sous-traitance	-15 641	- 20 733
MARGE BRUTE	11 649	13 880
Autres charges externes	- 3 957	- 4 496
VALEUR AJOUTEE	7 692	9 384
Impôts et taxes	- 409	- 458
Charges de personnel	- 4 213	- 4 989
E.B.E	3 070	3 938
Amortissements et provisions	- 648	- 357
Subventions et autres produits	50	50
Autre charges (Espagne + divers)	- 300	- 300
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 172	3 331
Résultat financier	- 330	- 71
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 841	3 260
Résultat exceptionnel	0	0
Impôt sur les sociétés	0	- 1 578
Participations	- 201	- 244
BENEFICE / PERTE	1 640	1 438
Amortissement de la survaleur	- 260	- 260
BENEFICE CONSOLIDE A 100%	1 380	1 178
Intérêts minoritaires	- 10	- 10
BENEFICE NET PART DU GROUPE	1 370	1 168

3.7.2 TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE PREVISIONNEL

	2004	2005
Résultat net	1 370	1 168
. Amortissements et provisions	614	328
. Amortissements sur-valeurs	260	260
Variation du besoin en fonds de roulement	- 840	1 119
Flux net de trésorerie généré par l'activité (1)	1 404	2 874
Acquisition d'immobilisations	220	220
Cession d'immobilisations nette		
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Flux net de trésorerie généré par les investissements (2)	- 220	- 220
Augmentations de capital	4 000	
Minoritaire	10	10
Nouvelles avances conditionnées		
Nouveaux emprunts		
Remboursements d'emprunts	1 260	1 315
Remboursements d'avances conditionnées		362
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (3)	2 750	- 1 667
Flux de trésorerie (1) + (2) + (3)	3 934	987
Trésorerie de début (mobilisations incluses)	- 3 577	357
Trésorerie de fin (mobilisations incluses)	357	1 344
Variation de Trésorerie	3 934	987

3.7.3 HYPOTHESES

BUSINESS PLAN 2004 :

- Amélioration du mix produit et donc de la marge brute grâce au Lexxos et au Paladio
- Baisse des charges de 800K€ par rapport à 200
- Développement des ventes Paladio après année de lancement
- Développement des ventes Lexxos
- Normalisation des relations commerciales en Asie et au Moyen Orient par rapport à 2003
- Réussite d'une augmentation de capital de 4 millions d'euros.

BUSINESS PLAN 2005

- Lancement du Lexxos et du Paladio aux Etats-Unis
- Progression des ventes Lexxos et Paladio : croissance idoine par rapport à la taille du marché
- Contrôle des charges grâce à la sous-traitance et une approche pragmatique des coûts
- Baisse de la marge brute intégrant une baisse des prix de vente

3.8 FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Il n'existe pas, à ce jour, de faits exceptionnels ou de litiges susceptibles d'avoir eu ou pouvant avoir une incidence sur la situation financière, le patrimoine, l'activité ou les résultats de DMS et du Groupe DMS à l'exception des deux litiges suivants :

3.8.1 PROCEDURE SWISSRAY

Une procédure en contrefaçon a été lancée par la société Swissray vis à vis du Paladio. Leur demande de brevet était bien connue du CEA lors de la décision de lancer le développement. Les documents d'antériorité en possession du CEA/LETI ont présidé à cette décision. Ils sont inconnus de la société Swissray et nous garantissent à priori de tout problème.

D'autre part, il est bon de rappeler que le système Paladio se compose de 3 sous-ensembles :

1. la partie méthode et logiciels d'acquisition, de traitement et de post-traitement, dans laquelle réside le plus gros de la technologie,
2. la partie statif radiologique qui se traduit matériellement par la table ou l'ensemble mécanique présent chez le radiologue,
3. et finalement le détecteur lui même.

L'attaque en contrefaçon ne concerne que la troisième partie, c'est à dire le détecteur qui est un élément substituable.

Il est à noter que l'évolution des détecteurs achetables "sur étagère" fait que l'utilisation d'un autre détecteur dans l'avenir fait partie des solutions techniques possibles. La société n'envisage pas ce type d'option pour le moment, étant donné les dernières expertises faites sur le brevet qui renforce une nouvelle fois notre position sur la faiblesse de l'attaque en contrefaçon.

En 2001, APELEM a mis en place une procédure d'opposition au brevet SWISSRAY devant l'office européen des brevets. Cette procédure est suspensive de la précédente. Cette opposition a été rejetée par l'OEB début 2003. Le groupe a pris la décision de faire appel, prenant ainsi en compte l'avis de ses experts, notamment de Brevatome, ainsi que sur l'avis récent (février 2004) d'un cabinet indépendant d'expertise en propriété industrielle, qui sont tous positifs sur le dossier.

3.8.2 LITIGE FISCAL

Un litige fiscal en cours porte sur la remise en cause en matière de TVA du régime d'exonération lié aux exportations réalisées par le groupe. Le litige repose sur un problème de forme. En effet, le groupe DMS vend ses produits à l'international sous l'Incoterm EX-Works (EXW), c'est-à-dire mise à disposition des matériels à l'entreprise DMS. La société n'a donc pas la maîtrise de l'exportation (transporteur du client) et du dédouanement. La société n'a donc pas pu produire les documents douaniers d'export (EX1) lors de la vérification.

Cependant, la société a apporté la preuve des exportations par d'autres documents (bill of lading, LTA, Air Way bill, CMR, transferts internationaux, etc...).

Le dossier, devant le tribunal administratif depuis 2 ans, est suivi par un fiscaliste du Cabinet FIDAL qui est très positif quant au dénouement du dossier.

4 : PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE - RESULTATS DU GROUPE DMS POUR L'EXERCICE 2003

4.1 BILAN ET COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2003

4.1.1 BILAN CONSOLIDE

ACTIF	31.12.01	31.12.02	31.12.03
Actif Immobilisé	7 648	6 853	6 200
Ecarts d'acquisition	4 591	4 014	3 773
Immobilisations incorporelles	1 078	986	773
Immobilisations corporelles	1 923	1 754	1 603
Immobilisations financières	56	99	51
Titres mis en équivalence	0	0	0
Actif circulant	28 063	26 296	21 377
Stocks et en cours	8 034	7 104	6 861
Clients et comptes rattachés	15 452	13 625	10 683
Autres créances et comptes de régul.	2 522	4 282	3 165
Valeurs mobilières de placement	298	315	19
Disponibilités	1 757	970	649
Total de l'actif	35 711	33 149	27 577
PASSIF	31.12.01	31.12.02	31.12.03
Capitaux propres (Part du groupe)	10 138	7 188	6 948
Capital	6 748	6 757	6 757
Primes	357	369	369
Réserves et résultat consolidés	3 033	62	-178
Intérêts minoritaires	163	156	135
Avances conditionnées	2 199	2 397	1 634
Provisions pour risques et charges	97	149	124
Dettes	23 114	23 259	18 736
Emprunts et dettes financières	8 271	12 002	9 402
Fournisseurs et comptes rattachés	10 980	8 623	6790
Autres dettes et comptes de régul.	3 863	2 634	2 544
Total du Passif	35 711	33 149	27 577

4.1.2 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Milliers d'Euros	31.12.01	31.12.02	31.12.03
Chiffre d'affaires	29 681	26 792	23 342
Autres produits d'exploitation	1 886	- 1 034	42
Achats consommés	-19 435	-15 960	-13 295
Charges de personnel	-4 881	-5 855	-5 667
Autres charges d'exploitation	-4 463	-5 486	-3 666
Impôts et taxes	-374	-294	-280
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	-585	-746	-551
Résultat d'exploitation	1 829	-2 583	-75
Charges et produits financiers	-438	-680	-508
Résultat courant des entreprises intégrées	1 391	-3 263	-583
Charges et produits exceptionnels	100	-196	720
Impôts sur les résultats	-333	1 057	-156
Résultat net des entreprises intégrées	1 158	-2 402	-19
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	0	0	0
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-260	-577	-241
Résultat net de l'ensemble consolidé	898	-2 979	-260
Intérêts minoritaires	-10	7	20
Résultat net (part du groupe)	888	-2 972	-240
Résultat par action (en euros)	0.40	-1,32	-0.11
Résultat dilué par action	0.39	-1.32	-0.11

4.1.3 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2003

	31.12.02	31.12.03
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net des sociétés intégrées	-2 979	-260
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
. Amortissements et provisions (a)	1 386	1 029
. Variation des impôts différés	-565	-62
. Résultat de cession		-3
. Quote part de subventions d'investissement	-5	-5
Abandon de créances		-799
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	-2 163	-100
Variation du besoin en fonds de roulement	(d) -84	2 499
Flux net de trésorerie généré par l'activité (1)	-2 247	2 399
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Charges à répartir	348	45
Acquisition d'immobilisations	407	320
Cession d'immobilisations	-1	-5
Réduction d'immobilisations financières	-6	-47
Incidence des variations de périmètre (b)	1 727	51
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (2)	2 475	364
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Versements d'avances conditionnées	350	0
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	0	0
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	0	
Augmentations de capital en numéraire	22	0
Nouveaux emprunts et financements (c)	5 215	7
Remboursements d'emprunts	-410	-2 282
Remboursements d'avances conditionnées	-152	-53
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (3)	5 025	-2 328
Variation de trésorerie (1) - (2) + (3)	303	-293
Trésorerie d'ouverture	-333	-30
Trésorerie de clôture	-30	-323

Notes au tableau des flux de trésorerie :

a) à l'exclusion des provisions sur actif circulant

b) Les incidences des variations de périmètre ont été calculées comme suit :

	12/02	12/03
Remboursements crédit vendeur APELEM	1 727	51

c) La société ayant recours de façon permanente à la cession de créances professionnelles, celle-ci a été considérée comme une source de financement.

Les cessions de créances s'élèvent à 3 831 milliers d'euros au 31/12/2002 contre 2 893 milliers d'euros au 31/12/2003.

4.2 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DMS EXERCICE 2003

S O M M A I R E

4.2.1 – Informations relatives au référentiel comptable, aux modalités de consolidation et aux méthodes et règles d'évaluation.

4.2.1.1 Référentiel comptable

4.2.1.2 Modalités de consolidation

4.2.1.2.1 Méthode de consolidation

4.2.1.2.2 Détermination des écarts d'acquisition

4.2.1.2.3 Conversion des comptes des filiales étrangères

4.2.1.3 Méthodes et règles d'évaluation

4.2.1.3.1 Indemnités de départ à la retraite

4.2.1.3.2 Contrats de location financement

4.2.1.3.3 Ecart de conversion

4.2.1.3.4 Frais de recherche et développement

4.2.1.3.5 Immobilisations corporelles

4.2.1.3.6 Immobilisations incorporelles

4.2.1.3.7 Charges à répartir

4.2.1.3.8 Titres de participation non consolidés / Valeurs mobilières de placement / Contrat de liquidité

4.2.1.3.9 Stocks

4.2.1.3.10 Créances clients

4.2.1.3.11 Provisions pour garantie

4.2.1.3.12 Impôts différés

4.2.1.3.13 Modalités de calcul du résultat par action

4.2.2 Informations relatives au périmètre de consolidation

4.2.2.1 Périmètre de consolidation

4.2.2.2 Entreprises exclues du périmètre de consolidation

4.2.3 Explications des postes du bilan et du compte de résultat

4.2.3.1 Postes du bilan consolidé

4.2.3.1.1 Ecart d'acquisition

4.2.3.1.2 - Immobilisations et amortissements

4.2.3.1.3 - Immobilisations financières

4.2.3.1.4 - Stocks

4.2.3.1.5 - Créances

4.2.3.1.6 - Titres de placement

4.2.3.1.7 - Contrat de liquidité

4.2.3.1.8 - Capitaux propres

4.2.3.1.9 - Avances conditionnées

4.2.3.1.10 – Provisions pour risques et charges

4.2.3.1.11 – Emprunts et dettes financières

4.2.3.1.12 – Autres dettes

4.2.3.1.13 - Impôt sur les résultats

4.2.3.1.14 – Instruments financiers

4.2.3.1.15 – Engagements hors bilan

4.2.3.2 - Postes du compte de résultat consolidé

4.2.3.2.1 - Autres produits d'exploitation

- 4.2.3.2.2 - Charges de personnel et effectif
- 4.2.3.2.3 - Frais de recherche et développement
- 4.2.3.2.4 - Dotations aux amortissements et provisions
- 4.2.3.2.5 - Charges et produits financiers
- 4.2.3.2.6 - Charges et produits exceptionnels

4.2.4 – Autres informations

- 4.2.4.1 - Informations sectorielles
- 4.2.4.2 - Evènements postérieurs
- 4.2.4.3 - Entreprises liées
- 4.2.4.4. -Dirigeants

4.2.1 – INFORMATIONS RELATIVES AU REFERENTIEL COMPTABLE, AUX MODALITES DE CONSOLIDATION, ET AUX REGLES ET METHODES COMPTABLES.

4.2.1.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe ont été établis conformément aux règles françaises précisées par le règlement CRC n° 99-02 homologué par l'arrêté du 22 Juin 1999.

4.2.1.2 Modalités de consolidation

4.2.1.2.1 - Méthode de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles D.M.S. exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

Les titres de filiales non significatives et des autres participations figurent sous la rubrique « Immobilisations financières » pour leur coût d'acquisition diminué, le cas échéant, d'une provision.

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées sont éliminées.

4.2.1.2.2 - Détermination des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondent à la différence entre :

- le coût d'acquisition des titres ;
- et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur la période suivante :

	Montant en Milliers d'euros	Durée
Ecart acquisition SCI MEDIAG	1.2	5 ans
Ecart acquisition SA APELEM	4 816	20 ans
Ecart acquisition SARL L.T.R.	261	20 ans
Ecart acquisition SARL MERIX	112.5	20 ans

La durée de 20 ans correspond aux usages pour ce type d'activité. Les écarts d'acquisition des filiales SCI MEDIAG, SARL LTR et MERIX, sont complètement amortis au 31 décembre 2003. Les écarts d'acquisition des SARL LTR et MERIX ont fait l'objet d'un amortissement exceptionnel de 318 milliers d'euros.

La durée d'amortissement de l'écart d'acquisition de la société APELEM est déterminée en prenant en considération la nature spécifique de l'entreprise et son caractère stratégique. La valeur de l'écart d'acquisition fait l'objet au moins annuellement d'un examen et lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être survenue. De tels événements ou circonstances comprennent des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable, affectant l'environnement économique ou les hypothèses ou objectifs retenus à la date d'acquisition.

4.2.1.2.3. - Conversion des comptes des filiales étrangères

Chaque filiale étrangère détermine son résultat dans la monnaie de son environnement économique, la devise fonctionnelle. La monnaie locale est la devise fonctionnelle des filiales étrangères du groupe.

La seule filiale étrangère consolidée est APELEM Espagne située dans la zone euro.

4.2.1.3 Méthodes et règles d'évaluation

L'application des méthodes préférentielles prévues par le règlement 99-02 est la suivante :

4.2.1.3.1 - Indemnités de départ à la retraite

Les coûts des prestations de retraite et des prestations assimilées au bénéficiaire du personnel actif et retraité n'ont pas été provisionnés du fait de la souscription d'un contrat auprès d'une compagnie d'assurance qui versera le moment venu, à la place des sociétés du groupe, l'indemnité de départ en retraite éventuellement due.

4.2.1.3.2 - Contrats de location financement

Seul le contrat de crédit bail immobilier portant sur les locaux de Montpellier a été retraité dans les comptes consolidés sur une durée de 15 ans. Les autres contrats ne sont pas significatifs.

4.2.1.3.3 - Ecart de conversion

Les écarts de conversion des créances et dettes en devises ont été inscrits pour la première fois en 2001 dans le résultat consolidé. Les provisions pour pertes de change ont été reprises. Le traitement dans les comptes consolidés des écarts de conversion est donc identique au traitement fiscal.

Autres points :

Le groupe DMS n'est pas concerné par les frais d'émission, les primes de remboursement et d'émission des emprunts obligataires ainsi que par les opérations partiellement achevées à la clôture.

4.2.1.3.4 - Frais de recherche et développement

La méthode comptable choisie par le groupe en matière de frais de recherche et de développement est l'inscription à l'actif du bilan consolidé lorsque les conditions sont remplies.

Les frais immobilisés comprennent exclusivement les dépenses externes de conception et de recherche, facturées par des tiers, et portant sur les nouveaux appareils.

Les frais de recherche et développement sont amortis selon le mode linéaire sur une durée de trois à cinq ans.

4.2.1.3.5 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan en valeur brute pour leur coût d'acquisition. Les biens financés par voie de crédit bail immobilier sont inscrits dans les immobilisations pour leur valeur d'origine. En contrepartie, la dette financière est constatée au passif du bilan.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire ou dégressif. Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- Locaux Activité Montpellier (retraitement du Crédit Bail)	15 ans
- Locaux Activité Nîmes	30 ans
- Matériel et outillage	3 à 5 ans
- Agencements, aménagement	5 à 10 ans
- Matériel de transport	4 à 5 ans
- Matériel de bureau	4 à 5 ans
- Mobilier	3 à 10 ans

4.2.1.3.6 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées au coût historique, frais financiers exclus. Les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur les périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation.

La durée d'amortissement des immobilisations incorporelles est la suivante :

. Frais de recherche	3 à 5 ans
. Logiciels	1 à 3 ans
. Savoir-faire non breveté	5 ans

4.2.1.3.7 - Charges à répartir sur plusieurs exercices

Ce poste contient les frais d'acquisition d'immobilisations et les dépenses d'homologation des nouveaux appareils

Les durées d'amortissement sont :

. Frais d'acquisition d'immobilisations	3 ans
. Dépenses d'homologation et d'expérimentation	3 ans

4.2.1.3.8 - Titres de participation des sociétés non consolidées, valeurs mobilières de placement, contrat de liquidité.

- Les titres de participation des sociétés non consolidées sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'usage pour le groupe : elle est déterminée en tenant compte de la quote-part des capitaux propres et des perspectives de rentabilité. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi définie est inférieure à la valeur d'acquisition.
- Les valeurs mobilières sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition ; la valeur d'inventaire correspond à la valeur actuelle. Si celle-ci est inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée.
- La société DMS a conclu depuis 1998 avec la société de bourse Gilbert DUPONT et les dirigeants actuels un contrat de tenue de marché ayant pour objet l'optimisation de l'activité du titre DMS sur le Nouveau Marché.

La répartition de ce contrat est :	{	DMS :	45 %
		Dirigeants :	30 %
		Gilbert DUPONT :	25 %

A compter de l'exercice 2001, le mandat de gestion a été comptabilisé de la façon suivante :

- les sommes remises ont été enregistrées selon leur destination (actions propres, parts d'OPVCM, liquidités) ;
- les résultats de cession ont été constatés pour la quote-part revenant à la société ;
- à la clôture de l'exercice, les différents actifs sont évalués selon les règles applicables à chaque catégorie d'instruments et les provisions nécessaires sont constituées.

La société DMS a mis fin à ce contrat en février 2003.

4.2.1.3.9 - Stocks

Les stocks de matières sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et compte tenu de leur rotation rapide, le dernier prix d'achat connu a été retenu pour la valorisation de ces stocks.

Les stocks de produits fabriqués sont valorisés au coût de production composé du coût d'acquisition des matières premières consommées et des charges de production.

Celles-ci intègrent principalement les coûts de la main d'œuvre directe de production et de la sous-traitance. Le matériel d'occasion est valorisé à sa valeur de reprise ou d'achat. Une provision pour dépréciation des appareils d'occasion est constituée lorsque le prix probable de réalisation est inférieur au prix de reprise ou d'achat.

Les provisions pour dépréciation des stocks de produits intermédiaires et finis sont déterminés en fonction de l'évolution technologique de la gamme de produits et font l'objet d'une analyse produit par produit.

4.2.1.3.10 - Créances clients

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constituée, après analyse individuelle des créances et prise en compte des garanties contractées par l'entreprise (COFACE).

4.2.1.3.11 - Provisions pour garantie

Les ventes de matériels réalisées en France sont assorties d'une garantie prévue dans les conditions générales de vente. La charge prévisible générée par les réparations futures ou échanges de matériel fait l'objet d'une provision pour garantie. Cette provision tient compte d'un taux de retour moyen et d'un coût de garantie estimé à une journée de travail par appareil revenu.

4.2.1.3.12 – Impôts différés

Les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan pour tenir compte du décalage entre les exercices où certaines charges et certains produits sont comptabilisés dans les comptes consolidés et les exercices où ils interviennent dans la détermination du résultat fiscal.

Les impôts différés sont comptabilisés sur la base des différences temporaires, y compris les reports déficitaires lorsqu'il est probable que le Groupe DMS pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu à court terme.

Ainsi, les actifs d'impôt différé concernant les pertes enregistrées au 31 décembre 2003 et reportables en avant par les sociétés du groupe ont été enregistrés, à l'exception de certaines filiales pour lesquelles l'existence d'un bénéfice à court terme n'est pas établie.

4.2.1.3.13. –Méthode de calcul des résultats par action

Les modalités de calcul des résultats par action sont conformes à l'avis n° 27 de l'OEC.

Les instruments dilutifs potentiels sont constitués d'options de souscription d'actions au bénéfice de certains salariés du groupe.

Le nombre de levée d'options total est de 10 470 au 31 Décembre 2003. Aucune levée d'option n'a eu lieu sur l'exercice 2003.

Le résultat dilué par action est calculé en tenant compte des options exercées et selon la méthode du rachat d'actions.

Dans le cas particulier où le résultat de base est une perte par action, le résultat dilué est identique à ce résultat, selon l'avis n° 27 de l'OEC.

4.2.2 – INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION.

4.2.2.1 - périmètre de consolidation

Raison Sociale et forme	Qualité	Capital en Euros	Siège	Activité	% de détention	% d'intérêt	Méthode	Date d'entrée dans le périmètre
DMS S.A.	MERE	6 757 410	Parc de la Méditerranée Les Galines 34470 PEROLS	Fabrication et vente de matériel médical				31/03/98
MEDIAG S.C.I.	FILIALE	838 470 NON APPELE	Parc de la Méditerranée Les Galines 34470 PEROLS	Gestion Immobil.	99.99	99.99	Intégration globale	31/03/98
MEDILINK S.A.	FILIALE	48 000	Parc de la Méditerranée Les Galines 34470 PEROLS	Fabrication et vente de matériel médical	99.80	99.80	Intégration globale	31/03/98
APELEM S.A.	FILIALE	276 225	175, allée Von Neumann Parc scientifique Georges BESSE 30900 NIMES	Fabrication et vente de matériel médical	98.43	98.43	Intégration globale	01/09/99
APELEM ESPAGNE S.A.	FILIALE D'APELEM	60 100	Calle Lluça 13 Bajos BARCELONE Espagne	Vente de matériel médical	51.00	50.20	Intégration globale	01/09/99
L.T.R. SARL	FILIALE	8 160	495, rte de la Mer 06410 BIOT	Vente de matériel médical	99.80	99.80	Intégration globale	01/01/00
MERIX SARL	FILIALE	80 000	Zac de la Bonne Rencontre 2 Voie Gallo Romaine 77860 QUINCY VOISINS	Vente de matériel médical	99.94	99.94	Intégration globale	01/01/00

Aucune modification de périmètre de consolidation n'est intervenue par rapport à l'exercice précédent.

4.2.2.2 - entreprises exclues du périmètre de consolidation

La seule entreprise exclue du périmètre de consolidation est la société SPECTRAP en Russie, détenue à 33 %.

La société SPECTRAP n'a pas été consolidée pour les raisons suivantes :

- Aucun contrôle effectif de la société, cette participation résultant plutôt d'une obligation légale de création de joint-venture pour pouvoir commercialiser en Russie nos produits via cette société de distribution.
- Impossibilité pour DMS d'obtenir des informations fiables dans les délais nécessaires à la publication des comptes du groupe.

4.2.3 – EXPLICATIONS DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT.

4.2.3.1 - postes du bilan consolidé

4.2.3.1.1 - Ecart d'acquisition

En milliers d'euros.

SOCIETE	Ecart brut	Amortissements	Valeur nette
S.C.I. MEDIAG	1	1	0
S.A. APELEM	4 816	1 043	3 773
SARL L.T.R.	261	261	0
SARL MERIX	113	113	0
Total :	5 191	1 418	3 773

Compte tenu de la situation défavorable des filiales LTR et MERIX, les écarts d'acquisition correspondants ont été amortis en totalité sur l'exercice 2002.

Par conséquent, la dotation aux amortissements des écarts d'acquisition de l'exercice s'élève à 241 Milliers d'euros, et concerne exclusivement l'amortissement de l'écart d'acquisition APELEM.

4.2.3.1.2 - Immobilisations et amortissements

Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros

	31/12/2002	Augmentations	Diminutions	31/12/03
Frais d'établissement	6			6
Frais de recherche et développement	1 898	229		2 128
Logiciels, concessions et droits similaires	154	4	0	157
TOTAL BRUT	2 058	233	0	2 291
Amortissements des frais d'établissement	3	1		4
Amortissements des frais de R. & D.	922	438		1 360
Amortissements des logiciels, concessions et droits similaires	147	7	0	154
Total des amortissements	1 072	446	0	1 518
Total net	986			773

Les variations du poste Frais de recherche et Développement s'expliquent comme suit :

En milliers d'euros

Sociétés	Projets	Variation au 31/12/2002	Variation au 31/12/03
D.M.S.	LEXXOS	181	192
APELEM	BACCARA	1	17
	PALADIO	48	0
	RAFALE	18	
	UNIX	20	
	Autres	5	20
Total		273	229

Immobilisations corporelles

En milliers d'euros.

	31/12/2002	Augmentations	Diminutions	31/12/03
Terrains *	101			101
Constructions *	1 140			1 140
Constructions sur sol d'autrui **	1 013	0		1 013
Installations techniques, matériels et outillages	451	49	0	500
Autres immobilisations corporelles	614	38	16	636
Immobilisations en cours	0			0
Total brut	3 319	87	16	3390
<i>Amortissements des constructions *</i>	329	80		409
<i>Amortissements des constructions sur sol d'autrui **</i>	402	36		438
<i>Amortissements des installations techniques, matériels et outillages</i>	398	56	0	454
<i>Amortissements des autres immobilisations corporelles</i>	436	62	12	486
Total des amortissements	1 565	234	12	1 787
Total net	1 754			1 603

* Concerne le retraitement du crédit-bail immobilier de la SCI MEDIAG.

** Concerne le site de la société APELEM à NIMES.

Biens inscrits dans les immobilisations qui font l'objet de contrats de location-financement

Seul le crédit-bail immobilier fait l'objet d'un retraitement.

Les autres contrats de location-financement (matériels informatiques, véhicules) n'ont pas été retraités compte tenu de la durée des contrats et de leur montant.

L'ensemble immobilier a été financé à l'origine en 1998 par un crédit-bail et par des subventions d'investissements directement versées au bailleur. Il a fait l'objet d'une extension en 2000.

Il est amorti sur la durée du contrat soit 15 ans.

Le retraitement du crédit-bail immobilier dans les comptes consolidés est le suivant :

A l'Actif

Terrain	101
Constructions	1 140
Amortissement	- 409

Valeur nette 731

Au Passif

Emprunts	834
Subventions d'investissement en compte de régularisation	46

4.2.3.1.3 - Immobilisations financières

<i>Milliers d'euros</i>	31/12/2002	Augmentations	Diminutions	31/12/03
Titres de participation	31			31
Autres immobilisations financières	68	0	48	20
Total brut	99	0	48	51
<i>Provisions sur titres de participations</i>	0			0
Total des provisions	0	0	0	0
Total net	99	0		51

Les autres immobilisations financières correspondent aux :

	12/02	12/03
Prêts au personnel	3	2
Dépôts et cautionnements	63	17
Titres BPM	2	2
	<hr/> 68	<hr/> 21

Les titres de participation non consolidés se ventilent comme suit :

	12/02	12/03
SPECTRAP	31	31
	<hr/> 31	<hr/> 31

4.2.3.1.4 - Stocks

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2002	31/12/03
Matières premières	4 551	3 885
En cours	941	852
Produits finis	1 003	1 550
Marchandises	783	702
Total brut	7 278	6 989
Provisions sur matières premières	41	
Provisions sur en cours	-	
Provisions sur produits finis	-	
Provisions sur marchandises	133	128
Total provisions	174	128
Total net	7 104	6 861

4.2.3.1.5 - Créances

Ventilation par nature

En milliers d'euros	12/02	12/03
Clients	13 259	10 282
Factures à établir	156	119
Client effet à recevoir		106
Clients douteux	583	345
Total clients	<u>13 998</u>	<u>10 852</u>
Dépréciation	- 373	- 169
Clients et comptes rattachés	13 625	10 683
Remises à obtenir des fournisseurs	34	39
Fournisseurs débiteurs	110	84
Personnel	20	24
Etat impôts sur les bénéfices	1 121	402
Impôt différé actif	717	780
Etat TVA	1600	1 242
Autres	178	151
Dépréciation	0	
Avances et acomptes versés	2	0
Autres créances	<u>3 782</u>	<u>2 722</u>
Charges constatées d'avance	131	158
Charges à répartir	369	285
Comptes de régularisation	<u>500</u>	<u>443</u>
Autres créances et comptes de régularisation	4 282	3 165

Ventilation par échéance

En milliers d'euros	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'un an	Plus de 5 ans
Clients	10 683	10 506	177	
Autres créances	2 722	2 135	587	
Comptes de régularisation	443	253	190	
TOTAL	13 848	12 894	954	

Provisions pour dépréciation

En milliers d'euros	12/02	Dotation	Reprise	12/03
Créances clients	373	62	266	169
Autres créances				
TOTAL	373	62	266	169

4.2.3.1.6 - Titres de placement

En milliers d'euros	12/02	12/03	Valeur boursière	Dépréciation constatée
Actions propres	16	46	19	27
SICAV	* 299	* 0	0	0
TOTAL	315	46	19	27

* dont quote-part DMS dans le cadre du contrat de liquidité de 13 milliers d'euros en 2002 contre 0 en 2003.

4.2.3.1.7 - Contrat de liquidité

La société DMS a conclu avec la société de bourse Gilbert DUPONT et les dirigeants actuels un contrat de tenue de marché ayant pour objet l'optimisation de l'activité du titre DMS sur le nouveau marché. Ce contrat a pris fin le 28 février 2003.

Les opérations réalisées au cours de l'exercice ont été les suivantes :

OPERATIONS	TOTAL	Quote part DMS
Solde au 31 Décembre 2002	10 123	4 555
Achats titres DMS	463	208
Ventes titres DMS	75	34
Titres détenus au 31 déc. 2003	10 511	4 730

Valeurs des titres en milliers d'euros		
<u>Détenus au 31 décembre 2003</u>	102	46
Valeur bourse	42	19
Dépréciation constatée	60	27
Produits de cession	16	7
Charges de cession		

La quote-part de résultat sur produits/charges de cession a été comptabilisée en produits/charges financières.

4.2.3.1.8 - Capitaux propres

Tableau de variation des capitaux propres consolidés (Part du groupe)

Milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves	Résultat exercice	Totaux capitaux propres	Capitaux propres 31/12/02
Situation à l'ouverture	6 757	369	3 033	-2 972	7 187	10 138
Affectation du résultat 2002			-2 972	2 972	0	
Variation de capital de DMS :	0	0				
- Stock options						21
Différence résultat N-1						0
APELEM Espagne et écarts de conversion						
Résultat consolidé				-240	-240	-2 972
	-----	-----	-----	-----	-----	-----
	6 757	369	61	-240	6 947	7 187

Stock options

Le Conseil d'Administration de DMS a décidé en Août 2000 l'attribution de 36 470 options de souscription d'actions au profit de certains salariés du groupe, à l'exclusion des dirigeants.

Nombre d'options attribuées	36 470
Options levées au 31/12/01	7 470
Options levées au 31/12/02	3 000
Options levées au 31/12/03	0
TOTAL	10 470

Options disponibles	26 000
Nombre d'actions nouvelles créées	0

Prix souscription : 7.31 Euros

Le conseil d'administration dans sa séance du 17 mars 2003 a décidé d'attribuer 56.000 options de souscription d'actions au profit de certains salariés du groupe, à l'exclusion des dirigeants.

Nombre d'options attribuées	56 000
-----------------------------	--------

Options levées au 31/12/03	0
----------------------------	---

Options disponibles	56 000
Nombre d'actions nouvelles créées	0

Prix souscription : 3.00 Euros

4.2.3.1.9 - Avances conditionnées

Les avances conditionnées d'un montant de 1 634 milliers d'euros, sont constituées d'avances sans intérêts consenties par l'ANVAR et la DRIRE pour aider à la recherche et à la mise au point de nouveaux produits. Le remboursement de ces avances est conditionné par la réussite des projets. Les projets ayant abouti, les avances sont remboursables selon l'échéancier suivant :

En milliers d'euros

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
PUCE	54	54		
ANVAR APELEM	342	342		
ANVAR 2	400	114	286	
ANVAR 3	838	84	754	
Total	1 634	594	1 040	

Au titre de l'exercice, la société APELEM a obtenu de la part de l'ANVAR, un abandon de créances de 710 milliers d'euros consenti avec clause de retour à meilleure fortune.

4.2.3.1.10 – Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros

	12/02	Dotation	Reprise	12/03
Provision pour litige	0	0	0	0
Provision pour garantie	12	7	12	7
Provision pour impôt	4	4	0	8
Autres	133	0	24	109
	149	11	36	124

Soit	Exploitation	7	28
	Financier		
	Exceptionnel	4	8

4.2.3.1.11 – Emprunts et dettes financières

En milliers d'euros	12/01	12/02	12/03
Emprunts	1 736	5 889	4 672
Emprunts correspondant au Crédit bail retraité	962	900	834
Intérêts courus	8	21	13
Sous-total emprunts	<u>2 706</u>	<u>6 810</u>	<u>5 519</u>
Découverts	2 338	1 267	962
Comptes DAALLY	2 840	1 598	1 707
Mobilisation créances	338	2 233	1 186
Intérêts courus	49	48	28
Sous-total concours bancaires	<u>5 565</u>	<u>5 146</u>	<u>3 883</u>
Dépôts et cautionnements		46	
Emprunts et dettes financières	8 271	12 002	9 402

Tous les emprunts sont en euros.

Les emprunts à taux variable présentent un solde de 2 277 milliers d'euros au 31 décembre 2003.

Le taux est EURIBOR +1.75%.

Ventilation	Montant	Moins d'un an	Plus d'un an	Plus de 5 ans
Emprunts	4 672	1 326	3 346	0
Emprunt du crédit bail	834	70	311	433
Concours bancaires	3 855	3 855		
Intérêts courus	41	41		
Dépôts et cautionnements	0	0		
	<u>9 402</u>	<u>5 292</u>	<u>3 677</u>	<u>433</u>

4.2.3.1.12 – Autres dettes

Elles s'analysent comme suit en milliers d'euros :

	12/02	12/03
Avances reçues	0	8
Personnel	360	492
Organismes sociaux	525	475
Dettes fiscales	761	1 170
Dettes sur acquisitions des filiales	51	0
Autres dettes	878	342
Total des autres dettes	<u>2 575</u>	<u>2 487</u>
Comptes de régularisation	8	11
Subventions d'équipement du crédit- bail	51	46
Total comptes de régularisation	<u>59</u>	<u>57</u>
Autres dettes et comptes de régularisation	2 634	2 544

Toutes ces dettes sont à moins d'un an.

4.2.3.1.13 – Impôt sur les résultats

Ventilation entre impôt différé et impôt exigible

Milliers d'euros	12/02	12/03
Impôt sur les bénéfices	27	218
Carry back	-519	0
Impôt exigible	<u>-492</u>	<u>218</u>
Impôt différé	- 565	-62
	<u>-1 057</u>	<u>156</u>

Rapprochement entre la charge d'impôt dans le résultat comptable consolidé et la charge d'impôt théorique

	Base	Impôt
Taux de l'impôt exigible : 34.33 %		
Taux de l'impôt différé : 34.33 %		
Résultat comptable avant impôt	-104	
Charge impôt théorique		36
Amortissement des écarts d'acquisition	241	- 83
Non prise en compte d'impôt différé actif sur les Déficit des filiales LTR/MERIX/MEDIAG	267	-92
IFA perdu		- 21
Divers		4
		<u>- 156</u>

Impact des déficits fiscaux non pris en comptes en impôt différé actif

En milliers d'euros

<u>Déficits fiscaux des filiales</u>	12/02	12/03
LTR	152	54
MERIX	50	121
APELEM Espagne	0	54
MEDIAG	22	38
TOTAL	224	267

Ventilation des actifs et passifs d'impôt différé

En milliers d'euros.

	Impôt différé ACTIF	Impôt différé PASSIF	Solde
Différences temporaires	23	2	
Retraitements de consolidation	182	172	
Reports fiscaux déficitaires	748		
	<u>953</u>	<u>174</u>	<u>779 (actif)</u>

4.2.3.1.14 – Instruments financiers

4.2.3.2 - Postes du compte de résultat consolidé

4.2.3.2.1 - Autres produits d'exploitation

En milliers d'euros	12/02	12/03
Production stockée	-1 203	-94
Subventions d'exploitation	162	130
Divers	7	6
	<u>-1 034</u>	<u>42</u>

4.2.3.2.2 - Charges de personnel et effectifs

En milliers d'euros	12/02	12/03
Salaires	4 261	4 108
Charges sociales	1 594	1 559
	<u>5 855</u>	<u>5 667</u>
Effectif moyen		
Direction	4	4
Commerciaux	41	31
Production	74	74
Recherche et développement	29	24
Administratifs	24	6
	<u>172</u>	<u>139</u>
Personnel mis à disposition (R & D)	1	1
Personnel intérimaire	0	0

4.2.3.2.3 - Frais de recherche et développement

En milliers d'euros	12/02	12/03
Charges de personnel	926	815
Dotation aux amortissements des frais de R & D	360	439
	<u>1 286</u>	<u>1 254</u>

4.2.3.2.4 - Dotations aux amortissements et provisions

En milliers d'euros	12/02	12/03
Dotations nettes aux amortissements		
Dotation aux amortissements immob. Incorporelles	370	446
Dotation aux amortissements immob. Corporelles	251	237
Dotation aux amortissements charges à répartir	135	129
	<u>756</u>	<u>812</u>
Dotations nettes aux provisions		
Dotation provisions pour charges	11	6
Dotation provisions pour stocks	173	41
Dotation provisions pour dépréciation créances	165	62
Reprise provisions pour risques	-17	-28
Reprise provisions pour dépréciation stocks	-194	-86
Reprise provisions pour dépréciation créances	-148	-256
	<u>-10</u>	<u>-261</u>
Total	746	551

4.2.3.2.5 Charges et produits financiers

En milliers d'euros	12/02	12/03
Produits financiers divers	10	4
Gains change	242	143
Produits sur cessions	7	7
Valeurs mobilières de placement		
Reprise provision dépréciation	2	0
Produits financiers	261	154
Intérêts	634	592
Pertes change	268	70
Charges sur cessions	11	0
Valeurs mobilières de placement		
Dotation provision dépréciation	28	0
Charges financières	941	662
RESULTAT FINANCIER	- 680	-508

4.2.3.2.6 Charges et produits exceptionnels

En milliers d'euros	12/02	12/03
Produits divers	320	1 159
Produits des cessions d'immobilisations	1	5
Quote part subvention	5	5
Reprise provision risques	26	8
Produits exceptionnels	352	1 177
Pertes diverses	464	451
Valeurs nettes des immobilisations cédées	1	2
Dotation provision risques	83	4
Charges exceptionnelles	548	457
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-196	720

Les produits exceptionnels divers enregistrent des abandons de créances de l'ANVAR et du CEA pour 799 milliers d'euros (voir paragraphe 4.2.3.1.9) et la reprise de dettes provisionnées concernant le CEA et le CNRS pour 227 milliers d'euros.

4.2.4 –AUTRES INFORMATIONS

4.2.4.1 - Informations sectorielles au 31 décembre 2003

En milliers d'euros.

Activités	Chiffre d'affaires	Immobilisations	Résultat exploitation 12/03	Résultat exploitation 12/02
Dopplers, ostéodensitomètres				
Technologie Baccara	9 834	1 552	-563	-1 124
Appareils radiologie	12 091	820	723	-892
Distribution et maintenance	1 417	55	-235	-567
Total :	23 342	2 427	-75	-2 583

N.B. : La filiale APELEM Espagne a été classée dans le tableau ci-dessus dans l'activité "distribution".

L'information sectorielle présentée est fondée sur les entités juridiques à défaut d'organisation interne permettant de connaître l'activité par secteur.

4.2.4.2 - Evénements postérieurs

Il n'existe aucun événement postérieur significatif pouvant remettre en cause la présentation des comptes consolidés pour l'exercice clos au 31 Décembre 2003.

4.2.4.3 - Entreprises liées

Les transactions relatives aux entreprises non consolidées par intégration globale ou proportionnelle, concernent la filiale SPECTRAP détenue à 33 %.
Les caractéristiques de cette société figurent au paragraphe 4.2.2.2 de la présente annexe.

4.2.4.4 - Dirigeants

Le montant global des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres de la direction du groupe s'est élevé à 115 607 Euros.

La direction du groupe ne bénéficie pas de stock options.

Aucun jeton de présence n'a été alloué aux membres du Conseil d'Administration.

4.2.4.5 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant global des honoraires alloués au titre de l'exercice aux commissaires aux comptes du groupe et des membres de leur réseau s'est élevé à 72 000 euros et se décompose comme suit :

K€	PricewaterhouseCoopers Ent.	Camoin	Méric
Commissariat aux comptes et Certification des comptes annuels	5	20	20
Commissariat aux comptes et Certification des comptes consolidés	21	6	
Missions accessoires	0	0	0
Juridique, fiscal et social	0	0	0
TOTAL en K€	26	26	20
% 36%	36%	28%	

4.3 NOTE COMPLEMENTAIRE AUX ANNEXES

4.3.1. METHODES DE TEST DE DEPRECIATION DE VALEUR DES ACTIF

Concernant les méthodes de test de dépréciation de valeur des actifs le seul écart d'acquisition subsistant au bilan concerne APELEM. Il n'existe pas d'indice de perte de valeur. L'écart d'acquisition conservé est inférieur aux valeurs de transactions récentes de ce type de société (SWISSRAY et le fonds américain ODDAX).

4.3.2. SAVOIR FAIRE NON-BREVETE

Il s'agit des frais de R&D de recherche fondamentale du CEA dans le cadre du développement du Lexxos et du Paladio, les deux technologies de pointe commercialisées par le groupe à ce jour.

4.3.3. EFFETS DE VARIATION DE CHANGE

Les gains et pertes de change concernent principalement trois activités :

- Les ventes vers la Russie libellées en dollars jusqu'à fin 2002 vers notre filiale Spectrap dans un contexte de baisse du dollar. En 2003, els ventes vers la Russie ont été facturées en euros.
- Les ventes vers le Chine étaient aussi en dollars en 2002. De la même manière que pour la Russie, les nouvelles affaires ont été facturées en euros en 2003, certains paiements relatifs à des facturations 2002 intervenant en 2003.
- En contrepartie de ces ventes, nous avons un fournisseur américain qui nous facturait l'achat de marchandises en USD. Courant 2003, des achats en dollars ont continué à être effectués pour bénéficier de la faiblesse du dollar. Tous les comptes bancaires du groupe en USD ont été soldés en 2003.

4.3.4. ABANDON DE CREANCE DE L'ANVAR

Au titre de l'exercice 2003, la société APELEM a obtenu de la part de l'ANVAR un abandon de créances de 710 milliers d'euros consenti avec clause de retour à meilleure fortune.

Cette clause prévoit qu'en cas de réalisation d'un chiffre d'affaires sur les ventes du système Paladio, la société s'engage à verser à l'ANVAR une somme égale à 5% du chiffre d'affaires ainsi réalisé et ce jusqu'à concurrence d'un montant cumulé hors taxe de remboursement égal à 710 milliers d'euros.

La présente clause de retour à meilleure fortune aura une durée de 9 ans.

4.4 RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2003

Alain CAMOIN
13 rue Marceau
34000 MONTPELLIER

PRICEWATERHOUSECOOPERS ENTREPRISES
650 rue Henri Becquerel
34000 MONTPELLIER

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2003

Aux Actionnaires,
DMS SA
Parc d'Activité de la Méditerranée
Lieudit Les Galines
34470 PEROLS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société DMS SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous devons formuler les réserves suivantes pour désaccord sur l'application des règles et principes comptables énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable dans son règlement n° 99-02 :

- Votre société a constaté un actif d'impôt différé de 748 milliers d'euros correspondant aux déficits fiscaux reportables, estimant probable leur imputation sur des bénéfices futurs. Nous estimons que la comptabilisation de cet actif est contraire aux principes énoncés par le Comité de la réglementation comptable dans son règlement pour les motifs suivants :
 - Le groupe a supporté une perte tant au cours de l'exercice 2002 qu'au cours de l'exercice 2003, qui ne résulte pas de circonstances exceptionnelles, et ce, malgré la prise en compte d'un abandon de créance de 710 milliers d'euros en 2003.
 - Le plan d'activité 2004 et 2005 présente des résultats bénéficiaires. Toutefois, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations peuvent différer, parfois de manière significative, d'autant que la société commercialise des produits en phase de démarrage sur un marché de haute technologie.

Par conséquent, et à défaut d'avoir obtenu des preuves tangibles et convaincantes de l'existence de bénéfices exceptionnels attendus, nous estimons que les capitaux propres consolidés d'ouverture sont surévalués de 611 milliers d'euros ; et qu'au titre de l'exercice, le résultat net consolidé est surévalué de 137 milliers d'euros.
- Votre société a constaté l'enregistrement d'avoirs sur factures émises en 2002 en diminution du résultat d'exploitation pour 392 milliers d'euros, et en diminution du résultat exceptionnel pour 340 milliers d'euros. En l'absence de définition du résultat courant et du résultat exceptionnel précisée en annexe, et afin d'obtenir un traitement homogène de l'information en conformité avec les recommandations de l'AMF, nous estimons que le résultat d'exploitation, imputable aux activités ordinaires, est surévalué de 340 milliers d'euros, et que le résultat exceptionnel est sous-évalué de 340 milliers d'euros.

Sous ces réserves, nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1er août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les autres éléments suivants :

Les écarts d'acquisition figurant à l'actif du bilan consolidé de votre société sont évalués selon la méthode décrite dans la note 1.2.2. de l'annexe « Détermination des écarts d'acquisition ». Nos travaux ont notamment consisté à revoir les approches retenues et la documentation y afférente. Nous n'avons pas relevé d'éléments susceptibles de remettre en cause le caractère raisonnable des modalités retenues ainsi que des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc également contribué à la formation de notre opinion avec réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Montpellier, le 28 avril 2004.

Les commissaires aux comptes

Membre de la Compagnie
Régionale de Montpellier

Alain CAMOIN

Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

PricewaterhouseCoopers Entreprises
Luc DESCHAMPS

4.5 COMPTES SOCIAUX DE LA SA DMS AU 31 DECEMBRE 2003

4.5.1 BILAN EN EUROS

Actif	2003			2002
	Brut	Amortissements ou provisions pour dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement	1 707 513	1 112 712	594 800	738 014
Concessions, brevets et droits similaires	541 877	404 546	137 331	231 999
	2 249 390	1 517 258	732 131	970 013
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage	349 542	300 286	49 255	93 545
Autres immobilisations corporelles	275 612	203 898	71 714	83 502
	625 154	504 184	120 969	177 047
Immobilisations financières				
Autres participations	9 663 498	528 742	9 134 756	9 270 816
Prêts	1 905		1 905	3 430
Autres immobilisations financières	31 526		31 526	31 436
	9 696 929	528 742	9 168 187	9 305 682
(I)	12 571 476	2 550 185	10 021 290	10 452 745
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières, approvisionnements	2 029 848		2 029 848	1 386 694
En cours de production de biens	568 186		568 186	914 816
Produits intermédiaires et finis	684 162		684 162	837 219
Marchandises	545 635	128 494	417 141	520 930
	3 827 831	128 494	3 699 337	3 659 659
Créances				
Clients et comptes rattachés	7 691 683	29 644	7 662 039	7 855 311
Autres créances	1 594 623	91 044	1 503 579	1 856 336
	9 286 306	120 688	9 165 618	9 711 647
Divers				
Valeurs mobilières de placement	46 244	27 410	18 834	134 299
Disponibilités	149 619		149 619	361 880
	195 863	27 410	168 453	496 179
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	65 531		65 531	77 292
(II)	13 375 535	276 592	13 098 942	13 944 780
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	91 916		91 916	132 729
Ecart de conversion actifs (IV)				455
TOTAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV)			23 212 149	24 530 710

Passif	2002	2003
CAPITAUX PROPRES		
Capital	6 757 410	6 757 410
Primes liées au capital social	369 349	369 349
Réserve légale	110 401	110 401
Réserves statutaires ou contractuelles	1 954 481	1 954 481
Report à nouveau		(2 841 801)
Résultat de l'exercice	(2 841 801)	(607 004)
	(I) 6 349 840	5 742 834
AUTRES FONDS PROPRES		
Avances conditionnées	1 345 584	1 292 226
	(II) 1 345 584	1 292 226
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	52 149	30 346
	(III) 52 149	30 346
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 183 492	6 546 287
Emprunts et dettes financières divers	1 465 200	1 720 893
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 752 623	4 858 282
Dettes fiscales et sociales	769 815	1 047 697
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	889 166	838 454
Autres dettes	710 588	1 081 623
Produits constatés d'avance	3 113	7 754
	(IV) 16 774 000	16 100 996
Ecarts de conversion passifs	(V) 9 135	45 747
TOTAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	24 530 710	23212149

4.5.2 COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat (en Euros)	2002	2003
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises	3 676 160	2 894 637
Production vendue	10 065 546	8 623 794
Chiffres d'affaires nets	13 741 707	11 518 431
Production stockée	(1 329 448)	(499 687)
Production immobilisée	184 328	
Subventions d'exploitation	148 319	85 109
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	321 893	135 608
Autres produits	3 392	1 486
Total des produits d'exploitation	13 070 193	11 240 950
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	3 499 776	2 042 667
Variation du stock de marchandises	11 064	108 197
Achat de matières premières et autres approvisionnements	4 041 407	4 209 150
Variation du stock de matières premières	(307 553)	(643 154)
Autres achats et charges externes	4 607 780	2 506 357
Impôts, taxes et versements assimilés	116 413	124 192
Salaires et traitements	1 737 973	1 686 606
Charges sociales	675 599	668 525
Dotations aux amortissements	546 061	577 842
Dotations aux provisions sur actif circulant	202 931	13 166
Dotations aux provisions pour risques et charges	11 694	6 632
Autres charges	115 385	32 199
Total des charges d'exploitation	15 258 534	11 332 384
RESULTAT D'EXPLOITATION	(2 188 340)	(91 434)
Produits financiers		
Produits financiers de participations	271	1 227
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	76	76
Autres intérêts et produits assimilés	9 770	11 233
Reprises sur provisions et transfert de charges	5 030	851
Différences positives de change	27 432	14 446
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	6725	6 820
Total des produits financiers	49 307	34 653
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et aux provisions	479 093	168 953
Intérêts et charges assimilées	457 188	507 946
Différences négatives de change	17 873	14 621
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	11 467	115
Total des charges financières	965 622	691 635
RESULTAT FINANCIER	(916 315)	(656 981)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	(3 104 656)	(748 416)
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	199 662	42 653
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 147	3 619
Produits exceptionnels divers		152 302
Reprises sur provisions et transfert de charges	13 779	
Total des produits exceptionnels	214 589	198 575
Charges exceptionnelles		

Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	168 188	73 033
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	65 102	1 816
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	40 000	
Total des charges exceptionnelles	273 290	74 850
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(58 700)	123 724
IMPOT SUR LES BENEFICES	(321 555)	(17 687)
TOTAL DES PRODUITS	13 334 090	11 474 178
TOTAL DES CHARGES	16 175 892	12 081 182
BENEFICE / (PERTE)	(2 841 801)	(607 004)

4.6 ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

La non-production d'annexes détaillées aux comptes sociaux n'a pas d'incidence sur la qualité de l'information étant donné le développement de l'annexe aux comptes consolidés. Un paragraphe relatif aux règles d'évaluation des titres de participation est cependant rajouté car non développé dans l'annexe aux comptes consolidés.

Participations :

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'usage pour la société : elle est déterminée en tenant compte notamment de la quote-part des capitaux propres réévalués, des perspectives de rentabilité, de la valeur de marché et des valeurs de transactions récentes sur des technologies comparables. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi définie est inférieure à la valeur d'acquisition.

4.6.1 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (BILAN AVANT REPARTITION, NON CONSOLIDE).

	2002	2003
Résultat de l'exercice (total en milliers d'euros)		
Résultat comptable		
Total : Bénéfice (ou perte)	(2 841)	(607)
Dividende proposé	-	-
Tableau des variations des capitaux propres (en milliers d'euros)		
A) 1 - Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1	9 169	6 350
2 - Distribution décidée par l'A.G.O.	-	-
3 - Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	9 169	6 350
B) Apports reçus avec effet rétroactif de l'exercice N-1 :		
1 - Variation du capital	-	-
2 - Variation des autres postes	-	-
C) Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N après apports rétroactifs (A3 + B)	9 169	6 350
D) Variations en cours de l'exercice N :		
1 - Variation du capital	9	-
2 - Variation des primes liées au capital social	12	-
3 - Variation des écarts de réévaluation	-	-
4 - Variation des réserves	-	-
5 - Variation des provisions réglementées	-	-
6 - Variation du report à nouveau	-	-
7 - Résultat de l'exercice N	(2 841)	(607)
E) Capitaux propres au bilan de clôture avant l'A.G.O. (C+D)		5 743
F) Variation total des capitaux propres au cours de l'exercice (E-C)		(607))
G) dont : variations dues à des modifications de structure		0
H) Variations des capitaux propres au cours de l'exercice hors modification de structure (F-G)		(607)
Notes : D2 : incorporation au capital social		

4.6.2 TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS EN MILLIERS D'EUROS

Informations financières Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours du dernier exercice	Observations
				Brute	Nette						
Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication : <u>Filiales (détenues à plus de 50 %)</u>											
SA MEDILINK Parc de la Méditerranée Lieudit Les Galines 34 470 PEROLS	48	808	99,80%	299	299	152	0	2 332	34	0	
SC MEDIAG Parc de la Méditerranée Lieudit Les Galines 34 470 PEROLS	838	- 34	99,99%	838	838	35	0	131	-2	0	
SA APELEM 175 Allée Von Heumann Parc Scientifique George BESSE 30 900 NIMES	276	3 831	98,43%	7 790	7 790	0	6 280	13 859	+365	0	
SARL L.T.R. 495 route de la Mer 06 410 BIOT	8	-124	99,80%	365	0	218	0	626	-58	0	
SARL MERIX Zac de la Bonne Rencontre 2 Voie Gallo Romaine 77 860 QUINCY VOISINS	80	131	99,94%	370	207	0	0	580	-132	0	
<u>Participations (détenues entre 10 et 50 %)</u> NEANT											
Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de la société astreinte à la publication NEANT											
Renseignements globaux sur les titres Filiales françaises Filiales étrangères Participations dans les sociétés françaises Participations dans les sociétés étrangères				9 662	9 134	253	6 280			0	

* il s'agit d'une caution donnée par la S.A. D.M.S. pour la soumission par la S.A. APELEM d'un appel d'offre à l'étranger.

4.7 RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Alain CAMOIN
13 rue Marceau
34000 MONTPELLIER

PRICEWATERHOUSECOOPERS ENTREPRISES
650 rue Henri Becquerel
34000 MONTPELLIER

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2003

Aux Actionnaires,
DMS SA
Parc d'Activité de la Méditerranée
Lieudit Les Galines
34470 PEROLS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2003, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société DMS SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1er août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les titres de participation figurant à l'actif du bilan de votre société sont évalués selon la méthode décrite en annexe dans la partie relative aux règles et méthodes comptables.

Nos travaux ont notamment consisté à revoir les approches retenues et la documentation y afférente. Nous n'avons pas relevé d'éléments susceptibles de remettre en cause le caractère raisonnable des modalités retenues ainsi que des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Montpellier, le 28 avril 2004.

Les commissaires aux comptes

Membre de la Compagnie
Régionale de Montpellier

Alain CAMOIN

Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

PricewaterhouseCoopers Entreprises
Luc DESCHAMPS

4.8 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Alain CAMOIN
13 rue Marceau
34000 MONTPELLIER

PRICEWATERHOUSECOOPERS ENTREPRISES
650 rue Henri Becquerel
34000 MONTPELLIER

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2003

Aux Actionnaires,
DMS SA
Parc d'Activité de la Méditerranée
Lieudit Les Galines
34470 PEROLS

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Engagement de caution solidaire

Nature et objet : Engagement de caution solidaire de votre société au profit de la société APELEM, en faveur de la Banque Populaire du Midi.

Modalités : Votre société s'est portée caution solidaire de la société APELEM en faveur de la Banque Populaire du Midi à hauteur de 650.000 euros. La durée de cet engagement est indéterminée.

Engagement de caution solidaire

Nature et objet : Engagement de caution solidaire de votre société au profit de la société APELEM, en faveur de la Banque Crédit Lyonnais.

Modalités : Votre société s'est portée caution solidaire de la société APELEM en faveur de la Banque Crédit Lyonnais à hauteur de 3.650.000 euros. La durée de cet engagement est indéterminée.

Engagement de caution solidaire

Nature et objet : Engagement de caution solidaire de votre société au profit de la société APELEM, en faveur du CREDIT AGRICOLE.

Modalités : Votre société s'est portée caution solidaire de la société APELEM en faveur du CREDIT AGRICOLE à hauteur de 760.000 euros. La durée de cet engagement est indéterminée.

Engagement de caution solidaire

Nature et objet : Engagement de caution solidaire de votre société au profit de la société APELEM, en faveur de la BNP PARIBAS.

Modalités : Votre société s'est portée caution solidaire de la société APELEM en faveur de la BNP PARIBAS à hauteur de 1.219.592 euros. La durée de cet engagement est indéterminée.

Convention de compte courant avec la société Médilink

- Nature et objet : Convention d'avance en compte courant entre les sociétés DMS et Médilink. Ces avances sont rémunérées au taux d'intérêt de 5 %.
- Modalités : L'avance consentie par la société Médilink à votre société s'élève à 362.063 euros au 31 décembre 2003 (solde créditeur). Le montant des intérêts facturés sur l'exercice 2003 s'élève à 30.668 euros. (charges financières).

Convention de mise à disposition de personnel avec la société Médilink

- Nature et objet : Une convention de mise à disposition de personnel a été signée entre les sociétés DMS et Médilink. La facturation de ces mises à disposition de personnel inclut des frais de gestion évalués à 5%.
- Modalités : Votre société a facturé à la société Médilink la somme de 296.452 euros hors taxes au titre de l'exercice 2003.
- La société Médilink a facturé à votre société la somme de 160.579 euros hors taxes au titre de l'exercice 2003.

Convention de mise à disposition de personnel avec la société Mérix

- Nature et objet : Une convention de mise à disposition de personnel a été signée entre les sociétés DMS et Mérix. La facturation de ces mises à disposition de personnel inclut des frais de gestion évalués à 5%.
- Modalités : Votre société a facturé à la société Mérix la somme de 21.477 euros hors taxes au titre de l'exercice 2003.

Convention de mise à disposition de personnel avec la société LTR

Nature et objet : Une convention de mise à disposition de personnel a été signée entre les sociétés DMS et LTR. La facturation de ces mises à disposition de personnel inclut des frais de gestion évalués à 5%.

Modalités : Votre société a facturé à la société LTR la somme de 31.645 euros hors taxes au titre de l'exercice 2003.

La société LTR a facturé à votre société la somme de 41.432 euros hors taxes au titre de l'exercice 2003.

Convention de mise à disposition de personnel avec la société Apelem

Nature et objet : Une convention de mise à disposition de personnel a été signée entre les sociétés DMS et Apelem. La facturation de ces mises à disposition de personnel inclut des frais de gestion évalués à 5%.

Modalités : Votre société a facturé à la société Apelem la somme de 269.305 euros hors taxes au titre de l'exercice 2003.

La société Apelem a facturé à votre société la somme de 154.102 euros hors taxes au titre de l'exercice 2003.

Convention de prêt à la SCI Médiag

Nature et objet : Prêt à la SCI Médiag.

Modalités : Prêt réalisé à la SCI Médiag dans le cadre de l'opération de crédit bail immobilier. Le prêt est rémunéré au taux de 5%. Le solde du prêt s'élève à 33.667 euros au 31 décembre 2003. Les intérêts s'élèvent à 1.542 euros au titre de l'exercice 2003.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Montpellier, le 28 avril 2004.

Les commissaires aux comptes

Membre de la Compagnie
Régionale de Montpellier

Alain CAMOIN

Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

PricewaterhouseCoopers Entreprises
Luc DESCHAMPS

4.9 TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications en Euros	Exercice au 31.12.1999	Exercice au 31.12.2000	Exercice au 31.12.2001	Exercice au 31.12.2002	Exercice au 31.12.03
I - Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 708 953	1 708 953	6 748 410	6 757 410	6 757 410
Nombre des actions ordinaires existantes	2.242.000	2.242.000	2.249.470	2.252.470	2 252 470
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- Par conversion d'obligations					
- Par exercice de droits de souscriptions					
II- Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	10.250.889	12.916.259	14.438.426	13.741.707	11 518 431
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	714.326	679.184	740.080	(2.072.249)	44.244
Impôts sur les bénéfices	(504.683)	70.653	75.892	(321 555)	(17.687)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	877.231	207.925	134.932	(2 841 801)	(607.004)
Résultat distribué	0	0	0	0	0
III- Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,543	0,271	0,295	(0,777)	0,027
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,390	0,091	0,059	(1.261)	(0,269)
Dividende attribué à chaque action (a)	0	0	0	0	0
IV - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	42	46	54	64	62
Montant de la masse salariale de l'exercice	1.404.689	1.136.827	1.450.454	1.737.973	1 686 606
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	593.300	428.006	553.856	675.599	668 525

a) Préciser, le cas échéant, par catégorie, s'il s'agit d'un dividende brut ou net.

4.10 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE SUR LA GESTION DU GROUPE

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JUIN 2004

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées et les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Ces documents ont été transmis au comité d'entreprise (article L 432-4 alinéa 5 du code du travail).

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre société et celle de notre groupe. (Articles L 233-26 et L 232-1 du Code de Commerce).

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003 ont été établis suivant les mêmes modes de présentation et les mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

1) Principales dispositions prises pour assurer le succès du projet de transition vers les normes IFRS et son degré d'avancement :

Le groupe DMS, présentant des comptes consolidés, adopte les principes et recommandations du règlement CRC 99.02 applicables depuis le 1^{er} janvier 2000. Par conséquent, un certain nombre de principes comptables IFRS sont donc indirectement déjà pris en compte.

- a) Au niveau de la présentation et du contenu des comptes consolidés et de l'annexe :
 - résultat par action
 - tableau de variation des capitaux propres
 - tableau des flux de trésorerie
 - information sectorielle

- b) au niveau des principes comptables : l'adoption des méthodes préférentielles a facilité l'adaptation aux principes IFRS :
 - traitement des indemnités de retraite du personnel
 - traitement des écarts de conversion
 - traitement des locations-financements

L'évaluation des impôts différés est conforme aux principes IFRS.

Le groupe DMS présentera au 30/06/2004 des états financiers intermédiaires conformes aux normes IFRS en présentant notamment un tableau de rapprochement des capitaux propres et du résultat net.

2) Risques et incertitudes susceptibles d'affecter l'activité et engendrées pour le changement de référentiel comptable.

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons pas connaissance de risques engendrés par ce changement de référentiel comptable.

3) Principales divergences d'ores et déjà identifiées avec les principes comptables actuellement suivis par le groupe.

Les points suivants restent à approfondir et à traiter :

- a) au niveau de l'annexe : notion de résultat sectoriel en liaison avec les secteurs géographiques du groupe.

- b) au niveau des principes comptables : les impacts peuvent, après analyse, se révéler non significatifs pour le groupe :
- activation des seuls frais de développement en immobilisations incorporelles pour les frais de recherche et développement.
 - affectation du poste charges à répartir aux immobilisations ou en charges.

L'ACTIVITÉ DU GROUPE CONSOLIDÉ ET DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE ÉCOULÉ

I - L'ACTIVITÉ DE L'ENSEMBLE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ (L 233-26, D. 148)

Le groupe dont nous vous décrivons l'activité intègre les sociétés suivantes (article 233-13 du code de commerce) :

- SOCIÉTÉ ANONYME DMS
- SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE MEDILINK
- SOCIÉTÉ ANONYME APELEM
- SOCIÉTÉ CIVILE MEDIAG
- SOCIÉTÉ APELEM ESPAGNE
- SARL MERIX
- SARL LTR

Ainsi les comptes annuels de la société MEDILINK au 31 décembre 2003, de la société MERIX au 31 décembre 2003, de la société LTR au 31 décembre 2003, de la société APELEM au 31 décembre 2003, de la société APELEM ESPAGNE au 31 décembre 2003 et de la Société Civile MEDIAG au 31 décembre 2003 ont été intégrés dans les comptes consolidés du groupe DMS.

Toutes ces sociétés sont consolidées par la méthode d'intégration globale.

IA) ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS RESSORTANT DES COMPTES

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ GROUPE DMS

Pour situer l'activité du groupe DMS durant l'exercice écoulé, nous soulignons, au début de cet exposé, que le chiffre d'affaires global, hors taxes, réalisé s'est élevé à 23.342.000 Euros contre 26.792.000 Euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation ont corrélativement diminué; elles ressortent à 23.459.000 Euros (contre 28.341.000 Euros au titre de l'exercice précédent).

Le résultat d'exploitation est négatif de 75.000 Euros (contre une perte d'exploitation de 2.583.000 Euros au titre de l'exercice précédent).

Le résultat financier s'avère négatif de 508.000 Euros (contre une perte financière de 680.000 Euros au titre de l'exercice précédent).

Le résultat courant des entreprises intégrées s'avère être en perte de 583.000 Euros (contre une perte du résultat courant des entreprises intégrées de 3.263.000 Euros au titre de l'exercice précédent).

Le résultat exceptionnel s'avère être positif de 720.000 Euros (contre une perte exceptionnelle de 196.000 Euros au titre de l'exercice précédent) correspond principalement à un abandon de créance sur l'avance ANVAR du PALADIO.

Le résultat net des entreprises intégrées s'avère être en perte de 19.000 Euros (contre un résultat net négatif des entreprises intégrées de 2.402.000 Euros au titre de l'exercice précédent).

Les comptes annuels du groupe DMS se sont soldés par un résultat net de l'ensemble consolidé en perte de 260.000 Euros (contre un résultat net négatif de 2.979.000 Euros au titre de l'exercice précédent) après dotations nettes aux amortissements des écarts d'acquisition pour 241.000 Euros et d'une charge d'impôt sur les bénéfices de 156.000 Euros.

Le résultat net (part du groupe) s'avère être négatif de 240.000 Euros (contre un résultat net négatif (part du groupe) de 2.972.000 Euros au titre de l'exercice précédent) après déduction des intérêts minoritaires de 20.000 Euros.

BILAN CONSOLIDE DU GROUPE DMS

Les postes clefs (valeur nette) sont les suivants :

- L'actif immobilisé est de 6.200.000 Euros contre 6.853.000 Euros au titre de l'exercice précédent
- L'actif circulant est de 21.377.000 Euros contre 26.296.000 Euros au titre de l'exercice précédent
- Les capitaux propres (part du groupe) s'élèvent à 6.948.000 Euros contre 7.188.000 Euros au titre de l'exercice précédent
- Le total des dettes est de 18.736.000 Euros contre 23.259.000 Euros au titre de l'exercice précédent
- Le total général du bilan consolidé est de 27.577.000 Euros contre 33.149.000 Euros au titre de l'exercice précédent.

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes.

IB) COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITE GLOBALE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE :

A) Les faits marquants

L'exercice 2003 a principalement été marqué par la commercialisation des deux produits phares du groupe, à savoir le LEXXOS et le PALADIO.

Ainsi le groupe DMS a enregistré un chiffre d'affaires de 23,3 millions d'euros , soit une baisse à périmètre constant de 13% par rapport à l'exercice précédent, l'activité ayant été fortement pénalisée sur le premier semestre.

Conscient de la valeur des technologies développées en collaboration avec le CEA/LETI, le groupe avait pris la décision de vendre sa branche ostéodensitométrie à un acteur industriel. Les négociations ont été abandonnées fin août 2003.

Devant les pertes 2002 et le ralentissement de l'activité sur le premier semestre 2003, le groupe a procédé à un plan de licenciement économique touchant 20 personnes du groupe dès le mois de novembre 2003. Ce plan est aujourd'hui terminé.

B) Les progrès réalisés et les difficultés rencontrées

L'activité commerciale du groupe a rencontrés deux principales difficultés :

- la baisse du dollar et
- les problèmes géopolitiques sur les principales régions export couvertes par DMS (Asie et Moyen Orient). Au total, l'activité export reculait de 37% sur le premier semestre.

Les principaux problèmes techniques rencontrés en 2002 lors des premières commercialisations du PALADIO et la version haut de gamme du LEXXOS sont maintenant résolus.

Comme indiqué l'an dernier dans les évolutions prévisibles, l'évolution du dollar, la situation en Asie et la déstabilisation du Moyen Orient rendaient difficile l'établissement de prévisions fiables.

Devant ces incertitudes, le groupe DMS avait l'intention de mettre en place des mesures visant à diminuer ses charges d'exploitation pour l'exercice 2003. Ce qui a été réalisé, les autres charges d'exploitation étant ramené de 5.486 Keuros en 2002 à 3.666 Keuros en 2003.

Le groupe a rencontré un engouement important en fin d'année 2003 pour les deux nouvelles technologies lors des JFR (journées Françaises de Radiologie) et à l'ECR. Aujourd'hui, la table radiologique télécommandée digitale grand champ dispose de centres de référence importants autant dans les centres hospitaliers que dans les grands cabinets radiologiques.

C) Activité en matière de recherche et de développement

En 2003, le Groupe DMS a investi environ 4.8% de son chiffre d'affaires dans la R & D, soit environ 1.1 millions d'Euros, contre 5.4% en 2002 et 5% en 2001, ventilés de la façon suivante :

En milliers d'Euros	2001	2002	2003
Masse salariale imputée à la R&D	731	926	866
Achats, fournitures, matériels et documentations	49	90	35
Déplacements, participations à des conférences scientifiques	86	16	15
Frais de projets	20		
Etudes et recherches extérieures	408	295	197
Redevances sur brevets et licences	147	127	
Autres charges	29		
TOTAL	1.470	1.454	1.113

DMS a contracté un accord de développement technologique avec le Laboratoire d'Electronique de Technologie et d'Instrumentation (LETI) du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) pour le LEXXOS et le PALADIO qui lui permet aujourd'hui d'être à la pointe en matière de détecteurs/sources rayons x. Cette collaboration se poursuit aujourd'hui grâce aux projets MODATOS et DIRAN pour une durée de deux ans. La politique du groupe est de poursuivre ce partenariat avec le CEA au delà de ces deux années.

D) Evénements importants depuis la clôture

Aucun évènement important n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

E) Evolution prévisible

Aujourd'hui, les deux produits phare (LEXXOS en ostéodensitométrie et PALADIO en radiologie) sont pleinement opérationnels et commercialisables. Cependant la faiblesse du dollar continu de peser sur la compétitivité du groupe.

A ce jour, le groupe est bien placé pour remporter des appels d'offre très intéressants concernant la vente de PALADIO.

Devant ces incertitudes, le groupe a l'intention de mettre en place des mesures visant à contenir ses charges d'exploitation pour l'exercice 2004, fort de l'économie de masse salariale déjà réalisée grâce aux licenciements économiques.

Le groupe confirme son objectif de chiffre d'affaire 2004 compris entre 25 et 27 M€ et le retour aux bénéfices grâce à de nombreux facteurs :

- * Baisse des charges de l'ordre de 3 M€ par rapport à 2002 avec un point mort ramené à environ 24 M€
- * prévisions de ventes prometteuses du détecteur digital radiologique grand champ avec un doublement possible des ventes en 2004.
- * commercialisation du LEXXOS via les centres de références
- * redressement et réorganisation de la France portée par la demande des nouveaux produits digitaux
- * poursuite du désendettement du groupe de 1.4 M€ par an

F) Perspectives d'avenir

A terme, le groupe DMS a pour objectif l'introduction de ses produits digitaux innovants sur le marché américain, véritable relais de croissance et de rentabilité pour le groupe dès 2005.

Afin de se donner les moyens, le groupe étudie la possibilité d'une augmentation de capital.

G) Engagements hors bilan et risques significatifs

a) Engagements hors bilan :

1. Description des engagements hors-bilan en milliers d'euros liés à l'activité courante :

	2003	2002
Nantissements hypothèques et sûretés réelles	6 867	7 031
Avals, cautions et garanties données	6 280	6 280
Privilèges du trésor	649	649
Retour à meilleure fortune	710	0
Total	14.506	13 960

2. Description des engagements complexes

Aucun engagement complexe n'existe à ce jour.

b) Risques significatifs

→ Plusieurs contentieux fiscaux concernant deux sociétés du groupe, déjà présentés dans l'annexe de l'exercice précédent, ne font pas l'objet de provisions dans les comptes consolidés compte tenu des éléments favorables présents dans les dossiers à ce jour. Les procédures sont pendantes devant plusieurs directions des services fiscaux de l'Hérault et devant le Tribunal Administratif de Montpellier.

Les litiges portent sur :	Milliers d'euros
- l'impôt société pour :	649
- la TVA pour :	327

→ Une procédure en contrefaçon de brevet a été lancée à l'encontre de la société APELEM concernant le PALADIO. Le brevet fait l'objet d'une procédure d'opposition devant l'Office Européen des Brevets. Le tribunal de Grande Instance de Marseille n'a pas rendu son jugement.

La société APELEM dispose de bonnes chances de parvenir à obtenir la nullité du brevet opposé et/ou de prouver que le dispositif PALADIO ne reprend que des éléments du domaine public antérieurs au dépôt du brevet ou appartenant à la société APELEM.

→ Le groupe ne dispose d'aucune installation SEVECO (art L. 515-8 C de l'environnement)

H) Prises de participation et de contrôle

Nous vous précisons enfin, qu'aucune prise de participation et/ou de contrôle n'a été effectuée cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2003.

I) ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DES FILIALES

Filiales existantes

SOCIETE MEDILINK

SARL au capital de 48.000 Euros

Siège social : Parc d'Activités de la Méditerranée Lieudit Les Galines 34470 PEROLS

Immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le numéro 389 288 044

Activité : la fabrication et la vente de matériel médical

Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2003 :

Chiffre d'Affaires : 2.254.000 Euros en 2003 contre 2.732.501 en 2002

Résultat comptable : +34.000 Euros en 2003 contre une perte de 47.000 euros en 2002

La Société DMS possède une participation de 99,80% dans le capital de la société MEDILINK

SOCIETE MERIX

SARL au capital de 80.000 Euros

Siège social : ZA de la Bonne Rencontre 2 Voie Gallo Romaine 77860 QUINCY VOISINS

IMMATRICULEE AU RCS DE MEAUX SOUS LE NUMERO 348 233 800

Activité : la vente, la location, l'installation et la maintenance de matériel médical

Exercice social : 31 décembre

Dernier exercice social : 31 décembre 2003 :

Chiffre d'Affaires : 597.000 Euros en 2003 contre 652.000 en 2002

Résultat comptable : perte de 132.000 Euros en 2003 contre une perte de 59.000 en 2002

La Société DMS détient une participation de 99,94% dans le capital de la société.

SOCIETE LES TECHNIQUES RADIOLOGIQUES « LTR »

SARL au capital de 8.160 Euros

Siège social : BIOT 3000 – 395 Route de la Mer – 06410 BIOT

Immatriculée au RCS de ANTIBES sous le numéro 344 312 798

Activité : La vente, l'installation, et le SAV de matériels de radiologie et imagerie médicale

Exercice social : 31 décembre

Dernier exercice social : 31 décembre 2003 :

Chiffre d'Affaires : 626.000 Euros en 2003 contre 815.000 en 2002

Résultat comptable : Perte de 58.000 Euros en 2003 contre une perte de 159.000 en 2002

La Société DMS détient une participation de plus de 99% dans le capital de la société.

SOCIETE CIVILE MEDIAG

Société Civile au capital de 838.469 Euros souscrit et non appelé

Siège social : Parc d'Activités de la Méditerranée Lieudit Les Galines 34470 PEROLS (Hérault)

Immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 413135476

Activité : la gestion et l'administration de tous biens immobiliers dont la société pourrait devenir propriétaire sous quelque forme que ce soit

Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2003 :

Chiffre d'Affaires : 131.000 Euros en 2003 contre 150.000 Euros en 2002 (produits locations immobilières)

Résultat comptable : Perte de 2.000 Euros en 2003 contre une perte de 11.000 Euros en 2002.

La Société DMS possède 100% du capital moins une part de la société MEDIAG.

SOCIETE APELEM

Société Anonyme au capital de 276.225 Euros

Siège social : 175 Allée Von Neumann Parc Scientifique Georges Besse 30900 NIMES

Immatriculée au RCS de NIMES sous le numéro 319 996 146

Activité : la fabrication de matériels de radiologie

Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2003 :

Chiffre d'Affaires : 14.680.000 Euros en 2003 contre 16.154.000 en 2002

Résultat comptable : +365.000 Euros en 2003 contre une perte de 385.000 euros en 2002

La Société DMS possède plus de 98% du capital de la société.

La Société APELEM détenant elle-même :

- 51% du capital de la :

SOCIETE APELEM Espagne

SA de droit espagnol au capital de 60.101 euros

Siège social : BARCELONE (Espagne)

Activité : la vente de matériel médical

Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2003 :

Chiffre d'Affaires : 546.076 Euros en 2003 contre 774.363 euros en 2002

Résultat comptable : -68.363 Euros en 2003 contre -1.562 euros en 2002

J) Informations diverses concernant l'activité de groupe

DMS facture ses clients étrangers soit en Euros, soit en dollars. 3 % du CA total de la société s'effectue en dollars, seul 1% des créances de la société sont en dollars. Le risque de change est donc négligeable. Il n'y a pas de couverture de change en place à ce jour.

Le bilan du Groupe DMS présente une dette financière à taux fixe et à taux variable.

Les emprunts auprès des établissements de crédit s'élèvent à 4.641.000 euros au 31/12/2003 contre 5.816.000 Euros au 31/12/2002, dont :

- 1.004.000 Euros au 31/12/2003 contre 1.333.333 Euros au 31/12/2002 correspondant au capital restant dû de l'emprunt contracté par la société DMS pour l'acquisition de la branche APELEM. Cet emprunt est à échéance moins de 5 ans et son TEG est de 5,75% fixe.
- 1.360.000 Euros au 31/12/2003 contre 1.676.000 Euros au 31/12/2002 correspondant à la partie fixe du capital restant dû de l'emprunt de 4.580 Keuros contracté fin 2002 par la société DMS pour le renforcement de sa structure financière. Cet emprunt est à échéance moins de 5 ans et son TEG est de 5.91% fixe.
- 2.276.000 Euros au 31/12/2003 contre 2.807.000 Euros au 31/12/2002 correspondant à la partie variable du capital restant dû de l'emprunt de 4.580 Keuros contracté fin 2002 par la société DMS. Cette partie de l'emprunt est à échéance moins de 5 ans et son taux est de Euribor 3 mois +1.75%

K) Conséquences sociales de l'activité

Ces informations sont traitées en annexe au présent rapport.

L) Conséquences environnementales de l'activité

Ces informations sont traitées en annexe au présent rapport.

II - L'ACTIVITE DU GROUPE PAR BRANCHES D'ACTIVITES (L 233-6 AL. 2, L. 247-1)

Activités	Chiffre d'affaires	Immobilisations	Résultat exploitation 12/03	Rappel Res Expl 12/02
Dopplers, ostéo densitomètres Technologie Baccara	9 834	1 552	-563	-1 124
Appareils radiologie	12 091	820	723	-892
Distribution et maintenance	1 417	55	-235	-567
Total :	23 342	2 427	-75	-2 583

L'information sectorielle présentée est fondée sur les entités juridiques à défaut d'organisation interne permettant de connaître l'activité par secteur.

Les ventes export d'ostéodensitométrie ont reculées de 0,3 millions d'euros à 5,2 millions d'euros contre 5,5 millions d'euros l'an dernier malgré l'impact positif des ventes de lexos sur l'exercice (+0,2 millions d'euros). Le marché de l'ultrason, a généré seulement 1,1 millions d'euros en 2003, soit une baisse de 0,5 millions d'euros par rapport à 2002.

Les ventes export de radiologie ont légèrement fléchi à 12,2 millions d'euros contre 13,1 millions en 2002, principalement sur le premier semestre dans un environnement international défavorable.

L'activité en France est en repli de 30% à 3,9 millions d'euros contre 5,5 en 2002, suite à un fort recul de l'activité radiologique (-1.2 millions d'euros) malgré un investissement en commerciaux et techniciens important. Une réorganisation de l'activité France est en cours.

III - L'ACTIVITE PROPRE DE LA SOCIETE DMS (L 232-1)

IIIA) ELEMENTS SIGNIFICATIFS RESSORTANT DES COMPTES

COMPTE DE RESULTAT DE LA SOCIETE DMS

Pour situer l'activité de notre société durant l'exercice écoulé, nous soulignons, au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires global, hors taxes, réalisé s'est élevé à 11.518.431 Euros contre 13.741.707 Euros pour l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires concerne exclusivement les postes suivants :

- ventes de marchandises à concurrence de 2.894.637 Euros contre 3.676.160 Euros au titre de l'exercice précédent,
- production vendue à concurrence de 8.623.794 Euros contre 10.065.546 Euros au titre de l'exercice précédent,

Les charges d'exploitation ressortent à 11.332.384 Euros (contre 15.258.534 Euros au titre de l'exercice précédent).

Le résultat d'exploitation est négatif de 91.434 Euros (contre une perte d'exploitation de 2.188.342 Euros au titre de l'exercice précédent).

Le résultat financier s'avère négatif de 656.981 Euros (contre une perte financière de 916.315 Euros au titre de l'exercice précédent).

Le résultat exceptionnel s'avère positif de 123.724 Euros (contre une perte exceptionnelle de 58.700 Euros au titre de l'exercice précédent).

Les comptes annuels se sont soldés par une perte comptable de 624.691 Euros (contre une perte comptable de 2.841.803 Euros au titre de l'exercice précédent) après :

- dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles pour 430.872 Euros,
- dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles pour 77.558 Euros,
- dotations aux amortissements sur charges d'exploitation à répartir pour 69.412 Euros,
- dotations aux provisions pour dépréciation sur comptes clients pour 13.166 Euros,
- dotations aux provisions pour charges d'exploitation pour 6.632 Euros,
- dotations aux provisions pour dépréciation titres LTR et MERIX pour 136.060 Euros,
- dotations sur provisions pour dépréciation sur comptes clients pour 32.893 Euros,
- reprises sur provisions pour risques et charges exceptionnels pour 27.980 Euros,
- reprises sur provisions pour dépréciation sur stocks pour 4.408 Euros,
- reprises sur provisions pour dépréciation sur créances pour 64.421 Euros,
- reprises sur provisions pour pertes de change pour 455 Euros,
- et reprises sur provisions pour dépréciation sur actions propres pour 395 Euros,

Les immobilisations ont connu au cours de l'exercice écoulé les fluctuations suivantes :

1 - Augmentations

- frais de recherche et de développement : 192.057 Euros,
- logiciels : 933 Euros,
- matériel et outillage : 736 Euros,
- autres immobilisations corporelles : 22.561 Euros,
- prêts et autres immobilisations financières : 0 Euros

1 – Diminutions

- frais de recherche et de développement : 0 Euros,
- logiciels : 0 Euros,
- matériel de transport : 15.756 Euros,
- prêts et autres immobilisations financières : 1.600 Euros

BILAN DE LA SOCIETE DMS

Au Bilan au 31 décembre 2003, les postes clefs nets sont les suivants :

- L'actif immobilisé est de 10.021.290 contre 10.452.745 Euros au titre de l'exercice précédent,
- L'actif circulant hors charges constatées d'avance est de 13.015.723 contre 13.867.486 Euros au titre de l'exercice précédent,
- Les capitaux propres s'élèvent à -624.691 Euros contre -2841.803 Euros au titre de l'exercice précédent,
- L'état des dettes à la clôture de l'exercice est de 16.093.242 contre 16.770.887 Euros au titre de l'exercice précédent,
- Le total général du bilan au 31 décembre 2003 est de 23.194.462 euros contre 24.530.708 Euros au titre de l'exercice précédent,

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes sociaux.

IIIB) COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE DMS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE :

A) Les faits marquants - Les progrès réalisés et les difficultés rencontrées

Les négociations pour vendre la branche d'ostéodensitométrie ont été abandonnées fin août 2003.

Devant les difficultés économiques de 2002, la situation financière tendue et le ralentissement de l'activité de l'ordre de 30% sur le premier semestre 2003, DMS a procédé à 9 licenciements économiques.

DMS a terminé le programme avec le CNES et livré deux doppler qui seront transportés dans la station spatiale MIR, preuve des compétences technologiques de ses équipes de R&D.

DMS a obtenu de la FDA l'autorisation de commercialiser l'OSTEOSPACE aux Etats-Unis. Cette nouvelle étape permet au groupe de se positionner comme la seule société au niveau mondial à proposer sur le territoire américain une gamme complète d'ostéodensitomètre à ultrason homologuée FDA.

B) Activité en matière de recherche et de développement

Les frais de R&D se sont principalement portés sur le développement du LEXXOS, mais aussi de la nouvelle version de l'UBIS, l'amélioration du CHRONOS et la finalisation du projet avec le CNES (CARDIOLAB)

Nature	Projets	Au 31/12/2002	Au 31/12/2003
Frais extérieurs	LEXXOS	181	197
Salaires chargés	LEXXOS	292	370
	CARDIOLAB	79	77
	CHRONOS	61	56
	UBIS	22	25
	Autres	39	15
	TOTAL	674	740

C) Evénements importants depuis la clôture

Aucun évènement important n'est intervenu depuis la clôture

D) Evolution prévisible

Aujourd'hui, le LEXXOS est pleinement opérationnel et commercialisable.

Le groupe compte énormément sur l'essor commercial de ce produit en 2004 et encore plus en 2005. Le retour à la croissance sera d'autant plus marqué que le dollar se renforcera.

E) Perspectives d'avenir

L'obtention de la FDA pour le LEXXOS permettrait au groupe DMS de rentrer sur le marché américain, premier marché mondial de l'ostéodensitométrie, avec une gamme complète d'ostéodensitomètres.

LES RESULTATS DE LA SOCIÉTÉ DMS

I - AFFECTATION DU RESULTAT

L'affectation du résultat que nous vous proposons est conforme à la loi et aux statuts de notre société.

Nous vous proposons d'affecter la perte de 607.004 Euros comme suit :

- Au Report à Nouveau pour -607.004 euros

II - DISTRIBUTIONS ANTERIEURES

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'il n'est intervenu aucune distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

III - CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

LE CAPITAL DE LA SOCIETE

I - L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ

En application des dispositions de l'article 233-13 du Code de Commerce, nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2003 plus de 5%, de 10%, de 20%, de 33,33 %, de 50 % ou de 66,66 % du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

Capital :

Plus de 5% : Néant
Plus de 10% : Monsieur Jean-Luc DUMAS
Plus de 20% : Néant
Plus de 33,33% : Monsieur Antoine RABASTE
Plus de 50% : Néant
Plus de 66,66% ; Néant

Droits de vote :

Plus de 5% : Néant
Plus de 10% : Néant
Plus de 20% : Monsieur Jean-Luc DUMAS
Plus de 33,33% : Monsieur Antoine RABASTE
Plus de 50% : Néant
Plus de 66,66% : Néant

Cette liste a connu les modifications suivantes au cours de l'exercice écoulé :

Monsieur Antoine RABASTE : une variation de + 1.461 actions.
Monsieur Jean Luc DUMAS : une variation de + 14.297 actions.

II - LES ACTIONS D'AUTOCONTROLE (L 233-13)

Les sociétés contrôlées suivantes détiennent une quotité du capital de la société :

Néant

III - AVIS DE DETENTION ET ALIENATION DE PARTICIPATION CROISEE

Néant.

IV – OPERATIONS AFFERENTES AUX ACTIONS DE LA SOCIETE :

1. Options de souscription :

Par décision de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 30 Juin 2000, le conseil d'administration avait été autorisé à consentir en une ou plusieurs fois, au bénéfice de membres du personnel ou dirigeants ou de certains d'entre eux de la société et des sociétés qui lui sont liées, des options donnant droit à la souscription d'actions de la société; le nombre total des options ouvertes au titre de ladite autorisation ne pouvant donner droit à plus de 300.000 actions de 5 francs français de nominal, étant entendu qu'à tout moment le nombre d'actions pouvant être souscrites par l'exercice des options de

souscription d'actions en vigueur et non encore levées ne pourra pas être supérieur au tiers du capital social.

Le Conseil d'Administration faisant usage de l'autorisation ainsi accordée par l'assemblée générale mixte des actionnaires a décidé dans ses séances du 29 août 2000 à 14 heures, 17 Heures et 19 heures de consentir à compter du 29 août 2000 jusqu'au 29 Août 2004 au bénéfice de certains salariés de la société DMS, de la société APELEM filiale, et de la société MEDILINK filiale, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société DMS, à émettre à titre d'augmentation de son capital, à concurrence d'un montant nominal global de 182.350 Francs soit 27.799,08 Euros correspondant à 36.470 actions nouvelles de 5 Francs soit 0,76 Euros chacune.

Le prix de souscription par action a été fixé à 80% de la moyenne du cours coté à la clôture durant les vingt jours de cotation précédant le jour de la décision du 29 août 2000; soit 7,31 Euros l'action soit avec une prime de 6,55 euros.

Par décision de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2003, le conseil d'administration avait été autorisé à consentir à consentir en une ou plusieurs fois au bénéfice de membres du personnel ou dirigeants ou de certains d'entre eux de la société et des sociétés liées à la société dans les conditions de l'article L 225-180 du code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions de la société, le nombre total des options ouvertes au titre de la présente autorisation ne pouvant donner droit à plus de 300 000 actions de 3 euros de nominal, étant entendu qu'à tout moment le nombre d'actions pouvant être souscrites par l'exercice des options de souscription d'actions en vigueur et non encore levées ne pourra pas être supérieur au tiers du capital social.

Le Conseil d'Administration faisant usage de l'autorisation par l'assemblée générale mixte des actionnaires a décidé dans sa séance du 17 mars 2003 de consentir à compter du 18 mars 2003 jusqu'au 17 mars 2007 inclus au bénéfice de certains salariés de la société DMS, et de la société APELEM filiale, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société DMS, à émettre à titre d'augmentation de son capital, à concurrence d'un montant nominal global de 168.000 Euros correspondant à 56.000 actions nouvelles de 3 Euros chacune.

Le prix de souscription par action a été fixé à 86,48% de la moyenne du cours coté à la clôture durant les vingt jours de cotation précédant le jour de la décision du 17 mars 2003; soit 3 Euros l'action sans prime d'émission.

Au 31 décembre 2003, aucune option n'a été exercée sur le nombre d'options attribuées aux termes des délibérations des conseils d'administration des 29 août 2000 à 14 heures, 17 Heures et 19 heures et 17 mars 2003.

La politique du conseil d'administration est de permettre aux salariés de procéder à la souscription d'actions d'un certain nombre d'actions de la société au moyen d'attribution d'options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société DMS, à émettre à titre d'augmentation de son capital, dont les modalités sont déterminées par le conseil d'administration un fois par an.

2 – Achat et revente par la société de ses propres actions :

En application de l'article L 225-209 du Code de Commerce et conformément au règlement 98-02 de la Commission des Opérations de Bourse, l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 24 Juin 2002 a autorisé la société DMS à opérer en bourse sur ses propres actions.

La part maximale du capital dont le rachat est autorisé par l'assemblée générale s'élève au maximum à 0,5% d'actions de la société, soit au plus 11.247 actions pour un montant total maximal de 899.760 euros.

Le prix maximum d'achat par titre est fixé à 80 Euros.

Conformément à la 7ème résolution de l'assemblée générale mixte du 30 juin 2003, ce programme ne pourra être réalisé que pendant une période de 18 mois suivant la date de cette assemblée.

Dans le cadre de cette autorisation, la société a racheté, au cours de l'année, 208 actions et vendu 34 actions. Au 31 décembre 2003, elle détenait en propre 4.730 titres pour une valeur moyenne de 4 Euros.

V - AUTORISATION D'UN PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PAR LA SOCIETE ET LA REDUCTION DE CAPITAL CORRELATIVE (L. 225-209)

Nous vous proposons de conférer au Conseil d'Administration, pour une période de dix huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 0,5% du nombre d'actions composant le capital social ; soit au plus 111.262 actions

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale ordinaire du 30 juin 2003.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Procéder à la régularisation des cours de son action par intervention systématique en contre tendance,
- intervenir par achats et ventes en fonction des situations du marché,
- Consentir des options d'achat d'actions à des salariés et des mandataires sociaux du groupe et céder ou attribuer des actions aux salariés dans le cadre des dispositions légales,
- permettre la réalisation d'investissements ou de financements par la remise d'actions dans le cadre, soit d'opération de croissance externe, soit d'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société,
- optimiser la gestion de trésorerie et des capitaux propres et du résultat par actions,
- remettre les actions acquises dans le cadre d'opérations d'échange, par voie d'offres ou autrement, initiées par la société,
- procéder à l'annulation des actions acquises, sous réserve de l'autorisation conférée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le prix maximum d'achat est fixé à 80 Euros.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la société n'entend pas recourir à des produits dérivés. Les actions acquises au titre de la présente autorisation pourront être conservées, cédées ou transférées par tous moyens, y compris par voie de cession de blocs de titres, et à tout moment, y compris en période d'offre publique. Elles pourront également être utilisées dans le cadre de plan d'options d'achat d'actions consenties à des salariés et mandataires sociaux du groupe et de cession ou d'attribution aux salariés du groupe. Elles pourront également être annulées dans les conditions légales.

Le prix maximum d'achat est fixé à 80 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions. Le prix de cession ou de transfert sera fixé dans les conditions légales pour les cessions ou transferts d'actions réalisés dans le cadre de plan d'option d'achat d'actions et de cessions ou d'attributions d'actions aux salariés.

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 900.960 euros.

VI - LES AUTORISATIONS D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL (L. 225-129)

Nous vous demandons de conférer au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour augmenter le capital.

Ces autorisations ont pour objet de donner au conseil, dans les délais prévus par la Loi, toute latitude pour procéder aux époques de son choix à l'émission d'actions et/ou de toute valeur mobilière donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital social de la société.

Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, ne pourra être supérieur à 16.121.590 euros. Ce montant inclurait le montant nominal des titres supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à une quotité du capital.

Ces émissions pourraient être réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires. Nous vous précisons toutefois que, dans tous les cas d'émission par appel public à l'épargne sans droit préférentiel de souscription, le Conseil d'Administration pourrait conférer aux actionnaires la faculté de souscrire en priorité.

Le prix des titres représentatifs du capital sera déterminé conformément aux dispositions légales.

Ces délégations pourront être utilisées en période d'offre publique d'achat ou d'échange sous réserve que la décision de procéder à l'augmentation de capital soit prise antérieurement au dépôt de l'offre.

Il est enfin envisagé de conférer au conseil les pouvoirs nécessaires pour réaliser sur sa seule décision toute augmentation de capital par incorporation de primes et/ou réserves par voie d'élévation du nominal ou création de titres nouveaux.

LES SALARIES

A la clôture de l'exercice la participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce représentait 0 % du capital social de la société.

LES MANDATAIRES SOCIAUX

1. LA POLITIQUE EN MATIERE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

▪ Mode d'exercice de la direction générale

Nous vous précisons en outre qu'au cours de sa séance du 24 Juin 2002, le conseil a décidé de confier la direction générale au président du Conseil d'Administration.

▪ Description de la politique de gouvernement d'entreprise de la société

a) Composition du conseil d'administration

▪ Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Monsieur Antoine RABASTE:

Président du Conseil d'Administration et Directeur Général Administrateur de la SA DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS "D M S",

Son mandat d'administrateur a été renouvelé lors de la délibération de l'assemblée générale du 24 Juin 2002.

Son mandat d'administrateur arrivera à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2007.

Son mandat de président du conseil d'administration et directeur général a été renouvelé lors de la délibération du conseil d'administration du 24 Juin 2002 ; il arrivera à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2007.

Ses mandats ou fonctions dans une autre société du groupe ou hors groupe :

President Directeur General de la SA Apelem, société anonyme au capital de 276.225 euros, dont le siège social est 175 allée Von Neumann Parc Scientifique Georges Besse 30900 Nîmes, immatriculée au RCS de Nîmes sous le numéro 319 996 146

Gérant de la Société MEDILINK (devenue gérant de la Société transformée en SARL depuis le 31 Mars 2003), S.A. au capital de 48.000 Euros, dont le siège social est Zac du Parc d'Activités Méditerranée Lieudit Les Galines 34470 PEROLS (Hérault), immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le N°389288044

Gérant de la Société MEDIAG, société civile au capital de 838.469 Euros, dont le siège social est Parc d'Activités de la Méditerranée Lieudit Les Galines 34470 PEROLS, immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le N°413 135 476

Monsieur Jean-Luc DUMAS :

Directeur Général Délégué Administrateur de la SA DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS "DMS"

Son mandat d'administrateur a été renouvelé lors de la délibération de l'assemblée générale du 24 Juin 2002.

Son mandat d'administrateur arrivera à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2007.

Son mandat de directeur général délégué a été renouvelé lors de la délibération du conseil d'administration du 24 Juin 2002 ; il arrivera à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2007.

Ses mandats ou fonctions dans une autre société du groupe ou hors groupe :

Directeur Général Délégué Administrateur de la SA Apelem, Société Anonyme au capital de 276.225 euros, dont le siège social est 175 Allée Von Neumann Parc Scientifique Georges Besse 30900 Nîmes, Immatriculée au RCSde Nîmes sous le numéro 319 996 146

Gérant de la société MERIX, S.A.R.L. au capital de 80.000 euros, dont le siège social est Z.A. de la Bonne Rencontre – 2 Voie Gallo Romaine – 77860 QUINCY VOISINS, immatriculée au RCS de MEAUX sous le N°348 233 800

Gérant de la société LES TECHNIQUES RADIOLOGIQUES "LTR", S.A.R.L. au capital de 8.160 euros, dont le siège social est Biot 3000 395 Route de la Mer 06410 BIOT, immatriculée au RCS de ANTIBES sous le N°344 312 798

Monsieur Marc JOBIN:

Administrateur de la SA DMS

Son mandat d'administrateur a été renouvelé lors de la délibération de l'assemblée générale du 24 Juin 2002.

Son mandat d'administrateur arrivera à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2007.

Ses mandats ou fonctions dans une autre société du groupe ou hors groupe :Néant

▪ **Nombre d'actions devant être détenues par un administrateur :**

50

2. LES NOMINATIONS, RENOUELEMENTS ET RATIFICATION DE COOPTATIONS

Aucun mandat des membres du Conseil d'Administration n'arrive à expiration par la présente assemblée.

Monsieur Marc JOBIN, ayant fait part de son souhait de démissionner, nous vous proposons de nommer :

Monsieur Xavier LELARDEUX

Né le 17 mars 1972 à Paris XVème

De nationalité Française

Demeurant à 34990 JUVIGNAC, 7 Les Terrasses de Fontcaude

Salarié de la société DMS,

En qualité de nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Marc JOBIN, démissionnaire, pour la durée de mandat restant à courir de son prédécesseur qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

3. LES JETONS DE PRESENCE

Néant

4. LES REMUNERATIONS DES MANDATAIRES

La rémunération brute totale et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux par votre société ou toute société contrôlée au sens de l'article 233-16 du Code de Commerce, au cours de l'exercice 2003, s'établissent comme suit :

Mandataires (quelle que soit la durée du mandat pendant l'exercice)	Dans la société		Avantages en nature	Dans les sociétés contrôlées	
	Rémunérations (valeur brute)			Rémunérations	Avantages en nature
	Au titre du mandat	Autres rémunération s			
Monsieur Antoine RABASTE	59.995		3.469		
Monsieur Jean- Luc DUMAS	49.907		2.327		
Monsieur Marc JOBIN					

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le mandat de commissaire aux comptes titulaire de PricewaterhouseCoopers Entreprises arrive à expiration.

Au terme de ce mandat, Monsieur Luc Deschamps signataire représentant la société PricewaterhouseCoopers Entreprises commissaire aux comptes titulaire, personne morale aura signé la certification des comptes sociaux et consolidés de 6 exercices consécutifs.

Nous vous suggérons de procéder à son renouvellement pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2010 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Gilbert ROCHET est arrivé à expiration.

Nous vous suggérons de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant en ses lieu et place, Monsieur Yves MOUTOU demeurant 650 rue Henri Becquerel – BP 12 – 34935 MONTPELLIER cedex 9, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2010 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Nous vous informons que le candidat n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société ou les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce régulièrement autorisées par votre conseil d'administration.

Vos commissaires aux comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial qui vous sera lu dans quelques instants.

POINTS DIVERS

MISE EN HARMONIE DES STATUTS AVEC LA LOI DU 1^{ER} AOÛT 2003

Nous vous demandons de procéder à diverses modifications statutaires résultant de la loi du 1^{er} août 2003 de Sécurité Financière.

En effet, ce texte législatif contient des règles qui ont des incidences directes sur le texte des statuts, que nous vous proposons de modifier en conséquence. Ces règles sont les suivantes :

- La suppression de la représentation du conseil d'administration par son président,
- Les nouvelles règles en matière de droit d'information des administrateurs,
- La diminution du champ d'application des conventions réglementées,
- La modification des conditions de communication des conventions courantes conclues à des conditions normales,
- L'obligation de convoquer les commissaires aux comptes à toutes les réunions du conseil d'administration qui examinent ou arrêtent des comptes intermédiaires,

- Les nouvelles règles et les nouveaux délais de déclaration de franchissement de seuils, d'intention et de clauses de pactes d'actionnaires.

De même, en application de cette nouvelle loi, il vous est proposé d'intégrer dans les statuts l'obligation pour le président du conseil d'établir un rapport sur les conditions d'organisation et de préparation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place.

En conséquence, il vous est proposé de modifier consécutivement les statuts.

CONCLUSION

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2003, ainsi qu'aux commissaires aux comptes pour l'accomplissement de leur mission qu'ils vous relatent dans leur rapport général dont lecture va vous être donnée.

Au présent rapport, est joint, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 Mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugeriez utiles.

Votre Conseil vous invite à approuver par votre vote le texte des résolutions qu'il vous propose.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Fait à PEROLS
le 21 avril 2004

4.11 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE

Alain CAMOIN
13 rue Marceau
34000 MONTPELLIER

PRICEWATERHOUSECOOPERS ENTREPRISES
650 rue Henri Becquerel
34000 MONTPELLIER

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DU DERNIER ALINEA DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE DMS SA, POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Exercice clos le 31 décembre 2003

Aux Actionnaires,
DMS SA
Parc d'Activité de la Méditerranée
Lieudit Les Galines
34470 PEROLS

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société DMS SA et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Sous la responsabilité du conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des

informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière appellent de notre part les observations suivantes :

Les procédures décrites par le Président dans son rapport ont été pour partie mises en place au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003. En conséquence, nous vous précisons que notre approche d'audit a privilégié l'obtention d'éléments probants à partir de contrôles substantifs étendus.

Fait à Montpellier, le 28 avril 2004.

Les commissaires aux comptes

Membre de la Compagnie
Régionale de Montpellier

Alain CAMOIN

Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

PricewaterhouseCoopers Entreprises
Luc DESCHAMPS

4.12 PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AVIS DE REUNION D'UNE ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES VALANT AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont informés qu'ils sont convoqués en assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire pour le 28 Juin 2004 à 9 heures 30, au siège social de la société Parc d'Activités de la Méditerranée - Lieudit Les Galines 34470 PEROLS (Hérault) avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2003, Rapport du président du Conseil d'Administration,
- Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2003, rapport spécial du commissaire aux comptes sur le contrôle interne,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce,
- Approbation des comptes sociaux et des opérations de l'exercice,
- Approbation des comptes consolidés et des opérations de l'exercice,
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 (L.225-86) du Code de commerce,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Quitus aux administrateurs,
- Quitus au commissaire aux comptes,
- Renouvellement du mandat de commissaires aux comptes,
- Nomination d'un administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce,

ORDRE DU JOUR RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Délégation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs à donner au Conseil à l'effet de procéder à l'augmentation du capital soit par émission avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital soit par incorporation de réserves, primes et bénéfices,
- Délégation de pouvoirs à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par émission, avec suppression de droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration, à l'effet d'utiliser ces délégations en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la société,
- Mise en harmonie des statuts avec la loi du 1^{er} août 2003,
- Pouvoirs pour formalités.

Les projets de résolutions suivantes seront soumis à l'approbation des actionnaires.

RESOLUTIONS relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes approuve lesdits rapports, l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et les annexes arrêtés au 31 Décembre 2003, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, se soldant par une perte de 624.691 Euros.

DEUXIEME RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes, approuve lesdits rapports, l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et les annexes consolidés arrêtés au 31 Décembre 2003, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, se soldant par une perte nette (part du groupe) de 240.000 Euros.

TROISIEME RESOLUTION : CONVENTIONS DES ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Statuant sur le rapport spécial qui lui a été présenté sur les conventions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, l'Assemblée Générale approuve les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2003 se soldent par une perte de 624.691 euros, décide de l'affecter de la façon suivante :

* Au Report à Nouveau pour -624.691 euros

L'assemblée générale reconnaît en outre qu'il lui a été rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la société.

CINQUIEME RESOLUTION - QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

Comme conséquence de l'approbation des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice clos le 31 décembre 2003.

SIXIEME RESOLUTION - QUITUS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus aux commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mission au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

SEPTIEME RESOLUTION – RENOUELEMENT DU MANDAT DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Sur proposition du Conseil d'Administration l'assemblée générale renouvelle aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire, dont le mandat arrive à expiration, la société PRICE WATERHOUSE COOPERS représentée par Monsieur Luc Deschamps pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2010 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

La société PRICE WATERHOUSE COOPERS qui n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, a déclaré accepter ses fonctions.

L'Assemblée générale constatant que le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Gilbert ROCHET arrive à expiration, nomme aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant en ses lieu et place sur proposition du conseil d'administration, Monsieur Yves MOUTOU demeurant 650 rue Henri Becquerel – BP 12 – 34935 MONTELLIER CEDEX 9, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue

de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2010 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Monsieur Yves MOUTOU qui n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, a déclaré accepter ses fonctions.

HUITIEME RESOLUTION – NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR EN REMPLACEMENT D'UN ADMINISTRATEUR DEMISSIONNAIRE

L'assemblée générale décide de nommer à compter de ce jour :

Monsieur Xavier LELARDEUX

Né le 17 mars 1972 à PARIS XVEME

De Nationalité Française

Demeurant à 34990 JUVIGNAC 7 Les Terrasses de Fontcaude

en qualité de nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Marc JOBIN, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

NEUVIEME RESOLUTION - RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION D'ACQUISITION D'ACTIONS DONNEE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 0,5 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 11.262 actions.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale ordinaire du 30 juin 2003.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Procéder à la régularisation des cours de son action par intervention systématique en contre tendance,
- intervenir par achats et ventes en fonction des situations du marché,
- Consentir des options d'achat d'actions à des salariés et des mandataires sociaux du groupe et céder ou attribuer des actions aux salariés dans le cadre des dispositions légales,
- permettre la réalisation d'investissements ou de financements par la remise d'actions dans le cadre, soit d'opération de croissance externe, soit d'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société,
- optimiser la gestion de trésorerie et des capitaux propres et du résultat par actions,
- remettre les actions acquises dans le cadre d'opérations d'échange, par voie d'offres ou autrement, initiées par la société,
- procéder à l'annulation des actions acquises, sous réserve de l'autorisation conférée par l'assemblée générale des actionnaires.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la société n'entend pas recourir à des produits dérivés. Les actions acquises au titre de la présente autorisation pourront être conservées, cédées ou transférées par tous moyens, y compris par voie de cession de blocs de titres, et à tout moment, y compris en période d'offre publique. Elles pourront également être utilisées dans le cadre de plan d'options d'achat d'actions consenties à des salariés et mandataires sociaux du groupe et de cession ou d'attribution aux salariés du groupe. Elles pourront également être annulées dans les conditions légales.

Le prix maximum d'achat est fixé à 80 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions. Le prix de cession ou de transfert sera fixé dans les conditions légales

pour les cessions ou transferts d'actions réalisés dans le cadre de plan d'option d'achat d'actions et de cessions ou d'attributions d'actions aux salariés.

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 900.960 Euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités

RESOLUTIONS relevant de la compétence de l'Assemblée Générale extraOrdinaire

DIXIEME RESOLUTION - DELEGATION POUR REDUCTION DE CAPITAL DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes, et statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires :

1°) - donne au Conseil d'Administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 0,5 % du capital, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,

2°) - Fixe à 24 mois à compter de la présente Assemblée soit jusqu'au 28 juin 2006 la durée de validité de la présente autorisation,

3°) - Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

ONZIEME RESOLUTION – DELEGATION POUR AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et, notamment, de l'alinéa 3 de son article L. 225-129-III :

1) Délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera :

a/ par émission, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la société par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'exception d'actions de priorité ;

b/ et/ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ;

2) Fixe à vingt six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

3) Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de pouvoirs :

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra dépasser le plafond de 16.121.590 Euros et ne pourra par conséquent porter le capital à un

montant supérieur à 22.879.000 euros.

Le plafond ainsi arrêté inclut la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant droit à des actions.

En outre, sur ce plafond s'imputera le montant nominal global des actions émises, directement ou non, en vertu de la résolution qui suit.

- 4) En cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de pouvoirs dans le cadre des émissions visées au 1/a/ ci-dessus :

a/ décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,

b/ confère néanmoins au Conseil d'Administration la faculté d'instituer un droit de souscription à titre réductible,

c/ décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

* limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation décidée,

* répartir librement tout ou partie des titres émis non souscrits,

* offrir au public tout ou partie des titres émis non souscrits, sur le marché français et/ou international,

d/ constate et décide, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels les titres émis donnent droit.

- 5) Décide que le Conseil d'Administration aura tous les pouvoirs nécessaires pour procéder, dans les conditions fixées par la loi, aux émissions autorisées de valeurs mobilières conduisant à l'augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

Le Conseil d'Administration est notamment habilité à l'effet :

- d'imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,
- en ce qui concerne toute incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres, de décider, le cas échéant que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits dans le délai fixé par les dispositions légales,
- de déléguer lui-même au président les pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'augmentation de capital, ainsi que celui d'y surseoir dans les limites et selon les modalités que le Conseil d'Administration peut préalablement fixer.

- 6) La présente délégation annule et remplace la délégation de même nature conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juin 2002, à laquelle elle se substitue.

DOUZIEME RESOLUTION – DELEGATION POUR AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des

Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment son article L 225-129-III :

- 1) délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, en faisant publiquement appel à l'épargne, par émission soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :
 - d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la société que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'exception d'actions de priorité ; étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées à l'article L 225-148 du Code de Commerce.
- 2) fixe à vingt six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.
- 3) décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de pouvoirs :

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra dépasser le plafond de 16.121.590 Euros et ne pourra par conséquent porter le capital à un montant supérieur à 22.879.000 euros.

En outre, sur ce plafond, s'imputera le montant nominal global des actions émises, directement ou non, en vertu de la précédente résolution de la présente assemblée.

- 4) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Conseil d'Administration la faculté de conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera et pour tout ou partie d'une émission effectuée, une priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables et qui devra s'exercer proportionnellement au nombre des actions possédées par chaque actionnaire et pourra être éventuellement complétée par une souscription à titre réductible ; étant précisé qu'à la suite de la période de priorité, les titres non souscrits feront l'objet d'un placement public.
- 5) Constate et décide, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels les titres émis donnent droit.
- 6) Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation de pouvoirs, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égal au minimum requis par les dispositions légales applicables au moment où le Conseil d'Administration mettra en oeuvre la délégation.
- 7) Décide que le Conseil d'Administration aura tous les pouvoirs nécessaires pour procéder, dans les conditions fixées par la loi, aux émissions autorisées de valeurs mobilières conduisant à l'augmentation du capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

Le Conseil d'Administration est notamment habilité à l'effet de :

- en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange :
 - * arrêter la liste des titres apportés à l'échange,
 - * fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que le montant de la soulte en espèces à verser, le cas échéant,
 - * déterminer les modalités d'émission,

- à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- de déléguer lui-même au président les pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'augmentation de capital, ainsi que celui d'y surseoir dans les limites et selon les modalités que le Conseil d'Administration peut préalablement fixer.

8) La présente délégation annule et remplace la délégation de même nature conférée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 24 juin 2002, à laquelle elle se substitue.

TREIZIEME Résolution – autorisation d'utiliser les délégations en période d'offre publique d'achat ou d'échange

L'Assemblée Générale décide que les délégations de pouvoirs conférées aux deux résolutions qui précèdent, pourront être utilisées par le Conseil d'Administration, en cas d'offre publique d'achat ou d'échange portant sur les valeurs mobilières émises par la société.

La présente autorisation est valable jusqu'à la date de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

QUATORZIEME RESOLUTION – MISE EN HARMONIE DES STATUTS AVEC LA LOI DU 1^{ER} AOUT 2003

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide :

- de mettre en conformité les statuts de la société avec les dispositions de la loi du 1^{er} août 2003 de sécurité financière ;
- de modifier en conséquence et comme suit les articles 16, 18, 20, et 22 des statuts.

QUINZIEME RESOLUTION – FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la Loi.

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions. Nul ne peut y représenter un actionnaire s'il n'est lui-même actionnaire ou conjoint de l'actionnaire représenté.

Pour avoir droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée générale, l'actionnaire devra justifier de son identité et de la propriété de ses actions sous la forme :

- soit d'une inscription nominative à son nom.
- soit d'un certificat de l'intermédiaire habilité prévu par le décret N° 83-359 du 2 mai 1983, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies cinq jours au moins avant la date de la réunion. Les certificats sont déposés au siège social.

MM. les actionnaires qui peuvent justifier qu'ils possèdent ou peuvent représenter la fraction du capital exigible par l'article 128 du décret N° 67 236 du 23 mars 1967 peuvent envoyer par lettre recommandée au siège social de la société dans un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis, une demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour. Cette demande sera accompagnée du texte de ces projets et éventuellement d'un bref exposé des motifs.

La justification de la possession ou de la représentation de la fraction de capital exigée par application des dispositions de l'article cité ci-dessus résultera :

- soit d'une inscription nominative sur les registres de la société au nom de l'actionnaire,

- soit du dépôt au siège du certificat d'inscription délivré par l'intermédiaire financier dépositaire des titres en comptes administrés.

MM. les actionnaires trouveront à leur disposition, au siège social de la société à compter de la date de publication de la convocation de cette assemblée les formules de procuration et des formulaires de vote par correspondance accompagnés de leurs annexes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.13 RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE 2003

DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS "D M S"

S.A. au capital de 6.757.410 euros

SIEGE SOCIAL : Parc d'Activités de la Méditerranée - Lieudit Les Galines

34470 PEROLS (Hérault)

R.C.S. : MONTPELLIER - B 389 873 142

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE **INTERNE** **ARTICLE L225-34 AL6 DU CODE DE COMMERCE**

Chers actionnaires,

La loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 fait dorénavant obligation au président du conseil d'administration de rendre compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003.
- Des procédures de contrôle interne mises en place par la société.
- De l'étendue des pouvoirs du Directeur-Général

C'est pour respecter cette obligation de l'article L 225-37, alinéa 6 du code du commerce que je vous communique les informations suivantes :

1- PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1- Composition du conseil d'administration

Votre conseil d'administration est composé de trois membres. Les mandats des administrateurs en place ont été renouvelés par l'assemblée générale du 24 juin 2002, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au jour de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2008 et qui statuera sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le conseil d'administration est composé d'administrateurs dont deux présentant une pluralité de compétences et de profils, ayant une bonne connaissance de l'activité de DMS.

Les trois administrateurs ne font pas partie du personnel salarié de l'entreprise et un administrateur, est totalement indépendant de la société n'y exerçant aucune activité professionnelle.

Nous vous rappelons que le conseil d'administration a décidé que la Direction Générale serait assurée par le Président du Conseil d'administration, assisté d'un directeur général délégué.

Pour garantir la coordination entre le Président Directeur Général Monsieur Antoine RABASTE et le Directeur Général Délégué Monsieur Jean-Luc DUMAS, ces derniers se rencontrent périodiquement et participent à toutes les réunions du Conseil d'administration.

La liste des administrateurs de la société, incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés, est la suivante :

ANTOINE RABASTE

PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE LA SA APELEM, SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 276.225 EUROS, DONT LE SIEGE SOCIAL EST 175 ALLEE VON NEUMANN PARC SCIENTIFIQUE GEORGES BESSE 30900 NIMES, IMMATRICULEE AU RCS DE NIMES SOUS LE NUMERO 319 996 146

Gérant de la Société MEDILINK, S.A.R.L. au capital de 48.000 Euros, dont le siège social est Zac du Parc d'Activités Méditerranée Lieudit Les Galines 34470 PEROLS (Hérault), immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le N°389288044

Gérant de la Société MEDIAG, société civile au capital de 838.469 Euros, dont le siège social est Parc d'Activités de la Méditerranée Lieudit Les Galines 34470 PEROLS, immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le N°413 135 476

JEAN-LUC DUMAS

DIRECTEUR GENERAL DELEGUE ADMINISTRATEUR DE LA SA APELEM, SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 276.225 EUROS, DONT LE SIEGE SOCIAL EST 175 ALLEE VON NEUMANN PARC SCIENTIFIQUE GEORGES BESSE 30900 NIMES, IMMATRICULEE AU RCS DE NIMES SOUS LE NUMERO 319 996 146

Gérant de la société MERIX, S.A.R.L. au capital de 80.000 euros, dont le siège social est Z.A. de la Bonne Rencontre – 2 Voie Gallo Romaine – 77860 QUINCY VOISINS, immatriculée au RCS de MEAUX sous le N°348 233 800

Gérant de la société LES TECHNIQUES RADIOLOGIQUES "LTR", S.A.R.L. au capital de 8.160 euros, dont le siège social est Biot 3000 395 Route de la Mer 06410 BIOT, immatriculée au RCS de ANTIBES sous le N°344 312 798

Marc JOBIN

Néant

Le conseil d'administration n'a pas encore adopté de règlement intérieur. Ce projet de règlement est à l'étude.

En l'absence de règlement adopté par le conseil d'administration, les administrateurs ont pris l'engagement de s'interdire d'intervenir sur des opérations portant sur les titres de la société lorsqu'ils disposent d'informations non encore rendues publiques.

1.2 – Convocation des administrateurs et des commissaires aux comptes :

Les administrateurs ont été convoqués huit jours au moins à l'avance par lettre simple ou verbalement.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil d'administration qui ont examiné et arrêté les comptes annuels.

1.4 – Information des administrateurs :

Chaque fois qu'un membre en fait la demande, le Président lui communique, dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désire recevoir.

1.5 – Tenue des réunions :

Les réunions du conseil d'administration se déroulent normalement au siège social.

Aucune réunion ne s'est tenue hors la présence du Président du Directeur Général et du Directeur Général Délégué.

Aucune réunion n'a été provoquée à l'initiative d'un administrateur ou du Directeur Général Délégué.

1.6 – Comités spécialisés :

Aucun comité spécialisé n'a été créé à ce jour.

1.7 – Procès-verbaux des réunions :

Les procès-verbaux de chaque réunion du conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion, communiqués à tous les administrateurs et approuvés lors de la réunion suivante.

2- PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Le contrôle Interne est, chez DMS, un processus qui vise :

- à créer et maintenir une organisation qui permette de prévenir et maîtriser les risques, notamment économiques, financiers et juridiques auxquels sont exposées la société et ses filiales en France et à l'étranger
- à s'assurer que la réalisation des objectifs s'effectue en conformité avec les lois et réglementations en vigueur
- à garantir que les informations financières et comptables du groupe sont fiables, que le patrimoine du groupe soit valorisé et ses actifs protégés.

Le système de Contrôle interne a pour objectif de permettre à la dynamique du développement économique du groupe de se réaliser de manière régulière et durable, même si la garantie d'une absence totale de risque n'est jamais absolue.

La société a organisé un contrôle interne. Les procédures qu'il applique peuvent être ainsi synthétiquement décrites :

En matière comptables et financière :

- Centralisation de la comptabilité du groupe sur un même progiciel
- Mise en place d'un suivi quotidien de la trésorerie afin de gérer au mieux les variations de besoin en fonds de roulement

- Mise en place de garantie de paiement sur les ventes
- Contrôles exhaustifs des marges par produits lors des arrêtés de comptes semestriels, avec suivi des numéros de série des principaux éléments en radiologie seulement et contrôle quantitatif qui permet de s'assurer du bon rapprochement des charges et des produits
- Mise en place d'une fiche d'analyse de commande systématique sur les affaires de radiologie plus complexe que les affaires d'ostéodensitométrie
- Remise en cause des dépenses et un contrôle a posteriori des dépenses.

Dans les autres domaines :

- Le groupe DMS répond au standard ISO 9001 version 2000 et ISO 13485 version 1996 (norme complémentaire spécifique aux dispositifs médicaux) depuis juin 2003 suite à un audit de l'organisme notifié GMED.
- Ces référentiels exigent une maîtrise de l'ensemble des processus de l'entreprise (de réalisation, supports et de management), les réponses aux exigences de ces normes sont annuellement vérifiées par le GMED (organisme externe agréé).
- Les décisions relatives aux processus sont prises lors de la revue de direction (au minimum annuelle) par l'ensemble des responsables de processus et la direction sur la base à la fois des stratégies de l'entreprise et du bilan des audits internes annuels.
- L'organisation interne est basée sur la réglementation américaine des dispositifs médicaux,. Ainsi les éléments des projets de développement sont enregistrés dans un dossier type Device History File, celui-ci donne naissance au Device Master Record, référence des processus achats et production pour la réalisation du produit. Une personne est en charge de la gestion des Device Master Record.
- En matière de suivi des produits, une réunion hebdomadaire intégrant les services des processus de réalisation, R&D, production et Service-Après-Vente est aménagée par la direction et le service qualité. Ces réunions ont pour objectif principal de répertorier les informations issues de la clientèle et d'optimiser ces retours d'expérience lors des nouveaux projets.
- Le service qualité comprend deux personnes sur DMS, les missions sont respectivement la gestion des non-conformités et les contrôles qualité produit pour l'une et la gestion du système de management qualité, les communications avec l'organisme agréé, les audits internes et externes et le suivi des dossiers réglementaire pour l'autre.
- Un comité de direction se réunit en moyenne deux fois par mois afin d'aborder toutes les sujets commerciaux, financiers, de ressource humaines, de production et de développement et de proposer des solutions concertées.

3- POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Je vous précise que, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au conseil d'administration, et, dans la limite de l'objet social, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Fait le 21 avril 2004
à Montpellier

Le Président du conseil d'administration

4.14 REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 AVRIL 2004

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

Le 21 Avril 2004 à 9 heures :

Les administrateurs se sont réunis en conseil, au siège social, sur convocation du président.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Antoine RABASTE,
- Monsieur Jean-Luc DUMAS,
- Monsieur Marc JOBIN.

Le conseil peut valablement délibérer, tous les membres étant présents.

Monsieur CAMOIN Alain et la Société PricewaterhouseCoopers Entreprises représentée par Monsieur Luc DESCHAMPS, commissaires aux comptes titulaires, régulièrement convoqués, n'assistent pas à la réunion.

Monsieur DUMAS Marc et monsieur SANCHEZ Claude, titulaires du collège Ouvriers/employés, monsieur BORGES Mario et monsieur TRANIENE Jean-Claude du collège Technicien/Employés/Agent de Maîtrise ainsi que Monsieur NICOLET Stephan du collège Ingénieurs/Cadres de la délégation unique du personnel, régulièrement convoqués, n'assistent pas à la réunion.

Monsieur Antoine RABASTE préside la séance.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté sans observation par le conseil.

Tel qu'il est rappelé, l'ordre du jour est le suivant :

RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE

- Arrêté des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2003
- Arrêté des comptes consolidés de l'exercice de consolidation clos le 31 Décembre 2003
- Proposition de renouvellement du mandat de commissaires aux comptes,
- Proposition de nommer un nouvel administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire,
- Proposition de renouvellement de l'autorisation d'acquisition d'actions donnée au conseil d'administration,

RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

EXTRAORDINAIRE

- Proposition de délégation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce,
- Proposition de délégation de pouvoirs à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital soit par émission avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital soit par incorporation de réserves, primes et bénéfices,

- Proposition de délégation de pouvoirs à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par émission, avec suppression de droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société,
- Proposition de conférer tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet d'utiliser ces délégations en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la société, sous la condition que la décision d'émettre des valeurs mobilières ait été prise antérieurement au dépôt de l'offre,
- Proposition de mettre les statuts en conformité avec les dispositions de la Loi du 1^{er} août 2003 de sécurité financière.

Le Président commente les diverses propositions de nature ordinaire et extraordinaire qu'il y aura lieu de proposer aux actionnaires.

I - RELEVANT DE L'ORDRE DU JOUR ORDINAIRE

A- ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31.12.2003

Le président fait un exposé sur la marche de la société, donne diverses indications complémentaires sur la situation des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation, puis il présente et commente successivement les comptes annuels et les comptes consolidés.

Le Conseil arrête les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2003 faisant apparaître une perte de 607.004 Euros.

Le Conseil arrête les comptes consolidés de l'exercice de consolidation clos le 31 Décembre 2003 faisant apparaître une perte nette (part du groupe) de 240.000 Euros.

B - AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil décide de soumettre à l'assemblée l'affectation de résultat suivante :

- Au Report à Nouveau pour -607.004 euros

C - PROPOSITION DE RENOUELEMENT DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET SUPPLEANT

Le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société PricewaterhouseCoopers Entreprises arrive à expiration. Au terme de ce mandat, Monsieur Luc Deschamps signataire représentant la société PricewaterhouseCoopers Entreprises commissaire aux comptes titulaire, personne morale aura signé la certification des comptes sociaux et consolidés de 6 exercices consécutifs.

Le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Gilbert ROCHET arrive à expiration.

Le conseil d'administration informe les administrateurs que les candidats n'ont vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société ou les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Le conseil d'administration :

- d'une part propose de renouveler le mandat de la société PricewaterhouseCoopers Entreprises pour une nouvelle période de six années qui expirera lors de l'assemblée

- générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009,
- et d'autre part la nomination de Monsieur Yves Moutou, demeurant 650 rue Henri Becquerel – 34000 Montpellier, pour une période de six années qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, en remplacement de Monsieur Gilbert ROCHET dont le mandat n'est pas renouvelé

D – PROPOSITION DE NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR EN REMPLACEMENT D'UN ADMINISTRATEUR DEMISSIONNAIRE

Nous vous proposons de nommer :
MONSIEUR XAVIER LELARDEUX

Né le 17 mars 1972 à PARIS XVEME

De Nationalité Française

Demeurant à 34990 JUVIGNAC 7 Les Terrasses de Fontcaude

En qualité de nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Marc JOBIN, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

E - PROPOSITION DE RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION D'ACQUISITION D'ACTIONS DONNEE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil propose aux actionnaires de l'autoriser à nouveau, conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code de Commerce, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 0,5% du nombre d'actions composant le capital social, soit au plus 11.262 actions, pour un montant total maximal de 900.960 €uros, pour une période maximum de dix huit mois, comme suit :

Les acquisitions d'actions pourraient notamment être effectuées en vue de :

- régularisation des cours de son action par intervention systématique à contre-tendance,
- intervention par achats et ventes en fonction des situations du marché,
- de l'attribution ou de la cession des actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, de l'annulation ultérieure des actions dans les conditions fixées par l'assemblée générale extraordinaire, d'une cession, d'un échange ou de tout autre transfert, ou encore en vue de la mise en œuvre d'une politique de gestion patrimoniale ou financière.

Les achats, cessions ou transferts de ces actions pourraient être effectués à tout moment et par tous moyens, y compris par utilisation de mécanismes optionnels.

Le prix maximum d'achat ne pourrait excéder 80 Euros.

Ces prix seront fixés sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

Cette autorisation comprendrait faculté de délégation, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de celle-ci.

II - RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Préalablement le président expose à Messieurs les administrateurs, l'intérêt et l'opportunité de faire à nouveau appel public à l'épargne, compte tenu du niveau d'activité atteint par la société et de son fort potentiel de croissance depuis son introduction en bourse. Il indique également au conseil que cette démarche renforcerait la notoriété nationale et internationale de la société acquise depuis l'introduction au nouveau marché de celle-ci.

A - Délégation pour réduction de capital dans le cadre d'un programme de rachat d'actions

Nous vous proposons de conférer au Conseil d'Administration pendant une durée de 24 mois à compter de la prochaine Assemblée, l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 0,5% du capital, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Tous pouvoirs seront donnés au Conseil d'Administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

B - PROPOSITION DE DELEGATION POUR AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

Nous pensons qu'il serait opportun de conférer à nouveau au conseil d'administration pour une durée fixée à vingt six mois décomptée à compter du jour de la prochaine Assemblée, le pouvoir de réaliser dans la limite d'un plafond d'augmentation de capital que l'assemblée générale déterminerait, l'émission de valeurs mobilières nouvelles, de fixer les modalités de cette émission, de constater la réalisation de l'augmentation de capital correspondante et de procéder à la modification corrélative des statuts (, et ce conformément aux dispositions du Code de Commerce et, notamment, de l'alinéa 3 de son article L. 225-129-III). Ce procédé permettrait d'agir rapidement et de réaliser les émissions de valeurs mobilières au moment le plus favorable compte tenu de l'état des marchés financiers.

Ladite délégation annulerait et remplacerait la délégation de même nature conférée par l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 24 juin 2002, à laquelle elle se substituerait.

C - PROPOSITION DE DELEGATION POUR AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

Dans le cadre de la précédente délégation (paragraphe A), il serait avantageux que ces émissions de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à une quotité du capital de la société, susceptibles d'être réalisées en vertu de l'autorisation donnée au conseil d'administration, puissent être réalisées en supprimant le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans les limites et conditions que déterminerait l'assemblée générale.

Ce procédé permettrait de mettre à la disposition du marché les titres de la société et faciliterait le placement des émissions de valeurs mobilières auprès des investisseurs.

Par ailleurs si la ou les émissions autorisées seraient réalisées sur le marché français, le conseil d'administration pourrait réserver aux actionnaires une priorité de souscription pendant un délai et selon des modalités qu'il arrêterait pour souscrire, en proportion de leur part de capital, aux valeurs mobilières émises, sans que ceci puisse donner lieu à la création de droits cessibles ou négociables.

Ladite délégation annulerait et remplacerait la délégation de même nature conférée par l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 24 juin 2002, à laquelle elle se substituerait.

D - PROPOSITION DE CONFERER TOUS POUVOIRS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET D'UTILISER LES DELEGATIONS EN PERIODE D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OU D'ECHANGE

Il y aurait lieu d'autoriser le Conseil à utiliser, en cas d'offre publique d'achat ou d'échange portant sur des valeurs mobilières émises par la société, les autorisations d'augmenter le capital social de la société qui lui seraient conférées dans le cadre des paragraphes A et B ci-dessus.

Cette autorisation serait consentie à compter du jour de son adoption par l'assemblée générale des actionnaires et expirerait le jour de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

E -MISE EN HARMONIE DES STATUTS AVEC LA LOI DU 1^{ER} AOUT 2003

Nous vous demandons de procéder à la mise en conformité les statuts de la société avec les dispositions de la loi du 1^{er} août 2003 de sécurité financière.

TOUTES LES DECISIONS CI-DESSUS ONT ETE ADOPTEES A L'UNANIMITE.

Puis le conseil prend la décision suivante :

CONVOCAION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

Le Conseil décide de convoquer les actionnaires en assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire le 28 Juin 2004 à 9 heures 30, au siège social à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2003, Rapport du président du Conseil d'Administration,
- Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2003, rapport spécial du commissaire aux comptes sur le contrôle interne,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce,
- Approbation des comptes sociaux et des opérations de l'exercice,
- Approbation des comptes consolidés et des opérations de l'exercice,
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 (L.225-86) du Code de commerce,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Quitus aux administrateurs,
- Quitus au commissaire aux comptes,
- Renouvellement du mandat de commissaires aux comptes ,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce,

ORDRE DU JOUR RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Délégation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs à donner au Conseil à l'effet de procéder à l'augmentation du capital soit par émission avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital soit par incorporation de réserves, primes et bénéfices,
- Délégation de pouvoirs à donner au Conseil d'Administration (ou : au Directoire) à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par émission, avec suppression de droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration, à l'effet d'utiliser ces délégations en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la société,
- Mise en harmonie des statuts avec la loi du 1^{er} août 2003,
- Pouvoirs pour formalités.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Le conseil arrête alors le texte des résolutions et du rapport de gestion incluant le rapport de gestion du groupe qui seront soumis à cette assemblée.

De même, l'exposé sommaire de la situation de la société pendant l'exercice écoulé, le tableau des résultats financiers, le rapport sur les options de souscription ou d'achat d'actions, sont mis au point et approuvés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Monsieur Antoine RABASTE

Monsieur Jean-Luc DUMAS

Monsieur Marc JOBIN

5 : ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

5.1 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

5.1.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Fonction(s)	Date de nomination	Durée du mandat	Autres
M. Antoine RABASTE 17 chemin Couchant 34200 Sète	Président	24.06.2002 (renouvelé)	Expire lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes au 31.12.2007	Gérant de la SC Mediag. Président Directeur Général d'Apelem et de Medilink.
M. Jean-Luc DUMAS 102 impasse Girelles 34280 Carnon	Directeur- Général Administrateur	24.06.2002 (renouvelé)	Expire lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes au 31.12.2007	Gérant de LTR et Merix. Directeur Général Délégué et Administrateur d'Apelem.
M. Marc JOBIN 19 rue de Bassano 75116 Paris	Administrateur	24.06.2002 (renouvelé)	Expire lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes au 31.12.2007	Opérateur salle des marchés BNP.

5.1.2 DIRECTION GENERALE

M. Antoine RABASTE - Président Directeur Général

M. Jean-Luc DUMAS - Directeur Général

5.1.3. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

- ⇒ Nombre de réunions du Conseil d'Administration au cours du dernier exercice clos : quatre (4)
- ⇒ Dispositions particulières concernant les administrateurs (charte, règlement intérieur...) = Néant
- ⇒ Comités constitués par l'organe d'administration, de direction : Néant

5.2 INTERETS DES DIRIGEANTS

5.2.1 INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LE CAPITAL DES SOCIETES DU GROUPE ET MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS TOTALES ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSES NOMINATIVEMENT A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL PAR TOUTE SOCIETE DU GROUPE.

% de détention dans le capital au 31 décembre 2003	DMS	SC MEDIAG	APELEM	MEDILINK	LTR	MERIX
Mr Antoine RABASTE	35,82	0,002	0,3	0,03	-	0,02
Mr Jean-Luc DUMAS	18,53	-	0,3	0,03	0,2	0,02
Mr Marc JOBIN	0,75	-	0,3	-	-	-

Montant des rémunérations brutes totales au 31 décembre 2003 :

	Euros (Milliers)	
	DMS	Autres sociétés du groupe
Mr Antoine RABASTE	60	Néant
Mr Jean-Luc DUMAS	50	Néant
Total	110	

Avantage en nature	6	Néant
Total	116	

Il n'existe pas de part variable à la rémunération des dirigeants.

Aucun jeton de présence n'a été alloué aux membres du conseil d'administration.

5.2.2 OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS :

Néant

5.2.3 OPERATIONS NON-COURANTES CONCLUES AVEC LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION :

Néant

5.2.4 PRETS ET GARANTIES ACCORDES OU CONSTITUES EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION :

Néant

5.3 MENTION DES SCHEMAS D'INTERESSEMENT DU PERSONNEL

5.3.1 CONTRATS D'INTERESSEMENT ET DE PARTICIPATION :

Néant

5.3.2 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers.

Situation au 31/12/2003 :

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix Moyen Pondéré en Euros	Valeur en Euros
Plan du 30 juin 2000 Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	25 270	7,31	184 724
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	7 470	13,02	97 259

Situation au 30/04/2002 (sur 16 mois) :

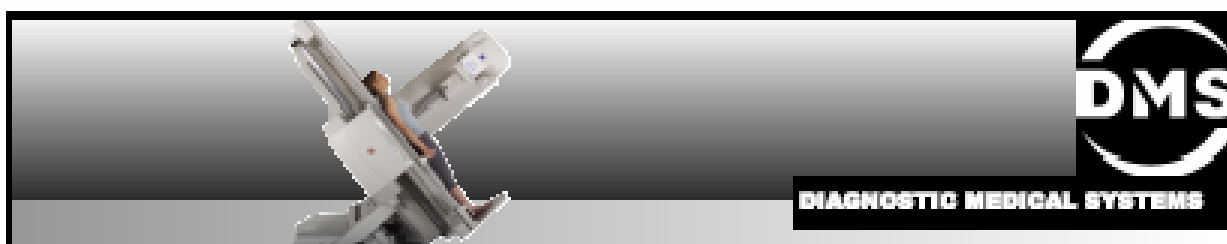
Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix Moyen Pondéré en Euros	Valeur en Euros
Plan du 30 juin 2000 Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	25 270	7,31	184 724
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	8 370	13,10	109 647

ANNEXES

ÉTAT DES LEVÉES D'OPTIONS DU 01.01.2001 AU 31.12.2003

Date de levée	Nom du Titulaire	Statut R/NR	Plan du 29.08.2000	Quantité d'options levées	Cours le jour de la levée	Montant souscription en Euros
12.04.2001	GAUCHER Lilian	R	7.31	900	12.00	6 579.00
03.05.2001	GRANDO Roland	R	7.31	2000	13.30	14 620.00
24.07.2001	LE QUELLEC Dominique	R	7.31	834	14.77	6 096.54
23.07.2001	ROCHE David	R	7.31	400	14.77	2 924.00
06.08.2001	LE QUELLEC Dominique	R	7.31	834	13.61	6 096.54
23.08.2001	LE QUELLEC Dominique	R	7.31	834	13.40	6 096.54
05.09.2001	LE QUELLEC Dominique	R	7.31	834	13.10	6 096.54
17.09.2001	LE QUELLEC Dominique	R	7.31	834	9.80	6 096.54
28.12.2001	LAMRI – BACHELARD Odile	R	7.31	300	11.94	2 193.00
18.04.2002	FERRANT Thierry	R	7.31	300	17.35	2 193.00
30.04.2002	PIMONT Céline	R	7.31	300	12.00	2 193.00
TOTAUX				8 370		61 184.70

R = Résident, NR = Non Résident



GRUPE DMS CHIFFRE D'AFFAIRES 2003 ET PERSPECTIVES

CHIFFRE D'AFFAIRES 2003 : 23M€

Le chiffre d'affaires annuel du groupe DMS s'élève à 23 M€ contre 26,8 M€ en 2002, en recul de seulement 14%, alors que ce recul était de 30% pour les 3 premiers trimestres 2003. Le groupe bénéficie d'une fin d'année en très forte progression, comme annoncé dans les derniers communiqués.

CHIFFRE D'AFFAIRES QUATRIEME TRIMESTRE 2003 : +130 %

Le chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2003 progresse de +130% à 7,5M€ contre 3,3M€ en 2002 et 4,8M€ au trimestre précédent, soit plus d'un doublement des ventes.

1- L'activité Export :

L'activité radiologique et ostéodensitométrie export progresse de 132% à 4,4M€ contre 1,9M€ l'année précédente, bénéficiant d'un effet de base favorable malgré la faiblesse du dollar. En effet, le quatrième trimestre 2002, ainsi que le premier semestre 2003 avaient été particulièrement affectés par le SRAS en Asie et la guerre en Irak qui avait privé le groupe de débouchés importants sur ses principaux marchés.

2- L'activité France :

En France, DMS a généré un chiffre d'affaires de 2,7M€ contre 1,2M€ au 4ème trimestre 2002. Le groupe a rencontré un engouement important pour les deux nouvelles technologies du groupe lors des JFR (Journées Françaises de Radiologie). Aujourd'hui, la table radiologique télécommandée digitale grand champ dispose de centres de référence importants autant dans les centres hospitaliers que dans les grands cabinets radiologiques.

RESULTAT PREVISIONNEL 2003

PROCHE DE L'EQUILIBRE

Le groupe confirme son objectif de **résultat net proche de l'équilibre pour 2003** contre une perte nette de 3M€ en 2002 compte tenu :

- De l'amélioration des marges constatées à fin juin 2003.
- d'un abandon d'avance Anvar de 710K€
- du coût du plan de licenciement économique d'environ 200K€.

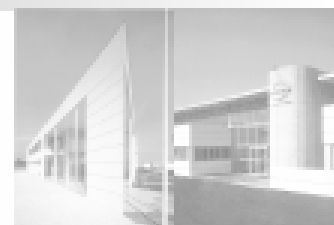
RETOUR AUX BENEFICES ATTENDU EN 2004

Le groupe confirme son objectif de **chiffre d'affaires 2004 compris entre 25 et 27M€** et le retour aux bénéfices grâce à de nombreux facteurs :

- baisse des charges de l'ordre de 3,5 M€ par rapport à 2002 avec un point mort ramené à environ 24M€.
- prévisions de ventes prometteuses du **détecteur digital radiologique grand champ** avec un doublement possible des ventes en 2004.
- commercialisation du premier **ostéodensitomètre digital bidimensionnel** via les centres de références.
- Redressement et réorganisation de la France portée par la demande des nouveaux produits digitaux.
- Désendettement du groupe de 1,4M€ par an.
- Résultat net prévu en 2004 entre 0,5et 1M€.

A terme, le groupe a pour objectif l'introduction de ses produits digitaux innovants sur le **marché américain**, véritable relais de croissance et de rentabilité pour le groupe dès 2005.

DMS est un groupe international qui conçoit, développe, fabrique et commercialise des appareils de diagnostic médical destinés aux marchés de l'ostéoporose et de la radiologie digitale. Positionné sur des marchés très porteurs, le groupe travaille en partenariat notamment avec le CEA pour développer ses nouvelles gammes de produits, qui présentent toutes un bon technologique par rapport aux standards du marché actuel.



➔ **CHIFFRE D'AFFAIRES 2003 : 23 M€**

➔ **DOUBLEMENT DES VENTES AU 4EME TRIMESTRE 2003**

➔ **RESULTAT 2003 ATTENDU PROCHE DE L'EQUILIBRE**

➔ **RETOUR A LA PROFITABILITE POUR 2004**

Information financière :

Xavier Lelardeux

Tel : 04 67 60 49 00

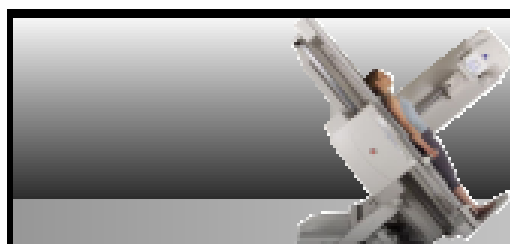
Fax : 04 67 60 49 09

E-mail : xlelardeux@dms.com

Site web : www.dms.com

ISIN : FR 0000053224 - DGM





DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS

AUTORISATION DE VENTE DE L'OSTEOSPACE AUX ETATS-UNIS

Le Groupe DMS vient d'obtenir de la FDA (Food and Drug Administration) l'autorisation de commercialiser l'OSTEOSPACE aux Etats-Unis. Cette nouvelle étape permet au groupe de se positionner comme **la seule société au niveau mondial** à proposer sur le territoire américain une gamme complète d'ostéodensitomètres à ultrasons homologués FDA : avec l'UBIS 5000, système à imagerie digitale notamment utilisé dans les laboratoires et centres de recherche, et l'OSTEOSPACE, système sec sans image, destiné au marché des généralistes et plus adapté au marché US car sans eau et portable.

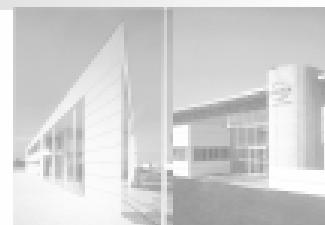
Le Groupe DMS a, de plus, bénéficié d'un cadre extrêmement favorable pour l'obtention de cette autorisation, l'application PMA étant, à l'époque où le dossier a démarré, sans redevance à la FDA, alors qu'il faut aujourd'hui s'acquitter d'un montant allant de 300 à 500 K\$ pour démarrer cette procédure. Cet obstacle devrait en outre **freiner les sociétés concurrentes** dans leur décision d'entamer une nouvelle procédure PMA pour ce type d'appareil.

Utilisé pour le diagnostic et le suivi de l'ostéoporose, l'OSTEOSPACE, dont la technologie a été sélectionnée dans le cadre du programme spatial Mir, présente la particularité d'être un système sec, ne nécessitant pas de bain d'eau thermostatée. Ainsi, mobile et facile à utiliser, il **correspond à une forte demande du marché américain** pour des systèmes simples, transportables et d'un coût abordable,

pour le dépistage et le diagnostic de fractures post-ménopause. En effet, en réponse aux problèmes grandissants de surpoids et à une sensibilité toujours plus grande au regard de sa santé (concept de "beauty care"), le dépistage de l'ostéoporose connaît aujourd'hui une forte croissance aux Etats-Unis.

Cette complémentarité de gamme devrait permettre de répondre à la demande du "mass market" américain en ostéodensitométrie ultrasonore, et pourrait **ouvrir de nouvelles perspectives de croissance**. La direction commerciale entend concrétiser les relations établies ces dernières années avec les sociétés américaines pressenties pour la distribution de la gamme aux Etats-Unis. Le Groupe DMS n'a pas, à ce jour, intégré de prévisionnel de ventes de ces appareils sur le marché américain. La signature d'accords commerciaux dans les mois à venir permettrait de renforcer les perspectives de croissance du Groupe.

DMS est un groupe international qui conçoit, développe, fabrique et commercialise des appareils de diagnostic médical destinés aux marchés de l'ostéoporose et de la radiologie digitale. Positionné sur des marchés très porteurs, le groupe travaille en partenariat notamment avec le CEA pour développer ses nouvelles gammes de produits, qui présentent toutes un bon potentiel technologique par rapport aux standards du marché actuel.



DE NOUVELLES
OPPORTUNITES
DE CROISSANCE
AUX
ETATS-UNIS POUR
LE GROUPE DMS

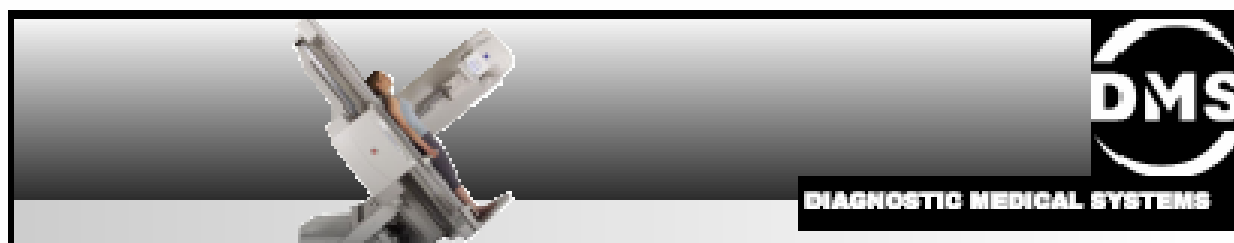
Information financière :

Xavier Lelardeux
Tél : 04 67 60 49 00
Fax : 04 67 60 49 03

E-mail : xlardeux@dms.com
Site web : www.dms.com

ISIN : FR 0000063224 - DGM





RESULTATS ANNUELS CONSOLIDES : OBJECTIFS ATTEINTS

COMPTES CONSOLIDES*	2003 (M€)	2002 (M€)
CA	23,3	26,8
Marge opérationnelle	13,0	13,3
EBE	-0,0	-2,8
Résultat net	-0,2	-3,0
Endettement financier net	9,4	12,7

Comme annoncé dans le communiqué du 30 janvier, le chiffre d'affaires annuel du groupe DMS s'élève à 23,3 M€ en baisse de seulement 13% par rapport à 2002, si on tient compte du recul de 30% enregistré sur les trois premiers trimestres 2003. Le groupe a bénéficié d'une fin d'année en forte progression sur le dernier trimestre.

UNE SOLIDE CROISSANCE DES PERFORMANCES OPERATIONNELLES : RESULTAT D'EXPLOITATION A EQUILIBRE

Le résultat d'exploitation ressort à -0,07 M€ contre une perte de 2,8 M€ en 2002; la politique lancée début 2003 visant à diminuer les charges d'exploitation ayant porté ses fruits :

1- Amélioration de la marge de 41% à 43% : La marge moyenne en fin d'année confirme la progression des marges constatée au premier semestre. La perte de chiffre d'affaires ne s'est pas faite au détriment de la marge grâce à l'amélioration du mix-produit avec l'arrivée de ventes de PALADIO™ et un meilleur suivi de toutes les affaires (mise en place du contrôle de gestion depuis octobre 2002).

2- Les charges de personnel sont en légère baisse (-3%) sur la période alors qu'elles intégraient près de 310 M€ de coût de licenciement économique dont les effets se feront ressentir dès le mois de janvier 2004. Le plan de licenciement économique permettra une réduction d'environ 500 M€ de la masse salariale en 2004.

3- Les autres charges d'exploitations sont en diminution de 35%, traduisant les résultats d'un contrôle de gestion accru et d'une optimisation constante dans la recherche des solutions les moins onéreuses. L'année 2004 verra le maintien des autres charges d'exploitation au niveau actuel.

Résultat net avant sur-valeur à l'équilibre :

Comme précédemment annoncé, le résultat net avant sur-valeur est proche de l'équilibre contre une perte de 3M€ en 2002.

UNE STRUCTURE FINANCIERE EN FORTE AMELIORATION : DETTES ET CHARGES FINANCIERES EN REDUCTION DE 25%

Le groupe DMS a su réduire considérablement ses emprunts et dettes financières de 12,7 M€ en 2002 à 9,4 M€ en 2003 réduisant ainsi les charges financières de 0,7 M€ en 2002 à 0,5 M€ en 2003.

PREVISIONNEL 2004 : RETOUR A LA PROFITABILITE

Le groupe DMS confirme une nouvelle fois son objectif de chiffre d'affaires 2004 compris entre 25 et 27 M€ et prévoit un résultat net compris entre 0,5 et 1 million d'euros.

Le chiffre d'affaires du premier trimestre sera publié le vendredi 23 avril 2004.

PERSPECTIVES

A terme, le groupe a pour objectif l'introduction de ses produits digitaux innovants sur le marché américain, véritable relais de croissance et de rentabilité pour le groupe dès 2005. A ce jour, le groupe DMS a entamé des négociations sérieuses avec deux acteurs majeurs de la radiologie pour la commercialisation de ses innovations aux USA dès 2005.

Le groupe DMS rappelle qu'il vient d'obtenir de la FDA une nouvelle autorisation de commercialisation aux Etats-Unis pour un appareil d'ostéodensitométrie par ultrasons.

DMS est un groupe international qui conçoit, développe, fabrique et commercialise des appareils de diagnostic médical destinés aux marchés de l'ostéoporose et de la radiologie digitale. Positionné sur des marchés très porteurs, le groupe travaille en partenariat notamment avec le CEA pour développer ses nouvelles gammes de produits, qui présentent toutes un bon niveau technologique par rapport aux standards du marché actuel.

(*Données non auditées)

➔ RESULTAT NET EN FORTE AMELIORATION

➔ REDUCTION DE LA DETTE FINANCIERE NETTE DE 25%

➔ PROFITABILITE EN 2004

➔ PERSPECTIVES DU MARCHÉ AMERICAIN EN 2005

Information financière :

Xavier Lelardeux

Tél : 04 67 50 49 00

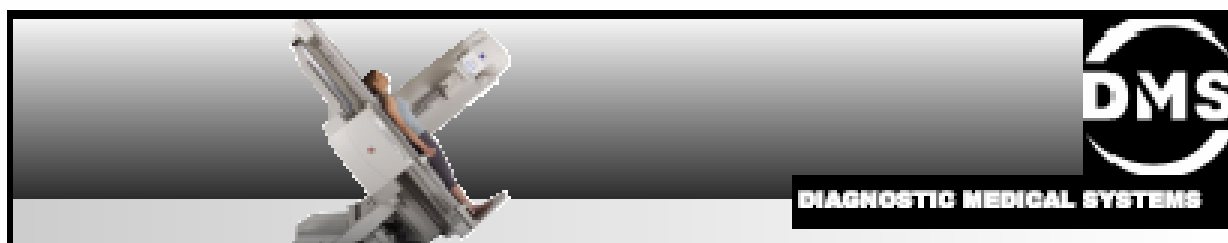
Fax : 04 67 50 49 09

E-mail : xlelardeux@dms.com

Site web : www.dms.com

ISIN : FR 0000063224 – DGM





BON DEMARRAGE DE L'ANNEE : CA DU PREMIER TRIMESTRE 2004 : + 15 %

CONFIRMATION DE LA TENDANCE CONSTATEE AU DERNIER TRIMESTRE 2003 : TRES POSITIVE !

L'année 2004 s'inscrit pour le groupe DMS dans un cadre de retournement, avec un accueil commercial prometteur de ses 2 appareils phare sur le marché porteur de la radiologie digitale et du diagnostic de l'ostéoporose.

Sur le premier trimestre, DMS réalise un bon démarrage de l'année avec un CA de 6,7 M€ contre 5,8 M€ en 2003, en croissance de plus de 15 %.

Les tendances observées en fin d'exercice 2003 se sont confirmées au premier trimestre avec une activité très bien orientée tant en France qu'à l'international. Ce phénomène est bien sûr le fait de l'apport en chiffre d'affaires des 2 appareils haut de gamme, le premier densitomètre digital 2 D et la première table radiologique digitale multi-applications.

Mr Antoine Rabade, Président directeur général du groupe DMS, a indiqué : " ces chiffres sont encourageants même si nous ne sommes qu'au début de l'inflexion de tendance attendue avec le lancement de nos deux produits digitaux. En effet, l'inertie actuelle et habituelle constatée dans le cadre de lancement d'appareils de haute technologie nous fait penser que les mois à venir sont prometteurs. La tendance du premier trimestre se vérifiera au deuxième et nous pensons raisonnablement qu'elle s'accroîtra dans la deuxième partie de l'année. Nous rappelons à nos actionnaires que nous ne commercialisons jusqu'à maintenant ces produits que sur une partie faible du marché mondial (environ 20 %) mais que dès 2005, notre activité dans les pays très industrialisés d'Europe, des Etats-Unis et finalement du Japon (attendue en 2006) représente un

potentiel de croissance prépondérant pour l'avenir : une présence sur 100 % du marché mondial multipliant par 5 notre potentiel de marché par rapport à l'année 2004. Il faut ajouter à cela que nos deux nouveaux produits sont particulièrement adaptés à ces marchés développés. A cet égard, nous avons été sollicités par de grands groupes dans la radiologie et nous avons entamé des discussions pour la commercialisation de ces produits dans certains des pays à fort potentiel tels que les USA et le Japon".

LEXNOS
Premier
densitomètre
Digital 2D



BACCABA PALADIO
table radiologique digitale multi-applications

DMS est un groupe international qui conçoit, développe, fabrique et commercialise des appareils de diagnostic médical destinés aux marchés de l'ostéoporose et de la radiologie digitale. Positionné sur des marchés très porteurs, le groupe travaille en partenariat notamment avec le CEA pour développer ses nouvelles gammes de produits, qui présentent toutes un bond par rapport aux standards du marché actuel.



➔ **CHIFFRE
D'AFFAIRES
1^{ER} TRIMESTRE
2004 : + 15%**

➔ **TENDANCE
POSITIVE
CONFIRMEE**

Information financière :

Xavier Lelardeux
Tél : 04 67 50 49 00
Fax : 04 67 50 49 09

E-mail : xlardeux@dms.com
Site web : www.dms.com

ISIN : FR 0000063224 – DGM



